

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois à Brazzaville



DESTINATIONS	ABONNEMENTS				NUMERO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
Etats de l'ex-A. E. F.		5.065		2.535		215
CAMEROUN		5.065		2.535		215
FRANCE - A. F. N. - TOGO	4.875	6.795	2.440	3.400	205	235
Autres pays de la Communauté		9.875		4.840		405
Etats de l'ex-A. O. F.		6.795		3.400		235
EUROPE		8.400		4.200		350
AMERIQUE et PROCHE-ORIENT		9.745		4.875		410
ASIE (autres pays)	4.945	12.625	2.745	6.315	210	520
CONGO (Léopoldville) - ANGOLA		6.100		3.050		255
UNION SUD-AFRICAINE		7.250		3.625		305
Autres pays d'Afrique		8.795		4.400		370

ANNONCES : 115 francs la ligne de 50 lettres, signes ou espaces, les lignes de titres ou d'un corps autre que le corps principal du texte comptant double.

PUBLICATIONS relatives à la propriété foncière, forestière et minière : 130 francs la ligne de 55 lettres ou espaces.

ADMINISTRATION : BOITE POSTALE 53, A BRAZZAVILLE.

Règlement sous un délai de quinze jours : par mandat-postal, par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre de M. le Trésorier Général et adressé à l'Imprimerie Officielle avec les documents correspondants.

SOMMAIRE

Présidence de la République

Décret n° 66-274 du 16 septembre 1966, relatif à l'intérim du ministre de la santé publique de la population et des affaires sociales... 549

Décret n° 66-277 du 22 septembre 1966, relatif à l'intérim du ministre de l'information chargé de la jeunesse et des sports, de l'éducation populaire, de la culture et des arts... 549

Ministère de la défense nationale

Décret n° 66-279 du 23 septembre 1966, portant rectificatif au décret n° 66-259 du 24 août 1966 relatif à la nomination d'officiers de l'armée active... 549

Ministère des finances et du budget

Actes en abrégé... 549

Ministère de l'intérieur

Rectificatif n° 66-275 du 16 septembre 1966 au décret n° 66-79 du 21 février 1966, portant nomination de sous-préfet... 550

Ministère de la justice, garde des sceaux

Additif n° 66-278 du 23 septembre 1966 au décret n° 66-158 du 30 avril 1966, mettant fin à des mesures de sûreté générale... 550

Ministère du travail.

Décret n° 66-273 du 9 septembre 1966, portant intégration dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers... 550

Actes en abrégé... 551

Rectificatif n° 3666 du 13 septembre 1966 à l'arrêté n° 3312/CNOSUPEFP. du 10 août 1966... 561

Ministère de la fonction publique

Décret n° 66-276 du 22 septembre 1966, portant dérogation aux dispositions du décret n° 60-136 du 5 mai 1960, en ce qui concerne les concours (session 1966) de l'école nationale d'administration... 561

Actes en abrégé... 562

Ministère du commerce.

Actes en abrégé... 562

Ministère des transports

Actes en abrégé... 563

Ministère de l'agriculture

Actes en abrégé... 564

Ministère de l'éducation nationale

Actes en abrégé... 564

Rectificatif n° 3574/ENCA. du 5 septembre 1966 à l'arrêté n° 3853/ENCA. du 3 septembre 1966 portant titularisation des instituteurs-adjoints stagiaires des cadres de la catégorie C I des services sociaux (enseignement) de la République du Congo. 599

Additif n° 3700/EN.DGE.SE. du 16 septembre 1966 à l'arrêté n° 3603/EN.DGE.SE. du 8 septembre 1966, portant admission en classe de sixième des collèges d'enseignement général de la République du Congo (année scolaire 1966-1967. 599

Additif n° 3718/MT-DGT-DGAPE-2 du 17 septembre 1966, à l'arrêté n° 4080/FP-PC du 21 septembre 1965 portant nomination dans les cadres de la catégorie D I des services sociaux (enseignement) de la République du Congo 599

Conférence des Chefs d'Etat de l'Afrique équatoriale

Décision n° 2/p. du 3 septembre 1966, autorisant l'entreprise « Setuba-Armetal Setemec » à écouler ses productions dans les Etats membres sous réserve d'acquittement de la fiscalité normale. 599

Propriété minière, Forêts, Domaines et Conservation de la Propriété foncière

Service des mines. 600

Services forestier. 600

Domaines et propriété foncière. 600

Conservation de la propriété foncière. 600

Situations de la banque centrale des états de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. 602

Annonces. 605

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 66-274 du 16 septembre 1966, relatif à l'intérim de M. Gokana (Simon), ministre de la santé publique, de la population et des affaires sociales.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu le décret 66-163 du 6 mai 1966 portant nomination des membres du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er} — L'intérim de M. Gokana (Simon), ministre de la santé publique, de la population et des affaires sociales sera assuré, durant son absence, par M. M'Vouama (Pierre) ministre de l'information, chargé de la jeunesse et des sports, de l'éducation populaire, de la culture et des arts.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 1966.

A. MASSAMBA-DÉBAT.

oOo

DÉCRET N° 66-277 du 22 septembre 1966, relatif à l'intérim de M. M'Vouama (Pierre), ministre de l'information, chargé de la jeunesse et des sports, de l'éducation populaire, de la culture et des arts.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu le décret 66-163 du 6 mai 1966, portant nomination des membres du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er} — L'intérim de M. M'Vouama (Pierre), ministre de l'information, chargé de la jeunesse et des sports, de l'éducation populaire, de la culture et des arts, sera assuré, durant son absence, par M. Ganao (David-Charles), ministre des affaires étrangères et de la coopération, chargé du Tourisme, de l'aviation civile et de l'ASECNA.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 22 septembre 1966.

A. MASSAMBA-DÉBAT.

oOo

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCRET N° 66-279 du 23 septembre 1966, portant rectificatif au décret n° 66-259 du 24 août 1966, relatif à la nomination d'officiers de l'armée active (Gendarmerie Nationale, armée de terre).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi n° 17-61 du 16 janvier 1961, sur l'organisation et le recrutement des forces armées de la République du Congo ;

Vu le décret n° 64-136 du 24 avril 1966, sur l'avancement dans l'armée ;

Vu le décret n° 66-76 du 18 février 1966 sur l'avancement dans l'année ;

Vu le décret n° 66-77 du 18 février 1966, portant création d'armes de services et de cadres dépendant de l'armée de terre ;

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Le décret n° 66-259 du 24 août 1966, susvisé, reçoit le rectificatif ci-après :

Art. 1^{er}. —

1) - GENDARMERIE NATIONALE :

Au lieu de :

M'Passi (Paul).

Lire :

M'Panzou (Paul).

Art. 2. —

Au lieu de :

Le présent décret prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates de prises de service.

Lire :

Le présent décret prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date de prise de rang.

(Le reste sans changement).

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 23 septembre 1966.

A. MASSAMBA-DÉBAT.

Par le Président de la République :

Le premier ministre, ministre
du plan,

A. NOUMAZALAY.

Pour le ministre des finances :

Le garde des sceaux, ministre
de la justice et du travail,

F.-L. MACOSSO.

oOo

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Actes en abrégé

DIVERS

— Par arrêté n° 3786 du 22 septembre 1966, est accordée à la fédération congolaise d'athlétisme, une subvention de 50 000 francs pour le remboursement des frais supplémentaires occasionnés par le stage de perfectionnement de douze athlètes Congolais à l'institut national des sports de Paris (France).

Cette somme sera imputée au compte du budget de la République du Congo, chapitre 3413, section 614, paragraphe 78 et versée au compte n° 40188, banque internationale du commerce et de l'industrie (B.I.C.I.), de ladite fédération.

Les comptes et pièces justificatifs qui permettront d'utiliser et de contrôler cette subvention seront présentés au ministre de l'information, chargé de la jeunesse et des sports, de l'éducation populaire, de la culture et des arts et seront ensuite adressés à l'ordonnateur par le directeur de la jeunesse et des sports.

Le directeur des finances et le trésorier général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RECTIFICATIF N° 66-275 au décret n° 66-79 du 21 février 1966, portant nomination de sous-préfets en ce qui concerne M. Kongo (Marius).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRÈTE :

Au lieu de :

Art. 1^{er}. — Les fonctionnaires des cadres des services administratifs et financiers désignés ci-dessous, reçoivent les nominations suivantes :

M. Kongo (Marius), secrétaire d'administration de 2^e échelon, précédemment sous-préfet de Dongou, préfecture de la Likouala, est nommé sous-préfet de Djambala, préfecture de la Léfini en remplacement de M. Sianard (Georges), muté.

Lire :

Art. 1^{er}. — Les fonctionnaires des cadres des services administratifs et financiers désignés ci-dessous, reçoivent les nominations suivantes :

M. Kongo (Marius), secrétaire d'administration de 2^e échelon, précédemment sous-préfet de Dongou, préfecture de la Likouala, est nommé sous-préfet de Djambala, préfecture de la Léfini en remplacement de M. Sianard (Georges), muté.

(Le reste sans changement).

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 1966.

A. MASSAMBA-DÉBAT.

Par le Président de la République :

Le premier ministre, chef du Gouvernement et ministre du plan,

A. NOUMAZALAY.

Le ministre des finances, du budget et des mines,

E. EBOUKA-BABACKAS.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et du travail,

F. MACOSSO.

Le ministre de l'intérieur et des postes et télécommunications,

A. HOMBESSA.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX

ADDITIF N° 66-278 au décret 66-158 du 30 avril 1966, mettant fin à des mesures de sûreté générale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre de l'intérieur ;

Vu la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi 21-60 du 11 mai 1960, permettant au Gouvernement de prendre des mesures d'éloignement et d'internement contre les individus dangereux pour la sécurité publique,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — L'article 1^{er} du décret n° 66-158 du 30 avril 1966, est complété comme suit :

Après

5° N'Kari (Thomas).

Ajouter

6° Moubari (Félix).

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera exécuté selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 23 septembre 1966.

A. MASSAMBA-DÉBAT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur

A. HOMBESSA.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DÉCRET N° 66-273/DGT-DGAPE du 9 septembre 1966, portant intégration de M. Otsé Mawandza dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, fixant le statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087 du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-130 du 9 mai 1962, fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197 du 5 juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi susvisée n° 15-62 du 3 février 1962 ;

Vu le décret n° 62-195 du 5 juillet 1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories de cadres ;

Vu le décret n° 62-196 du 5 juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers ;

Vu le décret n° 64-390 du 2 décembre 1964, portant nomination de M. Otsé Mawandza dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services administratifs et financiers ;

Vu l'arrêté n° 3441 du 2 août 1965, portant titularisation de M. Otsé Mawandza au grade d'attaché des services administratifs et financiers de 1^{er} échelon ;

Vu le certificat délivré à l'intéressé par le directeur du centre d'études supérieures de la sécurité sociale de Paris et établissant qu'il a satisfait le 28 juillet 1966, aux épreuves de l'examen de sortie dudit établissement ;

Vu l'ordonnance n° 64-6 du 15 février 1964, portant loi organique sur les conditions de nomination aux emplois civils et militaires;

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 62-426 du 29 décembre 1962, M. Otsé Mawandza (Adolphe), attaché des services administratifs et financiers de 1^{er} échelon, titulaire de la licence en droit et ayant satisfait aux épreuves de l'examen de sortie du centre d'études supérieures de la sécurité sociale est intégré dans la hiérarchie I des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers au grade d'administrateur des services du travail de 1^{er} échelon, (indice 740 ; ACC et RSMC : néant).

Art. 2. — M. Otsé Mawandza, demeure en position de détachement auprès de la caisse nationale de prévoyance sociale (C.N.P.S.).

Art. 3. — Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de la reprise par l'intéressé de ses fonctions à la C.N.P.S. sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 9 septembre 1966.

A. MASSAMBA-DÉBAT

Par le Président de la République :

*Le premier ministre,
ministre du plan,
A. NOUMAZALAY.*

*Le ministre des finances,
des mines et du budget,
ED. EOUKA-BABACKAS*

*Le garde des sceaux
ministre de la justice et du travail,
F.-L. MACOSSO.*

Actes en abrégé

PERSONNEL

*Tableau d'avancement - Nomination - Promotion -
Affectation - Changement de cadres -*

— Par arrêté n° 3657 du 12 septembre 1966, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1966, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D des services administratifs et financiers (administration générale) de la République dont les noms suivent :

HIÉRARCHIE I

Commis principaux

Pour le 2^e échelon

MM. Poundza (Simon) ;
Bandoki (Jean) ;
Ganchancard (Honoré) ;
TSamba (Sébastien) ;
Mme Dzouama (Véronique) ;
MM. Kaby (Gilbert) ;
N'Ganga (Jean-Baptiste) ;
Samba (Julien) ;
Voudy (Jean-Baptiste) ;
Kibongui (Maurice) ;
Gondzia (Alphonse) ;
Moussavou (Aloyse) ;
Bayonne (Joseph) ;
N'Dombi (Gabriel) ;
N'Goka (Barthélémy) ;
Madounga (Beckadet-Jean) ;
N'Goma (Paul) ;
Batilat (Jean-Prosper) ;
Gamvoula (Philémon) ;
Kayoulou (Paul) ;
Milongo (Gaston) ;
M^{ell} Coucka Bacani (Marie) ;
MM. Goma (Bernard) ;
Mavoungou (Jen-Baptiste) ;
Mouy (Joseph) ;
N'Dinghat (Jean) ;
Paka (Amédée) ;
Shéri (Jean Prosper) ;
Tsie-Demathas (Gaston).

Pour le 3^e échelon :

MM. Ayessa (Paul) ;
Bilongo (Raphaël) ;
Mahoukou (Philippe) ;
Locko (Joachim) ;
Siangany (Aaron) ;
Dambath (Raphaël) ;
Eynet (Rigobert) ;
Fila (Nestor) ;
Filankembo (Daniel) ;
Foukissa (Bernard) ;
Kangou (Gabriel) ;
Kissama (Daniel) ;
Mabiala (Pierre) ;

MM. Mampouya (François) ;
Samba-Bemba (Étienne) ;
Katoukoulou (Adolphe) ;
Tokobe (André) ;
Tsouboula (Jacques) ;
Bassafoula (David Etienne) ;
Kimpou (Jean) ;
Makouezi (Grégoire) ;
Maloumbi (Fidèle) ;
Mizelet (Dominique) ;
Mouanga (Albert) ;
Saby-Bayenne (Samuel) ;
Touby-Eko (Edouard) ;
Mavoungou-Bayonne (Laurent) ;
Mikiétoué (Damase) ;
N'Koukou (Thomas) ;
Bandzoumouna (Martin) ;
Bikokéla (Basile) ;
Ilendo (Jacob) ;
Lopoungou (Joseph) ;
Mabiala (Joseph) ;
Malonga (Jules) ;
Matassa (Julien) ;
Mangonza (Gustave) ;
N'Goubi (Michel) ;
Samba (Honoré) ;
Tété (Prosper) ;
Gaulliot (Louis) ;
Samba (Joseph) ;
Golo (Jean-Michel) ;
Miaou (Pascal) ;
Ondjeat (Boniface) ;
Pena (Gabriel) ;
Tchizimbila (Maximin) ;
Bouanga (Laurent) ;
Goma (Daniel) ;
Makimouka (Joseph) ;
Kanga (Faustin).

Pour le 4^e échelon :

MM. Samba (Samuel) ;
Madingou (Prosper) ;
Kouamba (François) ;
Mamouya (Gaston) ;
Sathoud (Hilaire).

Pour le 5^e échelon :

N'Zimbakani (Albert) ;
Damba (Gustave).

Pour le 6^e échelon :

MM. Massamba (Edouard) ;
Kangoud (Ernest).

Pour le 7^e échelon :

M. Tchibota (Jean-Christophe).

Pour le 8^e échelon :

M. Samba (Joachim).

Pour le 9^e échelon :

MM. N'Sibou (Jean-Paul) ;
Moutondia (Sylvestre).

Aides comptables qualifiés

Pour le 2^e échelon :

MM. Makoukila (Gaston) ;
Bemba (Philippe) ;
Bitsindou (Ignace) ;
Biyoko (Moïse) ;
Mahoungou (Philippe) ;
Matouridi (Louis) ;
Songho (Edouard) ;
Bongho (Didyme) ;
Massoumou (René) ;
N'Koukou (Grégoire) ;
Tsila (Benjamin) ;
Mavoungou (Edouard).

Pour le 3^e échelon :

MM. Note (Jean-Emile) ;
 Zoba-Moumbélo (Honoré) ;
 Samba (Casimir) ;
 Ali (François) ;
 Bilali (Jules) ;
 Costa (Charles) ;
 Kengué-Abélengué (Thomas) ;
 Malonga-Kanza (Antoine) ;
 Mambiki (Gabriel) ;
 Minou (Rigobert) ;
 Bambi (Prosper) ;
 N'Kodia (Maurice) ;
 Kimo (Pascal) ;
 Louhoungou (Raymond) ;
 Tezzot (Simon-Oscar).

Pour le 4^e échelon :

M. Kouizoulou (Daniel) .

Pour le 5^e échelon :

M. Mavoungou (Jean-Félix).

*Dactylographes qualifiés*Pour le 2^e échelon :

MM. Yakamambou (Alphonse) ;
 Samba (Fidèle) ;
 Boloko (Arthur) ;
 Yoco-Yoco (Yves) ;
 Samba (Gilbert) ;
 Libouanga (Michel) ;
 Bondongot-Alali ;
 Mikamou (Félix) ;
 Mouanga (Germain) ;
 Babakila (Adolphe) ;
 Kamango (Antoine) ;
 Milandou (Gégoire).

Pour le 3^e échelon :

MM. N'Gombo (Désiré) ;
 Mayouma (Barthélémy) ;
 Bikouta (Gilbert) ;
 Loumingou (Abel) ;
 N'Ganga (Nobert) ;
 Bitsindou (Donat-Joseph) ;
 Mahoungoud (Jean-Paul) ;
 Tsouari (Arthur) ;
 Louboungou (Nicolas) ;
 Malamou (Yves) ;
 Mickala (Joachim) ;
 Miaboula (Isidore) ;
 N'Zongo (Gabriel) ;
 Bidounga (Pascal) ;
 Kodia (Marcel) ;
 Bakhaboula (Josué) ;
 Songa (Sylvain) ;
 Mme N'Zoumba (Marie) ;
 MM. Pambot (Albert) ;
 Badila (Jean-Baptiste) ;
 Kibhat (David).

Pour le 4^e échelon :

M. Youlou (Joachim).

Pour le 6^e échelon :

M. Kouakoua (Antoine).

Pour le 7^e échelon :

MM. Goma (Rigobert) ;
 Malonga (Jean-Paul) ;
 Moubouh (Valentin) ;
 Tsiéri (Pierre) ;
 Kokolo (Joseph) ;
 Akouli (Albert) ;
 Pambou (Eugène) ;
 Youlou (Martin) ;
 Esseh (Auguste) ;
 Kouakoua (Sylvain) ;
 Moukoulou (Joël) ;
 Koukou (Antoine) ;
 Tsiakaka (Jean-Claude) ;
 Elenka (Boniface) ;
 Ekiba (Paul).

Pour le 8^e échelon :

MM. N'Kodia (Jacques) ;
 Baro Ahoudou ;
 Louamba (Jean-Raoul) ;
 N'Guénoni (Louis) ;
 Mouanda (Jean-Charles) ;
 Onday (Antoine) ;
 Tchikaya (Georges) ;
 Mifoundou (Simon) ;
 Gandhou (Jean-Baptiste).

Pour le 9^e échelon :

MM. Bikindou (Jean-Marcel) ;
 Villa (Joachim) ;
 Kouka (Patrice).

Pour le 10^e échelon :

MM. Sidibé-Kerfalla ;
 Mengué (Marcel).

*Aides-comptables*Pour le 3^e échelon :

MM. Bikoumou (Prosper) ;
 Makoundou (Pierre).

Pour le 4^e échelon :

MM. Tsiba (Joseph) ;
 Malonga (Gaston) ;
 Bounkouta (Grégoire) ;
 Likibi (Louis) ;
 M'Picka (Roger).

Pour le 5^e échelon :

MM. N'Tounta (Eugène) ;
 Mavouba (Alfred) ;
 Banguissa (Antoine) ;
 Pouguy (Marcel) ;
 Mandombi (Germain) ;
 Bileckot (Jean-Pierre).

Pour le 6^e échelon :

MM. Mafina (Marc) ;
 Bondzi (Corneille) ;
 Mounkassa (Jean-Baptiste) ;
 Mackita (Pierre).

Pour le 7^e échelon :

MM. Bayonne (Frédéric) ;
 Pinilt (Gabriel) ;
 Dzonzi (Mathias) ;
 Youlou-Demayous (Guillaume) ;
 Banguélé (Faustin) ;
 Miré (Bernard) ;
 Kibinza (François-Xavier).

Pour le 8^e échelon :

M Foundou (François).

*Dactylographes*Pour le 3^e échelon :

MM. Bikambidi (Maurice) ;
 Founabidié (Victor) ;
 Kouyela (Daniel) ;
 Boulemvo (Olive) ;
 Mondjo (Armand) ;
 Mouélo (Dominique) ;
 M^{lle} Bialebama (Thérèse) ;
 MM. Bounzanga (Hervé) ;
 Kondzilamouangué (Edouard) ;
 Otsatou (Victor) ;
 Goma (Alexandre) ;
 Konanga (Jean-Pierre) ;
 Moudila (Jacques) ;
 Kianguébéné (Albert) ;
 Koumba (Raymond) ;
 Sita (Eugène).

Pour le 4^e échelon :

MM. Diamouangana (André) ;
 Makangou (Gaston) ;
 Makéla (Jean-Bernard) ;
 Kéoua (Léonard) ;
 Biantoari (Gilbert) ;
 Koussimbissa (Edouard) ;
 Bantantou (Jean) ;
 Passy (Paul) ;
 Kissana (Joseph) ;
 Djembot (Séraphin) ;
 Tsiendolo (Victor).

Pour le 5^e échelon :

MM. Koubaka (David) ;
 Léléka (Etienne) ;
 Koubemba (Gaëtan) ;
 Mahoukou (Fulbert) ;
 Mouangui (Pierre) ;
 Mme Moyamba (Othilde) ;
 MM. Filandembo (Nestor) ;
 Issangou (Adolphe) ;
 Mampouya (Vincenl) ;
 Bahonda (Marie-Michel) ;
 Biangana (David) ;
 Kayi (Marc) ;
 Okouélet (Fulbert) ;
 Ibba (Joseph) ;
 Dambhad (Noël) ;

Pour le 6^e échelon :

MM. Maléla (Alphonse) ;
 Moudiongui (François) ;
 Londot (Albert) ;
 Ondziel (Gabriel).

Pour le 7^e échelon :

MM. Louzala (Daniel) ;
 Mayassi (Charles) ;
 N'Gangouélé (François) ;
 Malonga (Cyprien) ;
 Samba (Léonard) ;
 Senny (Michel) ;
 Comba (Marcel) ;
 Bayonne (Ignace) ;
 Denga (Isidore).

Pour le 9^e échelon :

MM. M'Pouassika (Paul) ;
 Ouarika (Joseph) ;
 Koukou (Raoul).

Pour le 10^e échelon :

MM. Koubaka (Jean-Pierre) ;
 Damba (Pierre) ;
 N'Zaba (Albert) ;
 Malonga (Maurice).

— Par arrêté n° 3684 du 16 septembre 1966, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1966, les fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services administratifs et financiers (administration générale) de la République dont les noms suivent :

*Secrétaires d'administration*Pour le 2^e échelon :

MM. Mabonzo (Jean-Firmin) ;
 Mokengo (Stéphen-Hudson) ;
 Nyombéla (Joseph) ;
 Mayitoukou (Pierre) ;
 Kinouani (André) ;
 Kouloufoua (Emile) ;
 Bandou (Isidore) ;
 Loufouakazi (Jonas) ;
 Minkala (Augustin) ;
 Moulouki (Ange) ;
 Samba (Gustave) ;
 Ganga (Alphonse) ;

N'Dilou (François) ;
 Dzota-Ondoulou (Gustave) ;
 Koucka (Martyr) ;
 Mabilia (François) ;
 Tsoumou (Jean-Paul) ;
 Kimbembé (Jea-Marie) ;
 Kouta (Michel) ;
 Gabiot (Jean) ;
 N'Zemba (Marcel) ;
 Saboga (Albert) ;
 Gassaki (Paul) ;
 Packoua (Raphaël).

Pour le 3^e échelon :

MM. Vouidibio (Pierre) ;
 Locko (Isaac) ;
 Bossoka (Emile) ;
 Sita (Alphonse) ;
 Bella (Grégoire) ;
 Ounounou (Joseph) ;
 Kinzonzi (Thomas) ;
 Mohet (Séraphin) ;
 Pangu (Henri) ;
 Bihonda (Jean) ;
 Mabouéki (Bernard) ;
 Loubemba (Michel) ;
 N'Goyi (André) ;
 Bitsindou (Gérard) ;
 M'Boya (Grégoire) ;
 Ghema-Makosso (Jean-B.) ;
 Bayonne (Gaston) ;
 Dambendzet (Fidèle) ;
 Souka (Norbert) ;
 Mindy Rémy-(Lambert) ;
 Candapaye (Louis) ;

Pour le 4^e échelon :

MM. Moutsila (Duguesclin) ;
 Tchikaya (Robert) ;
 Lhoni (Patrice) ;
 Matala (Firmin).

Pour le 5^e échelon :

MM. Lokwa (François) ;
 Obambel (Adolphe) ;
 Moumbendza (Joseph) ;
 Fourika (Ignace) ;
 Massengo (Henri) ;
 Kouboungoussa (Joseph).

Pour le 6^e échelon

MM. Kibongani (Jean) ;
 Malonga (André) ;
 Thibault (Jérôme).

*Agents spéciaux*Pour le 2^e échelon :

MM. Goma Crouzet (Joseph) ;
 Bantou (Albert) ;
 Mafoundou (Michel) ;
 Gamokoba (Joseph) ;
 Batantou (Charles).

Pour le 3^e échelon :

MM. Mavoungou (Gilbert) ;
 Itongui-Pombé (Hilaire) ;
 Niombo (Dominique) ;
 Tsiba (Honoré) ;
 Kimbindima (Romain) ;
 Malonga (Théodore) ;
 Nouroumby (François).

Pour le 4^e échelon :

MM. Kouka (Hilaire) ;
 Adampot (Jean) ;
 Kongo (Georges) ;
 Ambendet (André) .

— Par arrêté n° 3687 du 16 septembre 1966, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1966, les plantons des cadres de la République dont les noms suivent :

Pour le 3^e échelon :

MM. M'Passy (Jean) ;
Bikoyi (Joachim) ;
N'Kombo (Grégoire) ;
Bazoukoula (Marcel) ;
Makita-Moussissié ;
Moundzéli (Jean) ;
Malonga (Antoine) ;
M'Bati (Félix) ;
N'Gouma (Albert) ;
Tchicaya (Eloi) ;
Gantsié (Gabriel) ;
Gatsé (Lucien) ;

Pour le 4^e échelon :

MM. Maka (Thomas) ;
Makéla (Jules) ;
Bizi (Paul) ;
Foundou (Frédéric) ;
Mouandza (Gaston) ;
N'Dinga (Paul) ;
Pambou (Albert) ;
Ikouma (Gaspard) ;
Matsiona (Bernard) ;
N'Koukou (Basile) ;
Batoula (Grégoire) ;
Yocka (Sylvestre).

Pour le 5^e échelon :

MM. Samba (Gilbert) ;
N'Débéka (Alexis) ;
Yaoula (Gaspard) ;
Moukaka (Gabriel) ;
Louembet-(Jean-de-Dieu) ;
N'Guidi (Félix).

Pour le 6^e échelon :

MM. Mouanga (Antoine) ;
N'Sihou (Martin) ;
N'Gola (Maurice) ;
Balou (Vincent) ;
Malonga (Antoine) ;
Belolo (David).

Pour le 7^e échelon :

MM. Malonga (Bernard) ;
Manangou (Gaston) ;
Kokolo (Lambert) ;
Samba (Henri) ;
Ounounou (Philippe) ;
Samba (Pierre) .

Pour le 8^e échelon :

MM. N'Zila-M'Bah ;
Samba (Marc) ;
Goungou (Boniface) ;
Mandzoungou (Joseph) ;
Moanda (Joseph) ;
N'Koukou-Mouanga ;
Malanda (Patrice) ;
Tchibouanga (Hilaire) ;
Safou (Samuel) ;
Awambi (Firmin) ;
Ganga (Albert) ;
Makosso (Henri) ;
Wanguili (Gaston).

Pour le 9^e échelon :

MM. N'Zoungou (Antoine) ;
Kazi (Daniel) ;
Gandou (Abel) ;
N'Zalata (Louis) ;
Issabo ;
Mahoungou (André) ;
Gafoula (Edouard) ;
Makanga (Robert) ;
N'Gakia (François).

Pour le 10^e échelon :

MM. Mabilia (Isidore) ;
Mayouma-N'Koukou (Ignace) ;
Moumpala (Ange) ;
Loubassa (Robert) ;
N'Goulou (Georges) ;
Ossélé (Louis) ;
Malanda (Joseph) ;
Tchicaya (Hyacinthe).

— Par arrêté n° 3710 du 16 septembre 1966, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1966, les fonctionnaires des cadres des catégories A II, et B. II des services administratifs et financiers (administration générale) de la République dont les noms suivent :

1^o Catégorie A II

Attachés

Pour le 2^e échelon :

MM. Goulou (Louis) ;
Otsé-Mawandza (Adolphe).

Pour le 3^e échelon :

MM. Samba-Adam-Lunda ;
Makany (Arthur) ;
Kikou (Pierre) ;
Sepeynith-Lombé (Ray-Oscar).

Pour le 4^e échelon :

MM. Peindzi (David) ;
Bitsindou (Alphonse).

Pour le 5^e échelon :

M. Van-Den-Reysen (Antoine).

Catégorie B II

Secrétaires d'administration principaux

Pour le 2^e échelon :

MM. Gondi (Alphonse) ;
Loemba (François) ;
Louhoungou (Théodore) ;
Manckoundia (Gilbert) ;
Niakissa (Jean-Baptiste) ;
Yabié-Malanda (Marcel) ;
N'Koukou (Ernest) ;
Bambous-Ockanda (Daniel).

Pour le 3^e échelon :

MM. Miantoko-Nérée (Réné) ;
Bousana (Innocent) ;
M'Boungou (Paul) ;
Poaty (Jean-Pierre) ;
Taty (Augustin) ;
Sémi (François) ;
Niacounoud (Gabriel-Blaise).

Pour le 7^e échelon :

M. Mokoma (Louis).

Agents spéciaux principaux

Pour le 2^e échelon :

MM. Bemba-Lugogo (Jacques) ;
Konta (Simon) ;
Khono (Pascal).

Pour le 3^e échelon :

M. Toutou (Emmanuel).

— Par arrêté n° 3615 du 8 septembre 1966, en application des dispositions de l'article 21 (*nouveau*) du décret 65-336 du 21 décembre 1965, les fonctionnaires dont les noms suivent ayant subi avec succès les examens de fin de stage de l'école nationale des services du trésor de Paris sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 2 des services administratifs et financiers (trésor) de la République et nommés inspecteurs du trésor, 1^{er} échelon, indice local 570 ; ACC et RSMC : néant :

MM. Gouari (Damien) ;
Koukou (Gilbert) ;
M'Boungou (Paul-Arsène) ;
Diabio (Albert) ;
Bina (Etienne) ;
Mondjo (Henri-Emile).

Le Présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service des intéressés à leur retour de France.

— Par arrêté n° 3624 du 9 septembre 1966, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite, admis au concours du 28 avril 1966, ouvert par arrêté n° 768/FR-PC. du 28 février 1966, sont intégrés dans les cadres de la catégorie C; hiérarchie II des services administratifs et financiers et nommés comptables stagiaires du trésor (indice 330) :

MM. Poaty-Mavoungou (Gilbert) ;
N'Siété (Gabriel).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service des intéressés.

— Par arrêté n° 3656 du 12 septembre 1966, sont promus aux échelons ci-après à 3 ans au titre de l'année 1966, les fonctionnaires des cadres de la catégorie DI des services administratifs et financiers (administration générale) de la République dont les noms suivent ACC; et RSMC: néant :

Commis principaux

Au 3^e échelon :

M. Kanaht (Evariste) ; pour compter du 1^{er} janvier 1966.

Au 4^e échelon :

M. N'Kodia (Marcel). pour compter du 22 septembre 1966.

Dactylographe qualifié

Au 2^e échelon :

M. Pouabou (Alphonse) pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3658 du 12 septembre 1966, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1966, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services administratifs et financiers (administration générale) de la République dont les noms suivent ACC et RSMC : néant :

HIÉRARCHIE I

Commis principaux

Au 2^e échelon :

Pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Poundza (Simon) ;
Bandoki (Jean) ;
Ganchacard (Honoré) ;
Tsambi (Sébastien) ;
Mme Dzouama (Véronique) ;
MM. Kaby (Gilbert) ;
N'Ganga (Jean-Baptiste) ;
Samba (Julien) ;
Voudy (Jean-Baptiste) ;
Kibongui (Maurice) ;
N'Dombi (Gabriel) ;
N'Goka (Barthélemy).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Gondzia (Alphonse) ;
Moussavou (Aloyse) ;
Bayonne (Joseph) ;
Madounga-Béckkadet (Jean) ;
Batilat (Jean-Prosper) ;
Gamvoula (Phlémon) ;
Kayoulou (Paul) ;
Milongo (Gaston) ;
M^{lle} Coucka-Bacani (Marie) ;
MM. Goma (Bernard) ;
Mavoungou (Jean-Baptiste) ;
Mouy (Joseph) ;
N'Dinghat (Jean) ;
Paka (Aimé) ;
Shéri (Jean-Prosper) ;
Tsié-Démathas (Gaston).

Au 3^e échelon :

Pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Dambath (Raphaël) ;
Fila (Nestor) ;
Foukissa (Bernard) ;
Samba-bemba (Elienne) ;
Kaloukoulou (Adolphe) ;
Tsuboula (Jacques) ;
Kimpou (Jean) ;
Mizélet (Dominique) ;
Mouanga (Albert) ;
Mavoungou (Bayonne-Laurent) ;
Bandzoumounou (Martin) ;
Lopoungou (Joseph) ;
Malonga (Jules) ;
N'Goubi (Michel) ;
Samba (Honoré).

Pour compter du 2 avril 1966 :

MM. Ayessa (Paul) ;
Eycenet (Rigobert) ;
Filankembo (Daniel) ;
Kangou (Gabriel) ;
Tokobé (André) ;
Saby-Bayenné (Samuel) ;
Touby-Eko (Edouard) ;
Mikiétoué (Damase) ;
N'Koukou (Thomas) ;
Tété (Prosper).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Mahoukou (Philippe) ;
Mabiala (Pierre) ;
Mampouya (François) ;
Makouézi (Grégoire) ;
Maloumbi (Fidèle) ;
Ilendo (Job) ;
Matassa (Julien).
MM. Siangany (Aaron), pour compter du 10 juillet 1966.
Locko (Jochim), pour compter du 26 avril 1966.

Pour compter du 2 octobre 1966 :

MM. Bilongo (Raphaël) ;
Kissama (Daniel) ;
Bassafoula (David-Elienne) ;
Mabiala (Joseph) ;
Mongonza (Gustave).
Gaulliot (Louis) ;
Tchizimbila (Maximin).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Miaou (Pascal) ;
Ondjeat (Boniface) ;
Bouanga (Laurent) ;
Goma (Daniel) ;
Makimouka (Joseph) .
M. Kanga (Faustin), pour compter du 25 septembre 1965.

Au 4^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Samba (Samuel) ;
Madingou (Prosper) ;
Kouamba (François) ;
Mampouya (Gaston).

Au 5^e échelon :

M. N'Zimbakany (Albert), pour compter du 9 juillet 1966

Au 6^e échelon :

M. Massamba (Edouard), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Au 7^e échelon :

M. Tchibota (Jean-Christophe), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Au 9^e échelon :

M. N'Sibou (Jean-Paul), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Aides-comptables qualifiés

Au 2^e échelon,

pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Makoukila (Gaston) ;
Bemba (Philippe) ;
Songho (Edouard).
Matouridi (Louis).

Mahoungou (Philippe), pour compter du 29 janvier 1966
Biyoko (Moïse), pour compter du 18 mars 1966.

Pour compter du 1^{er} juillet 1966.

MM. Mavoungou (Edouard) ;
Bongho (Didhyme) ;
Massoumou (Réné) ;
N'Koukou (Grégoire) ;
Tsila (Benjamin).
Bitsindou (Ignace) 1^{er} janvier 1966.

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Ali (François) ;
Costa (Charles) ;
Kengué-Abélengué (Thomas) ;
Mambiki (Gabriel) ;
Minou (Rigobert).

Pour compter du 2 avril 1966 :

Noté (Jean-Emile) ;
Zoba-Moumbélo (Honoré).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

Louhoungou (Raymond) ;
N'Kodia (Maurice).

Pour compter du 2 octobre 1966 :

Samba (Casimir) ;
Bilali (Jules) ;
Malonga-Kanza (Antoine).

Au 4^e échelon :

M. Kouzoulou (Daniel), pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

Dactylographes qualifiés

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Samba (Fidèle) ;
Boloko (Arthur) ;
Samba (Gilbert) ;
Libouanga (Michel).
Yakamabou (Alphonse), pour compter du 7 mars 1965
Yoco-Yoco (Yves), pour compter du 8 juin 1966.

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

Bondongot-Alali ;
Mikamou (Félix) ;
Mouanga (Germain) ;
Babakila (Adolphe) ;
Kamango (Antoine) ;
Milandou (Grégoire).

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. N'Ganga (Norbert) ;
Mickala (Joachim).

Pour compter du 2 avril 1966 :

N'Gombo (Désiré) ;
Bikouta (Gilbert) ;
Loumingou (Abel) ;
Bitsindou Donat (Joseph) ;
Tsouari (Arthur) ;
Laouboungou (Nicolas) ;
Malamou (Yves) ;
N'Zongo (Gabriel).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Kodia (Marcel) ;
Songa (Sylvain) ;
Pambot (Albert).

Pour compter du 2 octobre 1966 :

MM. Mayouma (Barthélémy) ;
Məhoungoud (Jean-Paul) ;
Miaboula (Isidore).

Au 4^e échelon :

M. Youlou (Joachim), pour compter du 1^{er} janvier 1966 .

Au 6^e échelon :

M. Kouakoua (Antoine), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

HIÉRARCHIE II

Commis

Au 3^e échelon :

M. Bionguet (Honoré), pour compter du 1^{er} août 1966.
M. Mangou (Pierre) pour compter du 28 août 1966.
M. Massamba (Daniel), pour compter du 15 octobre 1966.
M. Mouébo (Dominique), pour compter du 1^{er} octobre 1966.

Au 4^e échelon :

MM. N'Dala (Oscar) pour compter du 1^{er} janvier 1966.
Malonga (Raymond) pour compter du 1^{er} mars 1966.
Mountsompā (Eugène), pour compter du 10 avril 1966.

pour compter du 1^{er} juin 1966.

MM. Louzolo (Emmanuel) ;
N'Tounta (Christophe).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Bilambongo (Firmin) ;
Kibinda (Alexandre) ;
Kourissa (Louis).
Mokassa-Myété (Gaspard), pour compter du 23 août 1966.
Matéki (Michel) pour compter du 7 septembre 1966.
Taty (Alphonse), pour compter du 17 juillet 1966.
MM. Mathaukot (Jean), pour compter du 7 octobre 1966.
Longuélé (André) pour compter du 20 octobre 1966.

Au 5^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Mavoungou (Patrice) ;
M'Benza (Vincent) ;
Banga N'Guimbi (Grégoire) ;
Malanda (Jean-Romain) ;
Tchicaya (Jean-Gilbert) ;
Thaddy (Vincent), pour compter du 11 janvier 1966 ;
Koupatama (André), pour compter du 6 février 1966 ;
Milembolo (Etienne), pour compter du 4 avril 1960 ;
Battambika (Thomas), pour compter du 13 avril 1960 ;
Loumoungui (Simon), pour compter du 10 mai 1966 ;
Kemenguel (Raymond), pour compter du 23 mai 1966.

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Mingui (Thomas) ;
Diaboua (Marie-Isidore) ;
Kibangou (André) ;
Oyabi-Baba (Charles) ;
Bickoyé (André) ;
Boukiélé (Auguste) ;
Louamba (Abel) ;
Mandoungou (Eugène) ;
M'Boumbet (Jean-Baptiste) ;
Pangou (Albert) ;
Owoko (Victor) ;

Pour compter du 5 juillet 1966 :

MM. Loukombo (Marie-Joseph) ;
Diloungou (Jacques).
Kodia (Jude), pour compter du 1^{er} septembre 1966 ;
Mouélé (Marcel), pour compter du 2 septembre 1966 ;
Ackabo (David), pour compter du 1^{er} août 1966.

Au 6^e échelon :

Pour compte du 1^{er} janvier 1966 :

- MM. Makosso (Jean-Félix) ;
 N'Koukou (Paul-Elie) ;
 Opouckou (Alphonse).
 Thiloembat (Laurent) ;
 Bikoukou (Samuel).
 Bemba (Alphonse) pour compter du 1^{er} juillet 1966 ;
 N'Ganga (Alphonse), pour compter du 20 juin 1966 ;
 Kenko (Etienne), pour compter du 8 mars 1966 ;
 Bouity (Jacques), pour compter du 6 septembre 1966 ;
 Mackanda (Pierre), pour compter du 1^{er} septembre 1966.
 Moussiélé (Antoine), pour compter du 3 octobre 1966 ;
 Macosso (Antoine), pour compter du 1^{er} juillet 1966 ;
 Kounvoudiko (Moïse), pour compter du 24 juillet 1966.

Au 7^e échelon :

Pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

- MM. Goma (Rigobert) ;
 Tsiéri (Pierre) ;
 Kokolo (Joseph) ;
 Pambou (Eugène) ;
 Youlou (Marlin) ;

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

- MM. Malonga (Jean-Paul) ;
 Moubouh (Valentin) ;
 Akouli (Albert) ;
 Essch (Auguste) ;
 Kouakoua (Sylvain) ;
 Tsiakaka (Jean-Claude) ;
 Elenga (Boniface) ;
 Ekiba (Paul).

Au 8^e échelon :

- M. Baro-Ahoudou, pour compter du 16 février 1966.

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

- MM. Louamba (Jean-Raoul) ;
 N'Guénoni (Louis) ;
 Mouanda (Jean-Charles) ;
 Mifoundou (Simon).
 Tchicaya (Georges), pour compter du 1^{er} octobre 1966.
 Gandhou (Jean-Baptiste), pour compter du 16 septembre 1966.

Au 9^e échelon :

- M. Bikindou (Jean-Marcel) pour compter du 4 mars 1966

Au 10^e échelon :

- MM. Sidibé-Kerfalla pour compter du 23 juin 1966.
 Mengué (Marcel), pour compter du 1^{er} janvier 1966.

Aides-comptables

Au 3^e échelon :

- M. Bikoumou (Prosper), pour compter du 1^{er} janvier 1966.
 M. Makoundou (Pierre), pour compter du 1^{er} juillet 1966

Au 4^e échelon :

- MM. Tsiba (Joseph) pour compter du 17 septembre 1966.
 Bounkouta (Grégoire), pour le compter du 2 juillet 1966.

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

- MM. Malonga (Gaston) ;
 Likibi (Louis) ;
 M'Picka (Roger).

Au 5^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

- MM. Mavouba (Alfred) ;
 Bileckot (Jean-Pierre).
 M. Bangoussa (Antoine), pour compter du 27 juin 1966.

- M Pougui (Marcel), pour compter du 20 septembre 1966.

- M. Mandombi (Germain), pour compter du 14 octobre 1966.

Au 6^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

- MM. Bondzi (Corneille) ;
 Mafina (Marc) ;
 Mounkassa (Jean-Baptiste).

Au 7^e échelon :

- MM. Bayonne (Frédéric), pour compter du 1^{er} mars 1966 ;
 Pinilt (Gabriel) pour compter du 1^{er} janvier 1966 ;
 Dzonzi (Mathias), pour compter du 8 mars 1966 ;
 Youlou-Demayous ; pour compter du 1^{er} juillet 1966 ;
 Banguélet (Faustin), pour compter du 1^{er} juillet 1966 ;
 Kibinza (François-Xavier), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Dactylographes

Au 3^e échelon :

- MM. Bikambidi (Maurice), pour compter du 5 février 1966 ;
 Founabidié (Victor), pour compter du 12 avril 1966 ;
 Kouyéla (Daniel), pour compter du 19 janvier 1966 ;
 Boulemvo (Olive), pour compter du 12 septembre 1966 ;

- MM. Mondjo (Armand), pour compter du 2 février 1966 ;
 Mouélo (Dominique), pour compter du 30 août 1966 ;
 M^{lle} Bialchama (Thérèse), pour compter du 1^{er} juillet 1966 ;

- MM. Bounzanga (Hervé), pour compter du 9 juillet 1966 ;
 Otsatou (Victor), pour compter du 15 septembre 1966 ;
 Sita (Eugène), pour compter du 7 décembre 1965.

Au 4^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

- MM. Diamouangana (André) ;
 Djembot (Séraphin) ;
 Tsiendolo (Victor)
 Makangou (Gaston), pour compter du 1^{er} février 1966 ;
 Makéla (Jean-Bernard), pour compter du 17 juin 1966 ;
 Kéoua (Léonard), pour compter du 1^{er} janvier 1966 ;
 Biantoari (Gilbert), pour compter du 29 août 1966 ;
 Koussimbissa (Edouard), pour compter du 11 septembre 1966.

Au 5^e échelon :

- MM. Issangou (Adolphe), pour compter du 20 mars 1966 ;
 Ibba (Joseph), pour compter du 24 juin 1965 ;

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

- MM. Koubaka (David) ;
 Mouangui (Pierre) ;
 Filankembo (Nestor) ;
 Mampouya (Vincent) ;
 Bahonda (Marie Michel) .

Pour compter du 15 juillet 1966 :

- MM. Koubemba (Gaëtan) ;
 Dambhad (Noël) ;
 Léléka (Etienne), pour compter du 1^{er} septembre 1966 ;
 Mme Mouyamba (Othilde), pour compter du 4 août 1966.
 M. Mahoukou (Fulbert), pour compter du 1^{er} octobre 1966.

Au 6^e échelon :

- MM. Maléla (Alphonse), pour compter du 1^{er} juin 1966 ;
 Moudiongui (François), pour compter du 1^{er} janvier 1966 ;

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

- MM. Londot (Albert) ;
 Ondziel (Gabriel).

Au 7^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Louzala (Daniel) ;
N'Gangouélé (François) ;
Malonga (Cyprien) ;
Samba (Léonard) ;
Mayassi (Charles), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Au 7^e échelon, pour compter du 8 juillet 1966 :

MM. Senny (Michel),
Denga (Isidore), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Au 9^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Ouarika (Joseph) ;
Koukou (Raoul) ;
M. M'Pouassika (Paul), pour compter du 1^{er} janvier 1966.

Au 10^e échelon :

MM. Koubaka (Jean-Pierre), pour compter du 1^{er} janvier 1966 ;
Damba (Pierre), pour compter du 11 juillet 1966 ;
N'Zaba (Albert), pour compter du 12 juillet 1966 ;
Malonga (Maurice), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3670 du 14 septembre 1966, en application des dispositions de l'article 11 alinéa 2 du décret n° 61-137/FP. du 27 juin 1961, M. Moussoyé (Lazare), gardien de prison 2^e échelon, du cadre particulier des personnels de service de la République du Congo en service à Kinkala, titulaire du certificat d'études primaires élémentaires (session du 16 décembre 1965) est reclassé au 3^e échelon, de son grade (indice local 130) ACC et RSMC : néant :

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de la solde pour compter de la date de signature et de l'ancienneté pour compter du 16 février 1966.

— Par arrêté n° 3685 du 16 septembre 1966, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1966, les fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services administratifs et financiers de la République dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant :

Secrétaires d'administration

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Mabondzo (Jean-Firmin) ;
Mokengo (Stéphen-Hudson) ;
Nyombéla (Joseph) ;
Mayitokou (Pierre) ;
Kinouani (André) ;
Kouloufoua (Emile) ;
Bandou (Isidore) ;
Loufouakazi (Jonas) ;
Minkala (Augustin) ;
Moulouki (Ange) ;
Samba (Gustave) ;
Ganga (Alphonse) ;
N'Dilou (François).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Dzota-Ondoulou (Gustave) ;
Koucka (Martyr) ;
Mabiala (François) ;
Tsoumou (Jean-Paul) ;
Kimbembé (Jean-Marie) ;
Kouta (Michel) ;
Gabiou (Jean) ;
Saboga (Albert) ;
Gassaki (Paul) ;
Packoua (Raphaël).
N'Zemba (Marcel), pour compter du 21 juillet 1966.

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Voudibio (Pierre) ;
Bella (Grégoire) ;
Hounounou (Joseph) ;
Bihonda (Jean) ;
Mabouéki (Bernard) ;
N'Goyi (André) ;
Bitsindou (Gérard) ;

Pour compter du 1^{er} mars 1966 :

MM. Locko (Isaac) ;
Sita (Alphonse) ;
Mohet (Séraphin).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Bossoka (Emile) ;
Kinzozi (Thomas) ;
Pangui (Henri) ;
Loubemba (Michel) ;
Ghoma-Makosso (Jean-Baptiste) ;
Dambendzet (Fidèle).
Bayonne (Gaston), pour compter du 1^{er} septembre 1966.

Au 4^e échelon :

M. Moutsila (Duguesclin), pour compter du 24 janvier 1966 ;
Tchicayat (Robert), pour compter du 1^{er} janvier 1966 ;
Lhoni (Patrice), pour compter du 1^{er} octobre 1966 ;
Matala (Firmin), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Au 5^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Lokwa (François) ;
Obambet (Adolphe).

Au 6^e échelon :

MM. Kibongani (Jean) pour compter du 1^{er} janvier 1966 ;
Malonga (André), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Agents spéciaux

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Goma-Crouzet (Joseph) ;
Mafoundou (Michel).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Gamokoba (Joseph) ;
Batantou (Charles).
M. Bantou (Albert), pour compter du 13 juin 1966.

Au 3^e échelon :

M. Kimbidima (Romain), pour compter du 1^{er} janvier 1966.

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Mavoungou (Gilbert) ;
Itongui-Pombé (Hilaire) ;
Tsiba (Jean-Honoré).

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} septembre 1966 :

MM. Nicmbo (Dominique) ;
Malonga (Théodore) ;
Nouroumy (François).

Au 4^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Kouka (Hilaire) ;
Adampol (Jean).
Kongo (Georges), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3688 du 16 septembre 1966, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1966, les plantons des cadres de la République dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant ;

Au 3^e échelon :

M. Bikoyi (Joachim), pour compter du 1^{er} janvier 1966 ;
M. N'Kombo (Grégoire), pour compter du 21 février 1966.

Au 4^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Makéla (Jules) ;
Pambou (Albert) ;
Ikouma (Gaspard) ;
Matsiona (Bernard) ;
Batoula (Grégoire).

M. Mouandza (Gaston), pour compter du 1^{er} janvier 1966

Foundou (Frédéric), pour compter du 1^{er} avril 1966 ;
Maka (Thomas), pour compter du 14 juin 1966 ;
Bizi (Paul), pour compter du 16 août 1966.

Au 5^e échelon :

M. Samba (Gilbert), pour compter du 1^{er} juillet 1966 ;
N'Débéka (Alexis), pour compter du 10 août 1966.

Au 6^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Mouanga (Antoine) ;
N'Sihou (Martin) ;
N'Gola (Maurice) ;
Malonga (Antoine).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Balou (Vincent) ;
Belolo (David).

Au 7^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Malonga (Bernard) ;
Manangou (Gaston) ;
Kololo (Lambert) ;
Samba (Henri).
Ounounou (Philippe) pour compter du 3 août 1966 ;
Samba (Pierre), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Au 8^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Samba (Marc) ;
Goungou (Boniface) ;
Mandzoungou (Joseph) ;
N'Koungou-Mouanga ;
Tchibouanga (Hilaire).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. N'Zila M'Bah ;
Moanda (Joseph) ;
Malanda (Patrice) ;
Safou (Samuel) ;
Awambi (Firmin) ;
Ganga (Albert) ;
Makosso (Henri).

Au 9^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

N'Zoungou (Antoine) ;
Gandou (Abel) ;
N'Zalata (Louis).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

Kazi (Daniel) ;
Issabo ;
Mahoungou (André) ;
Gafoula (Edouard) ;
Makanga (Robert) ;
N'Gakia (François).

Au 10^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

Moumpala (Ange) ;
Tchicaya (Hyacinthe).
Mabiala (Isidore), pour compter du 1^{er} février 1966 ;
Mayouma-N'Koungou (Ignace), pour compter du
27 février 1966.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3711 du 16 septembre 1966, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1966, les fonctionnaires des cadres des catégories A II et B II des services administratifs et financiers (administration générale) de la République dont les noms suivent ACC et RSMC : néant :

CATEGORIE A II.

Attaché

Au 5^e échelon :

M. Van-Den-Reysen (Antoine), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

CATEGORIE B II.

Secrétaires d'administration principaux

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

MM. Gondi (Alphonse) ;
Loemba (François) ;
Louhoungou (Théodore) ;
Manckoundia (Gilbert) ;
Niakissa (Jean-Baptiste).

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Yabie-Malandà (Marcel) ;
N'Koungou (Ernest) ;
Bambous-Ockanda (Daniel).

Au 3^e échelon, pour compter du 20 avril 1966 :

MM. Miantoko (Néréé-René) ;
Bounsana A (Innocent) ;
M'Boungou (Paul).

M. Poaty (Jean-Pierre), pour compter du 1^{er} janvier 1966.
M. Semi (François), pour compter du 15 avril 1966.

Au 7^e échelon :

M. Kokoma (Louis), pour compter du 1^{er} juillet 1966.

Agents spéciaux principaux

Au 2^e échelon :

M. Bemba-Lugogo (Jacques), pour compter du 1^{er} janvier 1966 :

Pour compter du 1^{er} juillet 1966 :

MM. Konta (Simon) ;
Khono (Pascal).

Au 3^e échelon :

M. Toutou (Emmanuel), pour compter du 1^{er} janvier 1966.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3669 du 14 septembre 1966, MM. Djoungou (Vincent) et Mampouya (Bernard), dactylographes qualifiés 6^e et 1^{er} échelons, des cadres des services administratifs et financiers de la République sont mis à la disposition de l'inspecteur générale des finances à Brazzaville (Régularisation).

— Par arrêté n° 3755 du 19 septembre 1966, en application des dispositions des articles 2 et 4 du décret 60-132/rp. du 5 mai 1960, M. M'Boko (Daniel), opérateur radio 1^{er} échelon, (indice local 230) des cadres de la catégorie D1 des services techniques (aéronautique civile) est versé par concordance de catégorie dans les cadres de la catégorie D hiérarchie I des services administratifs et financiers (administration générale) de la République et nommé commis principal 1^{er} échelon, indice local 230 ACC et RSMC : néant :

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 22 juillet 1964.



DIVERS

— Par arrêté n° 3693 du 16 septembre 1966, un concours pour le recrutement direct de greffiers stagiaires est ouvert en 1966.

Le nombre de places mises au concours est fixé à 5.

Peuvent seuls être autorisés à concourir les candidats et candidates de nationalité congolaise âgés de 18 ans au moins de 30 au plus, titulaires du B.E. ou BEPC.

Les dossiers de candidature comprenant les pièces ci-après

- Une demande sur papier libre ;
 - Extrait d'acte de naissance ;
 - Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
 - Certificat médical et d'aptitude physique ;
 - Une copie du B.E. ou BEPC.
- seront adressés directement au ministère de la justice et du travail à Brazzaville.

La liste des candidats autorisés à concourir sera fixée par un arrêté ultérieur.

Elle sera impérativement et définitivement close au ministère du travail le 29 octobre 1966.

Toute candidature parvenue après cette date pour quel que cause que ce soit sera automatiquement rejetée.

Les épreuves écrites auront lieu les 29 et 30 novembre 1966, simultanément dans les centres ouverts aux chefs-lieux des préfectures suivant les candidatures reçues et selon les modalités fixées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Le jury chargé de la délibération dudit concours est composé comme suit :

Président :

Le ministre de la justice ou son représentant ;

Membres :

Le procureur général, chef du service judiciaire ;
Le directeur général du travail ;
Le directeur des finances ;
Le directeur général de l'enseignement.

Secrétaire :

Le fonctionnaire chargé de la section des concours à la direction générale du travail.

Par décisions préfectorales, il sera constitué dans chaque centre d'examen une commission de surveillance.

ANNEXE

A l'arrêté portant ouverture d'un concours de recrutement direct d'élèves greffiers en 1966.

Epreuve n° 1 :

Composition française sur un sujet d'ordre général.

Cette épreuve comporte l'attribution de trois notes calculées chacune sur 20 points concernant :

La première, la rédaction, coefficient 2 ;
La seconde, l'orthographe, coefficient 2 ;
La troisième, l'écriture, coefficient 1.
De 7 h 30 à 10 heures.

Epreuve n° 2 :

Composition portant sur l'organisation constitutionnelle administrative et judiciaire de la République du Congo.

Le programme des matières de cette épreuve est le suivant :

Constitution de la République du Congo du 8 décembre 1963.

Ordonnance n° 63-10 du 6 novembre 1963, fixant l'organisation et la compétence des juridictions.

Loi n° 29-61 sur les tribunaux d'instance ;

Loi n° 42-61 du 20 juin 1961, portant statut de la magistrature congolaise coefficient 3.

De 10 h 15 à 12 h 15.

Epreuve n° 3.

Cette épreuve consiste à prendre des notes afin de résumer les idées essentielles d'un texte lu pendant une durée d'un quart d'heure.

Les candidats disposent ensuite d'un délai de dix minutes pour relire et corriger leurs notes qu'il ne leur est pas permis de recopier, coefficient 4.

De 15 heures à 16 h 30.

Epreuve n° 4 .

Epreuve facultative de dactylographie qui consiste en la frappe :

a) d'une page de texte dactylographié à copier en trente minutes ;

b) d'une page de texte dactylographié dictée en trente minutes.

Cette épreuve étant facultative il est seulement tenu compte des points obtenus au-dessus de la note 12 sur 20, coefficient 5.

Aucun candidat ne peut être déclaré admis si le total de ses points n'est pas égal ou supérieur à 144 pour ceux dont l'épreuve facultative n'entre pas en ligne de compte et égal au moins à 204 pour ceux dont l'épreuve rentre en ligne de compte.

— Par arrêté n° 3694 du 16 septembre 1966, un concours pour le recrutement direct d'un contrôleur stagiaire des douanes de la République du Congo est ouvert en 1966.

Le nombre de places mises au concours est fixé à 1.

Peuvent seuls être autorisés à concourir les candidats et candidates de nationalité congolaise âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, titulaires du B.E. ou BEPC.

Les dossiers de candidatures comprenant les pièces ci-après :

Une demande sur papier libre ;
Extrait d'acte de naissance ;

Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
Certificat médical et d'aptitude physique ;

Une copie du B.E. ou BEPC ;

seront adressés directement au ministère de la justice et du travail à Brazzaville.

La liste des candidats autorisés à concourir sera fixée par un arrêté ultérieur.

Elle sera impérativement et définitivement close au ministère de la justice et du travail le 15 octobre 1966.

Toute candidature parvenue après cette date pour quelque cause que ce soit sera automatiquement rejetée.

Les épreuves écrites auront lieu les 17 et 18 novembre 1966, simultanément dans les centres ouverts aux chefs-lieux de préfectures suivant les candidatures reçues et selon les modalités fixées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Le jury chargé de la délibération dudit concours est composé comme suit :

Président :

Le ministre de la justice et du travail ou son représentant.

Membres :

Le directeur général du travail ;
Le directeur des finances ;
Le directeur des douanes .

Secrétaire :

Le fonctionnaire chargé de la section des concours à la direction générale du travail

— Par décisions préfectorales il sera constitué dans chaque centre d'examen une commission de surveillance.

ANNEXE

Jeudi 17 novembre 1966 :

Epreuve n° 1 Composition française sur un sujet d'ordre général.

De 7 h. 30 à 10 heures ; coefficient 8.

Epreuve n° 2 :

Résolution de deux problèmes de mathématiques dont un d'algèbre et un de géométrie.

De 10 h. 15 à 12 h. 15 ; coefficient 4.

Epreuve n° 3 :

Composition de géographie physique, économique et humaine sur le programme suivant :

Caractères généraux des pays de langue française appartenant à l'Asie, à l'Afrique et Madagascar.

Diversités des conditions physiques, humaines et administratives.

Variétés des ressources et des aptitudes à la mise en valeur.

De 14 h 30 à 16 h 30 ; Coefficient.

Vendredi 18 novembre 1966 :

Epreuve n° 4 :

Etablissement d'un tableau manuscrit comportant des opérations simples de calcul .

De 7 h 30 à 9 h ; Coefficient 2.

Epreuve n° 5 :

(Facultative) version au choix du candidat (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien). L'épreuve consiste en une version effectuée sans l'aide d'un dictionnaire.

Sont seuls comptés les points au -dessus de 12/20.

De 9 h 15 à 10 h 15 ; coefficient 2.

Ces épreuves sont du niveau des classes de 3^e des lycées et collèges.

Aucun candidats ne peut être déclaré admis si le total de ses points n'est pas égal ou supérieur à 204.

— Par arrêté n° 3731 du 17 septembre 1966, M. Mannée-Batschy (Jean-François), agent technique principal de 2^e échelon, des cadres de la catégorie B 2 des services sociaux (santé) de la République du Congo, en congé spécial d'expectative de retraite à M^lBoukou (sous-préfecture de Pointe-Noire), atteint par la limite d'âge est admis, en application des articles 4 et 5 du décret n° 29-60/FP. du 4 février 1960, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1^{er} novembre 1966, premier jour du mois suivant la date d'expiration de son congé spécial.

— Par arrêté n° 3612 du 8 septembre 1966, en application des dispositions des décrets n° 62-195 et 62-197/FP-PC. du 5 juillet 1962, pris conformément aux articles 20 et 60 de la loi n° 15-62 du 3 février 1962, fixant le statut général des cadres de la République, la carrière administrative du fonctionnaire des cadres de la catégorie C-II des services administratifs et financiers dont le nom suit, titulaire de CAP d'aide-comptable reconnu équivalent au BEPC est reconstituée conformément au texte de concordance ci-après (Régularisation).

Ancienne situation :

M. Tsiba (Honoré), nommé agent spécial de 1^{er} échelon, pour compter du 1^{er} mars 1962, ACC et RSMC : néant ;

Promu au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} septembre 1964 ; ACC et RSMC : néant.

Nouvelle situation :

Nommé agent spécial de 1^{er} échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1962 ; ACC et RSMC : néant ;

Promu agent spécial de 2^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1964 ; ACC et RSMC : néant ;

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates sus-indiquées.

— Par arrêté n° 3691 du 16 septembre 1966, en application des dispositions du décret 60-132/FP. du 5 mai 1960, combinées à celles de l'article 15 du décret n° 59-182/FP. du 21 août 1959, M. Bitsi (Jean), instituteur-adjoint stagiaire, indice local 350 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) de la République, en service à la direction générale de l'enseignement à Brazzaville est versé dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services administratifs et économiques de l'enseignement et nommé rédacteur de l'éducation nationale stagiaire, indice local 330 ; ACC et RSMC : néant.

M. Bitsi (Jean), bénéficiera à titre personnel d'une indemnité compensatrice égale à la différence entre la solde afférente à l'indice 350 et la solde correspondant à l'indice 330.

Le présent arrêté prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 1^{er} octobre 1964.

— Par arrêté n° 3676 du 14 septembre 1966, M. Okouo (Paul), gardien de la paix de 2^e classe des cadres de la catégorie D II de la police de la République, est placé en position de détachement auprès du secrétariat général du Gouvernement à Brazzaville.

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 12 juillet 1966, date de prise de service de l'intéressé.

RECTIFICATIF N° 3666 du 13 septembre 1966 à l'arrêté n° 3312/CNOSUPEEP. du 10 août 1966.

Art. 1^{er}. —

Au lieu de :

Est remboursée à M. Mafoua (Bernard), ouvrier d'art céramiste, ancien boursier de perfectionnement professionnel inscrit à l'Office de coopération et d'accueil universitaire 69, quai d'Orsay, Paris 7^e sous le n° 122640036 du 23 novembre 1964, la somme de 194 550 francs CFA, représentant les frais d'inscription et de scolarité pour les cours de céramique au centre éducatif d'arts appliqués, 210, Faubourg Saint-Anoine Paris, 10^e.

Lire :

Est remboursée à M. Mafoua (Bernard), ouvrier d'art céramique, ancien boursier de perfectionnement professionnel, inscrit à l'Office de coopération et d'accueil universitaire 69, quai d'Orsay, Paris 7^e sous le n° 122640036 du 23 novembre 1964, la somme de 120 000 francs CFA, représentant les frais d'inscription et de scolarité pour les cours de céramique au centre éducatif d'arts appliqués, 210, Faubourg Saint-Antoine Paris, 10^e.

(Le reste sans changement).

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉCRET N° 66-276 du 22 septembre 1966, portant dérogation aux dispositions du décret n° 60-136 du 5 mai 1960, en ce qui concerne les concours (session 1966) de l'école nationale d'administration.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution du 8 décembre 1963, de la République du Congo ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le décret n° 60-136 du 5 mai 1960, fixant les conditions générales des concours dans la République du Congo ;

Vu le décret n° 66-127 du 4 avril 1966 portant création d'une école nationale d'administration ;

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Pour les seuls concours d'entrée à l'école nationale d'administration prévus pour 1966, certaines dispositions du décret n° 60-136 du 5 mai 1960, sont modifiées comme mentionné ci-après.

Art. 2 — L'article 4 du décret susvisé est remplacé par le texte ci-après :

« Les dossiers de candidature doivent parvenir au ministère du travail chargé de la fonction publique au plus tard le jour de la forclusion du délai de dépôt des demandes, fixé à 4 jours avant la date du concours.

L'arrêté portant ouverture du concours sera publié selon la procédure d'urgence ».

Art. 3^e. — Le 3^e alinéa de l'article 8 du décret est annulé et remplacé par le texte ci-après :

La « liste et les numéros d'inscription des candidats autorisés à concourir au centre intéressé sont transmis par voie télégraphique ».

Art. 4. — Toutes les dispositions du décret n° 60-136 du 5 mai 1960 autres que celles visées ci-dessus sont applicables sans modification aux concours de 1966.

Art. 5. — Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 22 septembre 1966.

A. MASSAMBA-DÉBAT.

Par le premier ministre,
chef du Gouvernement,
ministre du plan,

A. NOUMAZALAY.

Par le garde des sceaux,
ministre de la justice et du
travail,

F. L. MACOSSO.

Actes en abrégé

PERSONNEL

Reconstitution de carrière

— Par arrêté n° 3613 du 8 septembre 1966, sont et demeurent rapportées les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté 1020/FP-PC. du 17 mars 1966, portant nomination de M. Otta (Jean-Joseph).

En application des dispositions des décrets n°s 62-195 et 62-196/FP-PC. du 5 juillet 1962, pris conformément aux articles 20 et 60 de la loi n° 15-62 du 3 février 1962 fixant statut général des cadres de la République, la carrière de M. Otta (Jean-Joseph), commis principal stagiaire du travail (indice 200) des cadres de la catégorie D I des services administratifs et financiers, titulaire du BEPC est reconstituée conformément au texte de concordance ci-après (régularisation).

Ancienne situation :

Nommé commis principal du travail stagiaire pour compter du 15 octobre 1963 ; ACC et RSMC : néant ;

Nouvelle situation :

Nommé contrôleur du travail stagiaire pour compter du 15 octobre 1963, catégorie C, hiérarchie II, indice 330. ACC et RSMC : néant ;

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 17 mars 1966, et de l'ancienneté pour compter du 15 octobre 1963.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Actes en abrégé

D I V E R S

— Par arrêté n° 3600 du 8 septembre 1966, les prix maxima applicables à la vente au détail des denrées de production locale, dans la sous-préfecture de Boko-Songho sont fixés ainsi qu'il suit :

Légumes et fruits

Bananes à cuire (grosses) les 2.....	5 »
Bananes à cuire (moyennes) les 4.....	5 »
Bananes douces (gros Michel) les 3.....	5 »
Bananes douces les 4.....	5 »
Manioc frais (la pièce).....	25 »
Manioc en tubercules (vendu plantation) les 3.....	5 »
Manioc en tubercules (vendu marché) les 4.....	10 »
Légumes (la botte).....	5 »
Oranges (les 2).....	5 »
Mandarines (les 3).....	5 »
Citrons (les 4).....	5 »

Pamplemousses (les 2).....	5 »
Goyaves (les 6).....	5 »
Safous (les 3).....	5 »
Avocats (gros) la pièce.....	5 »
Avocats (moyens) les 2.....	5 »
Papayes (grosses) la pièce.....	5 »
Papayes (moyennes) les 2.....	5 »
Kola (les 3).....	5 »
Maïs (les 2 épis).....	5 »
Piments (gros) les 5.....	5 »
Piments (moyens) le tas.....	5 »
Patates douces (les 3).....	5 »

La pièce :

Ignames (grosses).....	30 »
Ignames (moyennes).....	15 »
Choux pommés.....	20 »
Salade (les 3 pieds).....	5 »
Ananas sélectionné (la pièce).....	30 »
Ananas local (la pièce).....	5 »
Haricot (la touque de 14 kilogrammes).....	800 »
Aubergines (le tas).....	5 »
Noix de palme (le tas).....	5 »
Pois d'Angol (le verre).....	5 »
Oignons (les 4).....	5 »
Mangues (les 4).....	5 »
Canne à sucre (le mètre).....	5 »
Tarots (les 3).....	5 »

Animaux, viande

Le kilo :

Viande de chasse fraîche : buffle.....	170 »
Antilope et autres.....	140 »
Porc (abattu marché).....	100 »
Cabri (abattu marché).....	100 »
Mouton (abattu marché).....	100 »

La pièce :

Cobayes (mâle).....	75 »
Cobayes (femelle).....	100 »
Boa (le morceau).....	50 »

Viande de bœuf

Le kilo :

Viande sans os.....	230 »
Viande avec os.....	200 »
Filet.....	250 »
Langue.....	120 »
Foie.....	100 »
Cœur, poumons.....	150 »
Tripe.....	80 »

La pièce :

Tête.....	400 »
Patte.....	20 »

Volailles

La pièce :

Poule (Batéké).....	250 »
Coq (Batéké).....	200 »
Cane.....	500 »
Canard.....	400 »
Pigeon.....	100 »
Oeuf (poule).....	10 »
Oeuf (cane).....	15 »

Poissons

Le kilo :

Poissons d'eau douce (frais).....	100 »
Poissons d'eau douce (fumés).....	100 »

Divers

Huile de palme (le litre).....	60 »
Huile de palme (la bouteille de 65 cl).....	50 »
Vin de palme (le litre).....	25 »

La pièce :

Nattes (grand format).....	100 »
Nattes (petit format).....	50 »
Panier (grand).....	125 »
Panier (moyen).....	50 »
Chiens (batéké) mâle.....	1 000 »
Chiens (batéké) femelle.....	1 500 »

Les prix de vente seront affichés conformément aux prescriptions de l'article 9 de la loi n° 24-64 du 20 juillet 1964, portant fixation du régime des prix.

Les infractions au présent arrêté seront réprimées conformément aux dispositions de la loi n° 24-64 du 20 juillet 1964.

Le préfet du Niari-Bouenza, le sous-préfet de Boko-Songho, les contrôleurs des prix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

— Par arrêté n° 3601 du 8 septembre 1966, sont nommés membres de la commission centrale des prix :

Pour les intérêts généraux

ASSEMBLÉE NATIONALE

Titulaires :

MM. Moyasko (Guy-Anatole) ;
Boukhette (Georges).

Suppléants :

MM. Maléla (Gabriel) ;
Kibangou (Edouard).

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

MM. Loemba-Boussanzi (Joseph), titulaire ;
Moutou (Anatole), suppléant.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MM. Mahoukou (Gabriel), titulaire ;
Nanga-Nanga, suppléant.

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DES MINES

Titulaires :

MM. Okabé (Saturnin) ;
Binouani (Fidèle).

Suppléants :

MM. Dinga-Oté
Nombo-Tchissambo (Fernand).

MINISTÈRE DU PLAN

MM. Bemba (François), titulaire ;
M'Ban (Rigobert), suppléant.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. Mamaty (Abel).

Le directeur des affaires économiques et du commerce.

b) Pour les intérêts commerciaux :

CHAMBRE CONSULAIRE DE BRAZZAVILLE

Titulaires :

MM. Guillaume ;
Behar.

Suppléants :

MM. Carré ;
Kapeluto.

CHAMBRE CONSULAIRE DU KOUILOU-NIARI

Titulaires :

MM. Gerbaud ;
Lopez.

suppléants :

MM. Roguet ;
Pignol.

O. F. N. C. O. M.

Titulaires :

MM. Mankélet (Fidèle), titulaire ;
Obambet (Joseph), suppléant.

c) Pour les intérêts des consommateurs :

CONFÉDÉRATION SYNDICALE CONGOLAISE

MM. Tsangou (Daniel), titulaire ;
Malonga (Jean-Bernard), suppléant.

U. R. F. C.

Mmes Diaye (Joséphine), titulaire ;
Tsondé (Odile), suppléante.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS

DES PARENTS D'ÉLÈVES :

M. Bolémas (Prosper), titulaire ;
M. Sita (Alphonse) suppléant.

Les personnes ainsi nommées, ne peuvent prétendre du fait de leur fonction à aucun traitement, ni à aucune indemnité.

— Par arrêté n° 3602 du 8 septembre 1966, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 24-64 portant fixation du régime des prix. M. Mazinga (Albert), maréchal-des-logis, commandant la brigade de gendarmerie de M'Bomo est habilité à constater les infractions à la législation dans le ressort de cette brigade.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Actes en abrégé

— DIVERS

— Par arrêté n° 3592 du 6 septembre 1966, est suspendu pour une durée de 6 mois à compter de la date de la notification à l'intéressé, le permis de conduire n° 7645 délivré le 7 juillet 1962, à Pointe-Noire au nom de M. Taty (Joseph), chauffeur au service de M. Laurent (Emmanuel), commerçant à Pointe-Noire.

Le commandant de la gendarmerie et le chef de la police locale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

— Par arrêté n° 3593 du 6 septembre 1966, est suspendu pour une durée de 6 mois à compter de la date de la notification du présent arrêté à l'intéressé, le permis de conduire n° 27848 délivré le 15 septembre 1964, à Brazzaville au nom de M. Bouhoua (Jacob), chauffeur au lycée technique de Brazzaville.

Le commandant de la gendarmerie et le chef de la police locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

— Par arrêté n° 3594 du 6 septembre 1966, sont suspendus à compter de la date de la notification aux intéressés du présent arrêté, les permis de conduire ci-dessous :

Pour une durée de 2 ans :

Permis de conduire n° 231 délivré le 9 août 1962, à Bouar-Baboua (R.C.A.) au nom de M. Malanda (Sébastien), commerçant-transporteur, demeurant 177, rue M'Bama à Bacongo-Brazzaville, (pour infraction aux articles 24 et 193 du code de la route : excès de vitesse et délit de fuite).

Pour une durée de 18 mois :

Permis de conduire n° 27745 délivré le 4 septembre 1964, à Brazzaville au nom de M. Mayembo (Louis), chauffeur, demeurant 83, rue Monseigneur Biechy à Makékélé Brazzaville, (pour infraction aux articles 18 et 193 du code de la route : conduite à gauche et délit de fuite).

Pour une durée de 1 an :

Permis de conduire n° 10073 délivré le 26 février 1966 à Pointe-Noire au nom de M. Batchi (Charles), comptable à l'Africauto à Pointe Noire, (pour infraction à l'article 24 du code de la route : excès de vitesse).

Permis de conduire n° 1306/PP. délivré le 2 janvier 1963 à Kinkala au nom de M. Gongo (Marcel), économiste chaminade, demeurant au quartier Chic à Ouenzé, case n° 622 Brazzaville, (pour infraction aux articles 24 et 193 du code de la route : excès de vitesse et conduite en état d'ivresse).

Pour une durée de 6 mois :

Permis de conduire n° 18798 délivré le 27 octobre 1959 à Brazzaville au nom de M. Kimbembé (Raphaël), chauffeur, demeurant 99, rue Alexandry à Bacongo - Brazzaville (pour infraction à l'article 20 du code de la route : changement de direction sans précaution).

Pour une durée de 1 mois :

Permis de conduire n° 1136 /PP. délivré le 4 août 1962 à Kinkala au nom de M. Malonga (Joseph), chauffeur, demeurant à Kinkala (pour infraction à l'article 19 du code de la route : chevauchement d'une ligne continue).

Permis de conduire n° 984 /PP. délivré le 2 septembre 1961 à Kinkala au nom de M. Tsikavoua (Edouard), chauffeur, demeurant à Brazzaville (pour infraction à l'article 19 du code de la route : chevauchement d'une ligne continue).

Permis de conduire n° 1712 délivré le 1^{er} décembre 1947 à Brazzaville au nom de M. Truteau (Pierre), directeur à la B.D.P.A. Brazzaville, demeurant à M'Pila (pour infraction à l'article 30 du code de la route : changement de direction importante sans précaution).

Le commandant de la gendarmerie et le chef de la police locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

— Par arrêté n° 3708 du 16 septembre 1966, sont suspendus à compter de la date de la notification aux intéressés du présent arrêté, les permis de conduire ci-dessous :

Pour une durée de 3 mois :

Permis de conduire n° 1325 délivré le 7 juillet 1959 à Dolisie au nom de M. Tsiéka (Jérôme), chauffeur aux travaux publics de Mossendjo, demeurant à Mayoko (pour infraction à l'article 24 du code de la route : excès de vitesse).

Permis de conduire n° 25804 délivré le 24 juillet 1963 à Brazzaville, au nom de M. Bouckaka (Florent), inspecteur des P.T.T. à Brazzaville (pour infraction à l'article 63 du code de la route : inobservation d'un panneau stop).

Le commandant de la gendarmerie et le chef de la police locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Actes en abrégé

DIVERS

— Par arrêté n° 3545 du 2 septembre 1966, les coopératives et groupements ruraux ci-dessous désignés sont agréés sous les numéros des groupes suivants :

GROUPE I :

Coopérative des artisans Congolais (Brazzaville) sous le numéro 1/24.

Coopérative bananière du Mayombe (M'Vouti), sous le numéro 1/25 ;

Coopérative des boulangers de Ouesso (Ouesso), sous le numéro 1/26.

GROUPE V

Groupement rural de Mâh (Brazzaville) sous le numéro v/2.

GROUPE XV :

Groupement rural de Dzéké (Epéna) sous le numéro xv/2

GROUPE XVII :

Groupement rural de Tsatsa (Loudima) sous le numéro xvii/1.

— Par arrêté n° 3617 du 8 septembre 1966, M. Galois (Pierre), moniteur de 3^e échelon, des cadres de la catégorie D hiérarchie II des services techniques (agriculture) de la République du Congo en service à Pointe-Noire (conditionnement) est promu à 3 ans au titre de l'année 1965, au 4^e échelon, de son grade à compter du 1^{er} septembre 1966, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté ; ACC et RSMC : néant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Actes en abrégé

PERSONNEL

Mutation. - affectation. - Promotion.

— Par arrêté n° 3608 du 8 septembre 1966, M N'Dongo (Gabriel), commis dactylographe contractuel de 2^e échelon, précédemment en service à l'inspection primaire de Ouesso (Sangha), est muté dans la préfecture de Mossaka pour servir à l'inspection primaire de Mossaka en remplacement numérique de M. N'Gassaki-Elenga (Bernard) muté

M. N'Gassaki-Elenga (Bernard), dactylographe décisionnaire précédemment en service à l'inspection primaire de Mossaka est muté dans la préfecture de la Léfini pour servir à l'inspection primaire du Djambala en remplacement de M. N'Tsiba (Basile), muté.

M. N'Tsiba (Basile), commis dactylographe contractuel de 2^e échelon, précédemment en service à l'inspection primaire de Djambala (Léfini), est muté dans la préfecture de la Sangha pour servir à l'inspection primaire de Ouesso en remplacement numérique de M. N'Dongo (Gabriel) muté

— Par arrêté n° 3625 du 9 septembre 1966, MM. Ontsouka (Gaston-Paul) et Pindi (Jean-Paul), instituteurs-adjoints de 1^{er} et 3^e échelons, précédemment en service dans les écoles de l'enseignement primaire, sont mis à la disposition du chef du service du programme national d'alphabétisation et d'éducation permanente des adultes pour servir à Brazzaville.

— Par arrêté n° 3605 du 8 septembre 1966, les élèves-maîtres sortant des collèges et cours normaux, en instance d'être nommés dans le cadre de la catégorie D I (services sociaux) en qualité de moniteurs-supérieurs reçoivent les affectations suivantes :

Sont mis à la disposition du préfet de la Léfini :

MM. M'Viri (Edouard) ;
N'Siba (Bernard) ;
Mokouri (Gérard) ;
Gankoué (Marcel) ;
Touloulou (Abraham).

Sont mis à la disposition du préfet de l'Alima :

MM. Gatsé (Ovide) ;
Aloumba (Pauline) ;
Ombéré (Geneviève).

Sont mis à la disposition du préfet de l'Equateur :

MM. Mouko (Albert) ;
N'Gossia (Geneviève).

Sont mis à la disposition du préfet de Mossaka :

MM. Douniama (Pierre) ;
Ossonga (Marie).

Sont mis à la disposition du préfet de la Likouala :

MM. Dalla (Arsène) ;
Dibou (Philippe).

Sont mis à la disposition du préfet de la Sangha :

MM. N'Goma (Charles) ;
N'Gouma (Joseph) ;
Bolhaine (Emile).

Sont mis à la disposition du préfet de la N'Kéni :

MM. Djambouala (Gabriel) ;
Massamba (Bernard) ;
M'Babé (Honoré) ;
Toudila (Mathieu).

Sont mises à la disposition du préfet du Djoué

(circonscription scolaire du Djoué-Sud)

M^{lles} Kiyindou (Marie-Madeline) ;
Bouanga (Mathilde) ;
Pembé (Véronique) ;
Sounda (Angélique) ;
Moussakanda (Germaine).

Circonscription scolaire du Djoué-Nord

M^{lles} Matoko (Bernadette) ;
Kabou (Agnès) ;
Dibala (Gertrude) ;
Bounsana (Pierrette) ;
Kezo (Jeanne) ;
Laboundou (Jacqueline) ;
Tchibinda (Françoise).

Sont mis à la disposition du commissaire du Gouvernement du Pool (circonscription scolaire du Pool-Est) :

MM. Biniakounou (Antoine) ;
Diafouka (Philippe) ;
Digombissa (Dominique) ;
Kaya (Prosper) ;

M^{lle} Kémé (Marie-Joséphine) ;
Mouyoki (Jean) ;
N'Kouba (Antoine) ;
Bahana (Joseph) ;
Bonazébi (Gaspard) ;
Kimpouni (Lucien) ;
Loubalou (Jean-Pierre) ;

M^{lles} Banzébissa (Thérèse) ;
Bassafoula (Monique) ;
Milandou (Héleine).

Circonscription scolaire du Pool-Ouest

MM. Louya (Victor) ;
Louzoumboulou (Jean-Paul) ;
Manghoumba (Albert) ;
Massengo (Alphonse) ;
Kengué (Marguérite) ;

M^{lles} N'Safoula (Germaine) ;
Biéta (Denise) ;
Diafouka (Raphaël).

Sont mis à la disposition du commissaire du Gouvernement du Niari :

MM. Mayanith (Lambert) ;
Mouanda (Paul) ;
Bikakouri (Germaine).

Sont mis à la disposition du préfet de la Nyanga-Louessé :

MM. Moussoungou (Jean-Naasson) ;
Pemosso (Nestor) ;
Simbou (Séraphin) ;
Samba Epi my (Charles) .

Sont mis à la disposition du préfet du Niari - Bouenza

MM. Loufoua (Rose) ;
Dacon (Jean De Dieu).
Mouko (Jean) ;
M^{lles} Bouesso Léonardie ;
Epongo (Thine-Henriette)
Niéké (Clotilde) ;
Gouama (Antoinette) ;

Sont mis à la disposition du préfet de la Létili :

MM. N'Guinda (François) ;
Kouédé (Raymond).

Sont mis à la disposition du préfet de la Bouenza-Louessé :

M. Pené (Joseph) ;
M^{lles} Kinkéla (Marie-Anne) ;
Koumbissa (Véronique) ;
Loufoua (Martine).

Sont mis à la disposition du commissaire du Gouvernement du Kouilou :

M^{lles} Moutsamboté (Marthe) ;
Makaya (Fidèle) ;
N'Doulou (Claudine) ;
N'Gnandji-Tchitembo (Marianne) ;
N'Kirikikaba (Marie-Andrée) ;
Ouassiokou (Elise) ;
Pambou (Sophie) ;
Somboko (Héleine).

Des réquisitions de transport seront délivrées aux intéressés qui devront se trouver à leurs nouveaux postes au plus tard le 25 septembre 1966.

— Par arrêté n° 3629 du 9 septembre 1966, les élèves-maîtres sortant des collèges et cours normaux de l'enseignement de la République du Congo, en instance d'être nommés dans le cadre de la catégorie CI (services sociaux) en qualité d'instituteurs-adjoints, reçoivent les affectations suivantes :

Sont mis à la disposition du préfet de la Léfini :

MM. Tsiba (Sébastien) ;
N'Gouolali (Nestor) ;
Madzou (Sylvain) ;
N'Tsoumou (Christophe) ;
Guié (Albert) ;
N'Gama (Samuel) ;
Likibi (Jean-Baptiste) ;
M'Bouma (Alphonse) ;
Tsiba (Damase) ;
Ata (Jean-Marie) ;
Ella (Moïse).

Sont mis à la disposition du préfet de l'Alima :

MM. Anouono (Alphonse) ;
Imouélé (Jacques) ;
Oyombi (Jacques) ;
Bangui (Georges) ;
Ibata (Germain) ;
N'Dengué (Pascal).

Sont mis à la disposition du préfet de l'Equateur :

MM. Ekoké (Jean) ;
N'Gouembé (Marcel) ;
N'Dja (Samuel) ;
Oboulhas (Maurice).

Sont mis à la disposition du préfet de Mossaka :

MM. Ibara (Joseph) ;
Iloki (Patrice) ;
Okoyi (Victor) ;
Issongo (Josephine) ;
N'Goubepongo (Jean-Pierre) ;
Gouembé (Albert) ;
Louholo (Gabriel) ;
Bokatola (Philon) ;
Niama (Elie) ;

Sont mis à la disposition du préfet de la Likouala :

MM. Boukoro (Jacques) ;
Kaya (André) ;
Moumboko (Apollinaire) ;
Maya (Emmanuel) ;
Makaya (Georges) ;
Moniangoumbou (Vincent) ;
Manika (Alfred).

Sont mis à la disposition de la Sangha :

MM. Kionghat Jacques) ;
N'Gandziemo (Antoine) ;
Louzoumboulou (Denis) ;
Loufilou (Gaston) ;
Bouka (Jean-Pierre) ;
Koubikani (Gabriel) ;
Miété (Pascal) ;
Alimba (Gaston) ;
Ditangounou (Albert) ;
Diassala (Anatole) .

Sont mis à la disposition du préfet de la N'Kéni :

MM. Mossala (Jean) ;
Manguila (Jean) ;
Mandoudi (André) ;
Foutou (Fidèle) ;
Dany (Joseph) ;
Dianzinga (Dominique) ;
Doungou (David) ;
Kaya (Jean-Claude) ;
Loko (Rigobert) ;
Kintombo (Alphonse) ;
Madienguéla (Michel) ;
Massamba (Albert).

Sont mis à la disposition du préfet du Djoué,
circonscription scolaire du Djoué-Sud

MM. Kodja (Joseph) ;
Missidimbazi (Jean) ;
Bitsoukou (Laurent) ;
Loupé (Norbert) ;
Ouissa (Marie-Hélène) ;
Mayoukou (Laurentine) ;
Dacon (Louis-Christophe) ;
Massamba (Sylvain) ;
Miloumona (Gilbert) ;
Moukala (Alphonse) ;
Moussitou (Marcel) ;
Tobi (André) ;
Samba (André-Berd) ;
M'Boulou (Pierre).

Circonscription du Djoué-Nord :

MM. Moundéné (Grégoire) ;
Boungou (Gervais) ;
Ango (Emile) ;
Bassa (Léon-Prosper) ;
Bendo (Benoît) ;
Bayi (Elisabeth) ;
Mabo (Marie-Jeanne) ;
Sabounou (Monique) ;
Bouanga (Germaine) ;
Lemba (Françoise) ;
Guembi (Pierre) ;
M'Baloula (Prosper) ;
Moandinga (Josephine).

Sont mis à la disposition du commissaire du Gouverne-
ment du Pool, (circonscription scolaire du Pool-Est) :

MM. Lakilaka (Lambert) ;
Malonga (Eugène) ;
N'Goma (Naasson) ;
N'Gouari (Etienne) ;
Massouangui (Joseph) ;
Bouanga (Faustin) ;
N'Gouanou (Jean) ;
Poaty (Joseph) ;
Foungou (Pierre) ;
Kémédiba (Louis) ;
M^{lles} Louboucasse (Jeannine) ;
Kiéni-Kébéka (Agnès) ;
Kinkéla (Adolphine) ;
Bazolo (Victorine).

Circonscription scolaire du Pool-Ouest :

MM. Kouka (Bernard) ;
Kouyetosso (Joseph) ;
Loukondo (Ferdinand) ;
Loumikou (Marcel) ;
Malonga (Nicaise) ;
Koubaka (Jean) ;
M^{mes} M'Polo (Marie-Agnès) ;
Moundélé (Pierrette).

Sont mis à la disposition du commissaire du Gouverne-
ment du Niari :

MM. Mapah (Martin) ;
Mayilou-Tsiéri (Félix) ;
Kokolo (Bernard) ;
M^{mes} Kouétouvoundila (Georgine) ;
Malalou (Bernadette) ;
MM. Missié-Souaka (Paulin) ;
Mombo (Jean).

Sont mis à la disposition du préfet de la Bouenza-
Louessé :

MM. Bossambéla (Jacob) ;
N'Goulou (Martin).

M^{me} Vindou (Rébecca) ;

Sont mis à la disposition du préfet de la Nyanga-
Louessé :

MM. Mouya (Eloi) ;
Moukolo (Pierre) ;
N'Goma (Romain) ;
N'Kendzo (Gaspard) ;
N'Kodia (François) ;
Nyangui (Albert) ;
Ompébé (Boniface) ;
Yendé (Pierre) ;
Zalamou (Antoine) ;
Mizère (Martin).

M^{me} N'Gongo (Marie) ;

Sont mis à la disposition du préfet du Niari-Bouenza :

MM. Kaya (Faustin) ;
Kidimba (Jean-Pierre) ;
Kounouanina (Maurice) ;
Kihouni (Pierre) ;
Sama (Noé) ;
Bakoulouka (Raphaël) ;
Baniakina (André) ;
Bizenga (Antoine) ;
Boula (Marcel) ;
Diata (Victor) ;
Gouozé (Raymond) ;
Kondo (Timothée) ;
Kouyakaba (Jean-Baptiste) ;
Madzous (Alphonse) ;
Mampouya (Jean-Clément).

Sont mis à la disposition du préfet de la Létili :

MM. Matoko (Timothée) ;
M'Bérou (Joseph) ;
Moumbélé (André) ;
M'Pandou (Joseph) ;
M'Pikou (Joseph).

Sont mis à la disposition du commissaire du Gouverne-
ment du Kouilou :

MM. Makaya (Félix) ;
M'Boungou (Laurent) ;
N'Zingoula (Daniel) ;
Batantou (Michel) ;
N'Gouyi (Joseph) ;
Balou (Charlotte) ;
Longo (Sidonie) ;
Andzamono (Paul).

Des réquisitions de transport seront délivrées aux inté-
ressés qui devront se trouver à leurs nouveaux postes au
plus tard le 25 septembre 1966.

Par arrêté n° 3709 du 16 septembre 1966, le person-
nel de l'enseignement technique dont les noms suivent, pré-
cédemment en formation dans les écoles normales d'ensei-
gnement technique de France et du Congo reçoit les affec-
tations suivantes :

Sont affectés dans la préfecture du Kouilou :

MM. Koléla (Joseph), PTA de 1^{er} échelon, pour servir
au collège d'enseignement technique mixte de Pointe-Noire
Okotaka Ebalé (Xavier), professeur d'enseignement
général (sciences) pour servir au CET mixte de Pointe-Noire.
(1^{er} échelon) ;

N'Dimina (Gilbert), PTA auto, pour servir au CET
mixte de Pointe-Noire. (Stagiaire).

Sont affectés dans la préfecture du Djoué :

MM. Bassila (Dominique), PTA de 1^{er} échelon, pour ser-
vir au C.E.T.P.I. de Mansimou ;

Diamonika (Aaron), PTA de 1^{er} chelon, pour servir
au lycée technique ;

N'Sayi (Albert), PTA de 1^{er} échelon, pour servir
au CETPI de Mansimou.

Des réquisitions de transport seront délivrées aux inté-
ressés qui devront regagner leurs postes au plus tard le 25
septembre 1966.

— Par arrêté n° 3663 du 13 septembre 1966, sont promus à 3 ans aux échelons ci-après, au titre de l'année 1965, les instituteurs-adjoints des cadres de la catégorie C I des des services sociaux (enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant :

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1966 :

MM. Bengo Bondoumbou (Dominique) ;
N'Tondélé (Marcel) ;
N'Guempio (Barthélémy).

Au 6^e échelon :

M. Miassouamana (Gabriel), pour compter du 1^{er} octobre 1966.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3640 du 12 septembre 1966, en application de l'article 5 du décret 66-134 du 12 avril 1966, les litiges découlant de la nationalisation de l'enseignement privé sont instruits par des sous-commissions organisées comme suit :

Sous-commission chargée des bâtiments scolaires ayant appartenu à l'église catholique :

Président :

M. Lopes directeur général de l'enseignement ou son représentant.

Membres :

Un membre du comité central ;
MM. M'Béri (Martin) député ;
Inspecteur des finances ;
Directeur des finances ;
Setphan, inspecteur des bâtiments ;
Milandou, représentant de l'OCH ;
N'Soni (Samuel), représentant de la jeunesse et sport.

Sous-commission chargée des bâtiments scolaires ayant appartenu aux églises protestante et salustiste :

Président :

M. Kololo, directeur de l'enseignement du 1^{er} degré.

Membres :

Un membre du comité central ;
MM. Moyasco (Anatole), député ;
N'Koukou (Hilaire), pasteur ;
Un représentant de l'église salustiste ;
Un représentant ministère fonction publique ;
Inspecteur des finances ;
Un représentant de l'OCH ;
Ikolo (Bernard), représentant de la jeunesse et sport.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa signature.

— Par arrêté n° 3609 du 8 septembre 1966, il est créé à Pointe-Noire, à compter du 1^{er} octobre 1966, un centre élémentaire de formation professionnelle (CEFP) garçons, faisant partie des établissements d'enseignement technique élémentaire, institués par arrêté n° 2872.

Ce C.E.F.P. sera annexé au collège d'enseignement technique mixte de Pointe-Noire en attendant le transfert de ce dernier dans les nouveaux locaux.

L'admission au C.E.F.P. de Pointe-Noire, les programmes, la durée des études et la sanction de celles-ci restent conformes à l'arrêté n° 2872 notamment en ses articles 5, 6, 7, et 8

— Par décision n° 63 du 8 août 1966, sont déclarés admis à l'examen du certificat d'études primaires élémentaires, session du 20 juin 1966, les candidats dont les noms suivent :

Centre de Djambala

N'Gampion (Simone) ;
Okouloukoulou (Gilles-Bernard) ;
N'Tsiba (Gérard) ;

Gayino (Grégoire) ;
Gantsui (Paul-Lazare) ;
Guébou (Laurent) ;
Libo (Barthélémy) ;
Lembou (Donatien) ;
Nié (Simone) ;
N'Dzélé (Thérèse) ;
Etsion (Grégoire) ;
Eyéletielé (Nicodème) ;
Sah (Samuel) ;
Nionio (Paul) ;
Ebion (Dominique) ;
Okili (Blaise) ;
Galémini (Claire) ;
M'Baon (Léon) ;
Otsou (Nestor) ;
Guapana (Jean) ;
Libali (Rigobert) ;
N'Gué (Jean-Fidèle) ;
Mélé (Urbain) ;
N'Gampio (Monique) ;
Ondzila (Martine) ;
Agnélé (Daniel) ;
Egnono (Antoinette) ;
N'Goulako (Edouard) ;
N'Dzila (Angélique) ;
N'Gué (Fidèle) ;
Miantzan (René) ;
M'Pouramo (Emmanuel) ;
N'Gambili (Emile) ;
Lémoua (Philippe) ;
M'Poampio (Robert) ;
N'Ganga (César) ;
Obvala (Damase) ;
Okabi (Alfred) ;
Otsiamo (Madeleine) ;
Pembet (Rosalie-Pascaline).
Miengui (Léonard) ;
Moumbana (René) ;
M'Piéré (Blaise) ;
Gama (Pascal) ;
Gonioni (Barnabé) ;
Insié-M'Pion (Emile).

Centre de N'Go

Okili (Henri) ;
Ibara (Norbert) ;
Okouya (Bernard) ;
N'Gobolo (Joseph) ;
Assio (André) ;
N'Guébo (Anatole) ;
Ebouta (Alphonsine) ;
Kouassomali (Marcel) ;
N'Gatsélé (Sébastien) ;
Mokonzabi (Joseph) ;
Otalobi (Anatole) ;
Ekoévé (Victor) ;
Essali (David) ;
Nanaliélé (Marie) ;
M'Bei (Gérard) ;
Mionkouo (Benoît) ;
N'Gayou (Michel) ;
Kabala (Gilbert) ;
Etsio (Edouard) ;
Gankia (Ferdinand) ;
N'Galouo (Pascal) ;
Otambo (Jacques) ;
Ampié (Odette) ;
Louba (Augustin) ;
Ekoumboulou (Dominique) ;
Etiéma (Jean) ;
Benéya (Antoine) ;
Issongo (Agnès) ;
M'Pou (Samuel) ;
Moubié (Georges) ;
Onkara (Paul) ;
M'Boula (Gaston) ;
Moulouna (Monique) ;
Godzi (Adrien) ;
Ossaboulou (Joseph) ;
Etsouloubiri (Patrice) ;
Akabi (Samuel) ;
Koué (Odette) ;
Andilimpéré (René) ;

Centre de Lékana

Amona (Georges) ;
 Apfoula (Héliodore) ;
 Bibila (Antoine) ;
 Bouna (Colette) ;
 Bouna (Claudine) ;
 Bouna (Claire) ;
 Dzilamena (Michel) ;
 Efouli (Pierre) ;
 Kitséké (Gabriel) ;
 Kitsouila (Denise) ;
 Kimbouma (David) ;
 Liboko (Jean-Christ) ;
 Likibi (Jean-Pierre) ;
 Maba (Michel) ;
 Madzou (Samuel) ;
 Mawani (Raymond) ;
 Mamokabi (Jeanne) ;
 Mamonambou (Fidèle) ;
 Mampaka (Victor) ;
 M'Bani (Grégoire) ;
 M'Bani (Jean) ;
 M'Bani (Pierre) ;
 M'Bani-Assah (Marcel) ;
 Mignoua (Hélène) ;
 Missié (Grégoire) ;
 Miéré (Paul) ;
 Miéré-N'Gouloubi (Alphonse) ;
 M'Piaga (Daniel) ;
 Mibourambou (Marcel) ;
 Moudzé (François) ;
 Montsouka (Paul) ;
 Monka (Michel) ;
 Moua (Grégoire) ;
 Mouanourou (Jacqueline) ;
 Mowani (Clémentine) ;
 M'Bou (Anatole) ;
 M'Bou Raymond) ;
 M'Bou (Nobert) ;
 M'Boukountou (Germaine) ;
 M'Founou (Christine) ;
 N'Gali (Henriette) ;
 N'Galifourou (Alphonse) ;
 N'Galangami (Adèle) ;
 N'Galiélé (Albertine) ;
 N'Gabie (Félix) ;
 N'Gamba (Caroline) ;
 N'Gambou (Antoine) ;
 N'Gapika (Bernard) ;
 N'Gami (Joachim) ;
 N'Galifourou (Louis) ;
 N'Gavouka (Julienne) ;
 N'Gankou (Christophe) ;
 N'Gangoué (Alphonse) ;
 N'Kama N'Gangoué (Pauline) ;
 Nanabo (Roger) ;
 N'Dounganga (Joseph) ;
 N'Gomabi (Casimir) ;
 N'Goulou (Rigobert) ;
 N'Goulou (Sylvain) ;
 N'Gouloubi (Zacharie) ;
 N'Goulouali (Eugène) ;
 N'Tsiba (Basile) ;
 Obiangui (Jacques) ;
 Okoua (Apollinaire) ;
 Ololoula (Claire) ;
 Sah (Basile) ;
 Sah (Marie-Joseph) ;
 Sala-Inké (Jeanne) ;
 N'Gouomo M'Bani (Marguerite) ;
 Yobi Ganoua (Rosalie) ;
 Yomoni (Jean) ;
 N'Goulou (Félix) ;
 Matsimouna (Georgine).

Par arrêté n° 3603 du 8 septembre 1966, sont admis en classe de 6^e de collèges d'enseignement général de la République du Congo les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. d'Abala

Assenghué (Pierre) ;
 M'Bongo (Joseph) ;
 Osséré Anongo (Em.) ;
 N'Gabébo (Joseph) ;
 Ondongo (Maurice) ;

Gamonaba (Albert) ;
 N'Dé (Romain-Joseph) ;
 N'Dzélé (Joseph) ;
 Itoua (Antoine) ;
 Sangou (Céline) ;
 N'Golo (Pierre) ;
 Olandzolo K.F. ;
 Tsono (Paul) ;
 Ontsondo (Michel) ;
 Sossoni Odou (Joseph) ;
 N'Koué (Paul) ;
 Akouala (Théophile) ;
 Soussa Galebaï A. ;
 Itoua Akognakogna ;
 Iwandza (Alphonse) ;
 Akopo (Antoine) ;
 Obamoi Gapoula S. ;
 N'Goh (Victorine) ;
 M'Bango (Albert) ;
 M'Bongo (Gaspard) ;
 Olouananga (François) ;
 Moranga (Paul) ;
 Issélé (Josephine) ;
 N'Gapourou (Casimir) ;
 Engambé (André) ;
 Ekouya (André) ;
 Gassayé (Alphonsine) ;
 Goteni (Bieuvvenu) ;
 Iwandza (Paul) ;
 Ondaï (Guy-Gervais) ;
 Talaouémé (Angelique) ;
 Gatsono Langui (François) ;
 Ondongo (Clément) ;
 Amboulou (Albert) ;
 Otsalabona (Rigobert) ;
 M'Bongo (Grégoire) ;
 N'Gassaï (Daniel) ;
 Ibara (Jean-François) ;
 Tsa Ondongo (Madeleine) ;
 Ganongo (Paul) ;
 Itoua (Pierre) ;
 N'Gakégni (Paul) ;
 M'Bongo (Antoine) ;
 Gassaï (P.-Corentin) ;
 Ambé (Pierre) ;
 N'Gatsé (Joseph) ;
 Okandzé Bounda.

C.E.G. application ENS.

Diatounga (Andrienne) ;
 N'Galibaki (Gilbert) ;
 Youssamé (Jean-Baptiste) ;
 N'Gokayi (Sylvain) ;
 Kouala (Thomas) ;
 N'Gouama (Pascal) ;
 Kenzo (Sylvestre) ;
 Babidnamana (Auguste) ;
 Bobouma (Jean) ;
 Samba (Benjamin) ;
 N'Kodia (Antoine) ;
 Biyengui (Jeanne) ;
 N'Ganga (Jean) ;
 Lounguissa (Thérèse) ;
 Maléla (Albert) ;
 Sabout (Armand) ;
 Locko (Solange) ;
 Bakouétilla (Emma) ;
 Massamba (François) ;
 Kouba (Martin).

C.E.G. de Baratier :

Bassoundila (Marguerite) ;
 Badjiokéla (Auguste) ;
 M'Passi (Pierre) ;
 Samba (Antoine) ;
 N'Domba (Michel) ;
 Mianzoukou (Auguste) ;
 Missakila (M. Emilienne) ;
 Bitsindou (Casimir) ;
 M'Passi (Etienne) ;
 M'Foulou (Marianne) ;
 N'Kouka (Etienne) ;
 Batsimba (Guillaume) ;
 Koussossa (Fidèle) ;
 Malonga (Alphonse) ;

Ounounou (Daniel) ;
 N'Zoloufoua (J.-Philippe) ;
 Matoko (Jean-Pierre) ;
 Bayimissa (Henriette) ;
 Avouya (Madeleine) ;
 Malanda (Victor) ;
 N'Kouikani (Josephine) ;
 Matsima (Jacques) ;
 Sita (Casimir) ;
 Malonga (Jean-Baptiste) ;
 M'Passi (Daniel) ;
 Vouakouanitou (Gilbert) ;
 Bamana (Fidèle) ;
 M'Bemba (Jean-Côme) ;
 Fouabouéya (Gabriel) ;
 Meyya (Jacques) ;
 Malade (André) ;
 M'Foulou (Hélène) ;
 Bakafoua (Josephine) ;
 Mayinguidi (Gabriel) ;
 Kouédiatouka (Agnès) ;
 N'Kodia (Antoine) ;
 Banouanina (Camille) ;
 N'Ganga (Sébastien) ;
 Massamba (Marcel) ;
 Diafouka (Joseph).

C.E.G. de Boko :

M'Povolo (Thérèse) ;
 Apia (Madeleine) ;
 Zolabatantou (Antoine) ;
 Kintsiona (Gabriel) ;
 N'Kenzo (Dominique) ;
 Baniékola (Gilbert) ;
 Boueya (Fidèle) ;
 Dilou (Gabriel) ;
 M'Bemba (Albert) ;
 Foundou (Robert) ;
 Louyinou (Jonathan) ;
 Bianghomba (Bernard) ;
 N'Kembo (Félix) ;
 Kalenza (Simon) ;
 Milongo (Gilbert) ;
 M'Boungou (Samuel) ;
 Mouyéké (Jean-Claude) ;
 Diabankana (Honorine) ;
 Mambou (Elisabeth) ;
 Bitébodi (Justin) ;
 Bemba (Fréjus-Bonaventure) ;
 Bazoungoula (Thérèse) ;
 N'Kédi (Pierre) ;
 M'Vouama (Angèle) ;
 Moutombo (Cathérine) ;
 N'Zenga (François) ;
 Bibila (Jacqueline) ;
 Koléla (Sébastien) ;
 N'Saka (Louise) ;
 N'Denga (Pierre) ;
 Milandou (Constance) ;
 Menibo (Thérèse) ;
 Loufouakazi (Adolphe) ;
 Dibantessa (M. Josephine) ;
 Samba (René) ;
 M'Bongolo (Maurice) ;
 Dimonékéné (Jean-Barbe) ;
 Loumouamou (Adolphe) ;
 N'Kenzo (Suzanne) ;
 Voidibio (Madeleine) ;
 N'Kodia (Jean) ;
 M'Bouilou (Adolphe) ;
 Kibélolo (Lucie) ;
 N'Zingoula (Antoine) ;
 Bakouétilla (Josephine) ;
 N'Zonzi (Simon) ;
 N'Guéla (Bernard) ;
 Kighéni (Philippe) ;
 Dianganzi (Albert) ;
 Samba (Pierre) ;
 Loukoula (Marthe) ;
 M'Bétani (Germaine) ;
 N'Ganaouandi (Pierrette) ;
 N'Ganga (Antoine) ;
 Bassinga (Julienne) ;
 N'Zingoula (Joseph) ;
 Bilongui (Joseph) ;
 Louzoumboulou (Marie) ;

Koussalouka (Marianne) ;
 N'Zoungou (Dominique) ;
 Batina (Adolphe) ;
 Matadi (Fidèle) ;
 Badiabio (Joseph) ;
 N'Sona (Véronique) ;
 Loukoula (Marianne) ;
 Salabanzi (Auguste) ;
 Boutoufouilamio (Mathias) ;
 Taty (Fulbert) ;
 Badinga (Samuel) ;
 Banani (Jeannette) ;
 Banzouzi (Marie-Louise) ;
 M'Pandou (Lestine) ;
 M'Poni (Cécile) ;
 N'Daka (Barnabé) ;
 N'Kanoukounou (Henriette) ;
 Tiakoulou (Gérard) ;
 Miatsouba (Victorine) ;
 N'Kanza (Victor) ;
 Kouyéla (Simon) ;
 N'Zonzi (Joseph) ;
 Bazolo (Antoine) ;
 Louzala (Isidore) ;
 Babindamana (Alphonse) ;
 Monékéné (Alphonsine) ;
 Loukanou (Victorine) ;
 Matsimouna (Prosper) ;
 Télanké (Martial) ;
 N'Safou (Gilbert) ;
 M'Bissi (Charles) ;
 Kiessé (Jacques) ;
 Loussakou (Henriette) ;
 Miambanzila (Valentin) ;
 N'Doula (Pierre) ;
 M'Bimbi (Pierre) ;
 N'Dounga (Mathieu) ;
 Samba (Joachim) ;
 Maloumbi (Blaise) ;
 Samba (Jean-Baptiste) ;
 Baniétikina (Alphonse) ;
 Bissimba (Jeanne) ;
 M'Bongolo (Angélique) ;
 Kafoueniko (Jean) ;
 Lélo (Jean).

C.E.G. de Boundji :

Essous (Raoul) ;
 N'Thombo (Jean-Jacques) ;
 Ahourounga (Jean) ;
 Angagabé (Rigobert) ;
 Ondongo (Jules) ;
 N'Dongo (Jérôme) ;
 M'Bongamondélé (Faustin) ;
 Toni (Robert) ;
 Lembanda (Alin-Nestor) ;
 Ekobaka (Antoine) ;
 Goma Lemba (Gisèle) ;
 Bakékami (Félix) ;
 Evouomoni (Madeleine) ;
 Okcuéngué (Jean-Claude) ;
 Ossoubétoumba (Jean-Claude) ;
 Abia (Gabriel) ;
 Atanda (L. Henri) ;
 Ossoma (Jacques) ;
 N'Dombi (Scholastique) ;
 N'Dzila (Françoise) ;
 M'Vorondé (Anne) ;
 Apélé (Casimir) ;
 Massa (Gilbert) ;
 Konongo Calixte) ;
 Ondéa Norbert) ;
 Assaka (Casimir) ;
 Lelloloyi (Paul) ;
 Etroubéka (Jean-Gualbert) ;
 Ova (Victor) ;
 Obambi (Georges) ;
 Deyé (Jean-Claude) ;
 Bongo Débaléboma (Daniel) ;
 Leckomba (Gabriel) ;
 Etoulou (Camille) ;
 Ewangui (Julien) ;
 Folamodélé (Emile) ;
 Olassa (Rigobert) ;
 N'Goulou (Frédéric) ;
 N'Gouba (François) ;

Bounga (André) ;
 Ossouba (Camille) ;
 Assoui (Lucien) ;
 Dimi (H. Pascal) ;
 M'Boundon (Madeleine) ;
 Oboua (Bernabé) ;
 N'Diaka (Dominique) ;
 N'Dinga (Basile) ;
 N'Dzébé (Victorien) ;
 Emina (Jules) ;
 Ofou (Nicodème) ;
 Okouma (Bernard) ;
 Etouolo (Mathurin) ;
 Essanotaé (Gaston) ;
 Ekolo (Jean-Ernest) ;
 Opagna (Jean-François) ;
 Okandza (André) ;
 Olouégué (Yves) ;
 Engondo (Eugène) ;
 Oniangué (Gibert) ;
 Aka (Joseph) ;
 Assissa (Emmanuel) ;
 Assa Ossou (Ignace) ;
 Didiba (Pascal) ;
 Oboulotou (Thérèse) ;
 Ibara (François) ;
 Oborabassi (Isabelle) ;
 Okiemba (Emile) ;
 Ongoumoka (Edouard) ;
 Ombessi (Albert) ;
 N'Donga (Yves) ;
 Alaomé (Théophile).

C.E.G. Monseigneur Carrie Pointe-Noire :

Moukila (Joseph) ;
 Moukala (B.-Marcel) ;
 Bingoula (Benoit) ;
 Tsati Boungou (Jean-Pierre) ;
 N'Zimbakani (Régina) ;
 Mingui (Albertine) ;
 Makaya Sidy (Hilaire) ;
 Bikoyi (Jean) ;
 Pangou (Jérôme) ;
 Banga (Rigobert) ;
 Bafwakana (Hortence) ;
 Tchicaya (Félix-V.-Floré) ;
 Soupou Mavoungou (Véronique) ;
 Pongui Béri ;
 Milembo Mouhété ;
 M'Boyo (Edine) ;
 Loemba (Auguste-Léon) ;
 Tchissambou Picoule (Florence) ;
 Boukaka (René) ;
 Zaou Tambou (Marie-Louise) ;
 Kinkéla (Véronique) ;
 Békalé (Marie-Pauline) ;
 Boussana (Jean) ;
 Ockétéé M'Bayi (Rosalie) ;
 Bikoumbou (André) ;
 Mawa N'Zamba (Martine) ;
 Mavoungou (Innoncent) ;
 Koula Loubassou (Gilbert) ;
 N'Zamba Madissa (Henriette) ;
 Bouesso (Vincent) ;
 Bilendo (Marcel) ;
 Sillou (Refin Charlot) ;
 M'Bissi (Marguerite) ;
 Malonda (Jean-Félix) ;
 Mandzouka (Monique-Marie) ;
 Poaty Simbou (Elisabeth) ;
 Mannée Batchi (Emma) ;
 Bouity Boumba (Rose) ;
 Bouity (Jean-Félix) ;
 Mounguéngui (Patrice) ;
 Jubelth (Parfaite-Christ A.) ;
 Mikembi Zoba (Béatrice) ;
 N'Zinzi (Alphonse) ;
 Loutoumbou (Gaston) ;
 Goulou Goulou (Paul) ;
 Mazala Moulounda (Odile) ;
 N'Goma (Raphaël) ;
 Mavoungou (Bayonne Simone Y.) ;
 M'Bahouka (Pascal) ;
 Mabilia N'Goulou (Gaston) ;
 Mandaka (Marcel) ;
 Bakékolo (Jonas) ;

Pouita (Emanuel) ;
 Malonga (Antoine) ;
 Loemba (Jean-Joseph) ;
 Zinga (Bruno) ;
 Poaty (Fernand) ;
 M'Boungou Moukoyou (Célestine) ;
 M'Bitsi (Raphaël) ;
 Goma (Jean) ;
 Kodia (Benjamin) ;
 Ossenza (Bertin) ;
 Goma Fouity (Denis) ;
 Fita (Mélanie) ;
 M'Vondo (Justin) ;
 N'Zaou N'Zaou (Sébastien) ;
 Zambi (Henri) ;
 Tchivongo (Jean-Félix) ;
 Mavoungou Makosso (Dieudonné) ;
 Mafoukila (Raoul) ;
 Mabilia (Antoine) ;
 Kali Boumba ;
 Goma Taty (Emmanuel) ;
 Yoba (Michel) ;
 Makaya (Pierre) ;
 N'Gaka (Mathieu) ;
 Moussodji (Adrien) ;
 Loussiloulou (Jeannette) ;
 Bongo (Marie-Claire) ;
 Moutou Sambou (Antoine) ;
 Massamba (Alphonse) ;
 Pinto (Paul) ;
 N'Gala (Victor) ;
 Toukoula (Yvette) ;
 Taty (Gabriel) ;
 Ekory (Jean-Didier) ;
 Bouanga (Pauline) ;
 N'Soumbou (Martin) ;
 Safoux (Marie-Alphonse) ;
 Mambounda (Frédard) ;
 N'Dala (Raymond) ;
 N'Galiké (Colette) ;
 Lassy (Martial) ;
 Maloki (Gaston) ;
 Makaya (Benjamin) ;
 Ganibaloko (Justin) ;
 Tchibinda Poaty ;
 N'Zoussi (Marie) ;
 Loussoukou (Gaston) ;
 Moukouanga (Auguste) ;
 Tchivanga Moutou ;
 Mapilla (Jeannette) ;
 Massamba (Thomas) ;
 Kombo (Raymond) ;
 Boungou (Marcel) ;
 Nombo (Joseph) ;
 Esala Vezolo ;
 Tchitoula (Anne) ;
 N'Gounda (Colette) ;
 N'Dinga M. (Albert) ;
 Ediba (Marie-Joseph) ;
 Mavoungou (Tchitembo) ;
 Kali (Jean-Marie) ;
 Kambissi (Delphin) ;
 Malonga (Auguste) ;
 N'Galassi (Jeanne) ;
 Ignoumba (Nestor) ;
 N'Goma Bassamou ;
 M'Foutou Mankou ;
 Koufidissa (Florent) ;
 Makosso Mambou (Rose) ;
 Mabilia (Anne-Marie) ;
 Minkala (Antoine).

C.E.G. Tchicaya (Option étrangère) Pointe-Noire :

Menant (Claude Michel) ;
 Barholi (Jean-Antoine) ;
 Martin (Eric) ;
 Ducla (Christian) ;
 Kiffel (Jacques) ;
 Guillard (Hélène) ;
 Coulm (Patrice) ;
 Videau (Laurent) ;
 Forget (Patricia) ;
 Andries (Marie-Tosicine) ;
 Lavroff (Eric) ;
 Bouxel Gwenola ;
 Cellier (Françoise) ;

Guillard (Alain) ;
 Cornouaille (Dominique R.) ;
 Crapin Katia ;
 Ouillon (Guy-Alain) ;
 Duvic (Georges) ;
 Guérin (Martine) ;
 Marziano (Gérard) ;
 Souletie (Patrick) ;
 Blanchet (Michel) ;
 Merle (Brigitte) ;
 Pernin (Dominique) ;
 Varlet (Philippe) ;
 Brunou (Didier) ;
 Roth (Charles) ;
 Ripert (Régine) ;
 Duwez Serges ;
 Maury (Odette-Monique) ;
 Dahan (Gilles) ;
 Gauchey Karen ;
 Blasiféra (Patricia) .

C.E.G. Pointe-Noire (Filles)

N'Decko (Pascaline) ;
 Bantsimba (Rachel) ;
 M'Pori (Monique) ;
 Djembi (Fernande) ;
 Milelo (Laurentine) ;
 Loemba (Alexandrine) ;
 Bassoumba (Chantal) ;
 Mananga (Marie) ;
 Lélo (Marie) ;
 M'Boussi (Honorine) ;
 Bakembidila (Eugénie) ;
 Ossounga (Suzanne) ;
 Boumpeni Yvonne ;
 Pambou Lembé (Marie-Josée) ;
 Saubat-Lalanne (Cécile) ;
 Pemba (Félicité) ;
 Sarmiento (Marie-Stella) ;
 Tchicaya (Marie-Romaine) ;
 N'Kada (Florentine) ;
 Biassadila (Georgine) ;
 Taty (Béatrice) ;
 Kouyokila Ts. (Alphonsine) ;
 Kandhot (Marie-Madeleine) ;
 Bibila (Elise) ;
 N'Guélélé (Louise) ;
 Boanga (Georgine) ;
 Samba (Eugénie) ;
 Bahoumouka (Geneviève) ;
 Ilounga (Germaine) ;
 Tchicaya (Béatrice) ;
 Matoura (Marianne) ;
 Goma Cruzet (André) ;
 Makosso Bouanga (Elisabeth) ;
 Zulmira De Assuncao Guld. ;
 N'Zoumba Massala (Céline) ;
 Massamouña (Rosalie) ;
 Tchibouanga (Joséphine) ;
 Lohezi (Marie) ;
 Diogo (Caroline) ;
 Mambou (Marguerite) ;
 Oulenga (Thérèse) ;
 N'Sounga (Suzanne) ;
 Moubankassi (Véronique) ;
 Tchissambou (Ambroisine) ;
 Bilongo (Germaine) ;
 Yengo (Marie-Brigitte) ;
 Zambi Mouissou (Josephine) ;
 Mavoungou Loukéba (Angèle) ;
 Tchizinga (Pauline) ;
 Bipfouma (Marguerite) ;
 Mavoungou (Thérèse) ;
 Ibondo (Elisabeth) ;
 Poaty (Georgette) ;
 Diambobo (Julienne) ;
 Koumba (Angélique) ;
 Tsingui (Sabine) ;
 N'Bounza (Françoise) ;
 Makaya (Claudine) ;
 Sarmiento (Nathalie) ;
 Kiang (Jeannette) ;
 Koumba (Anne-Marie) ;
 Makaya N'Goma (Julienne) ;
 Moundélé (Blandine) ;
 Tchicaya (Marie-Thérèse) ;

Mountou (Valérie) ;
 N'Dzaon (Léonine) ;
 Kaltoum (Charlotte) ;
 Moukala (Philomène) ;
 Bivikou (Honorine) ;
 Saubat Lalanne (Thérèse) ;
 Koka (Louise) ;
 Bouanga (Antoinette) ;
 Boumba (Marie-Marguerite) ;
 Tchitoula (Madeleine) ;
 Malila (Thérèse) ;
 N'Dindou (Marie-Delphine) ;
 Malomba (Jeanne) ;
 Bizenga (Marie-Clémentine) ;
 Mavoungou (Colette) ;
 Mahouli (Germaine) ;
 Bambana (Agnès) ;
 Gouma M'Pori (Antoinette) ;
 Pemba (Anne) ;
 Gombi (Elisabeth) ;
 Bayedissa (Martine) ;
 Bikindou N'Debani (Célestine) ;
 Tsala (Henriette) ;
 Pouaboud Zinga (Célestine) ;
 N'Kambissi (Pauline) ;
 Tamboud (Elisabeth) ;
 Mombou (Flavienne) ;
 Débangouet (Agathe) ;
 Safoula (Christine) ;
 N'Zoulou Boukoulou (Rosine) ;
 Mambou (Elisabeth) ;
 Poaty (Hélène) ;
 Tsouma (Clotilde-Charlotte) ;
 N'Galie (Joséphine) ;
 Lemba (Albertine) ;
 Louvouenzo (Antoinette) ;
 Nombo (Eugénie) ;
 Okiemba (Suzanne) ;
 Soungou (Jeanne) ;
 Makaya (Madeleine) ;
 Tchikambissi (Emilienne) ;
 Bambi (Mélanie-Antoinette) ;
 Toukoula (Germaine) ;
 Bandisa (Eulalie) ;
 Mambou Tchibinda (Albertine) ;
 Kambissi (Bernadette) ;
 N'Zaou (Elisabeth) ;
 Finou (Marie-de-Grâce) ;
 Bakanguila (Adolphe) ;
 Lembe (Joséphine) ;
 M'Passy (Georgine) ;
 Afiavi (Marie-Josée) ;
 Lélo (Marthe) ;
 Taty (Rosalie-Dicudonnée) ;
 Tengo (Honorine) ;
 Bilongo (Rosine) ;
 Koumba (Monique) ;
 Bathota (Elisabeth) ;
 Bouanga (Delphine) ;
 Moukouangou Makouélé (Jeanne) ;
 Taroulou (Elise) ;
 Toukoula Moutou (Philomène) ;
 Woodcock (Ginette) ;
 Woodcock (Emma) .

C.G.G. - Garçons (création) Pointe-Noire :

Taty (Albert) ;
 Gouala (Fidèle) ;
 Makaya L. (Thomas) ;
 Poaty (Antoine) ;
 Banzoulou (Ferdinand) ;
 Mabélé (Victor) ;
 Taty Sitou (Dieudonné) ;
 Macoundi (Jean-Etienne) ;
 Mandoudi (Adnré) ;
 N'Kombo Moukatou ;
 Batantou (Bernard) ;
 Koumba Dzassi ;
 Bikouma (Jacques) ;
 Bakana (Basile) ;
 Kibouala (Faustin) ;
 Bouity (Jean-Claude) ;
 Hubert (Jean-Claude) ;
 Zaou Loembet ;
 Goma (Pierre) ;
 Tchitembo (Lucien) ;

N'Zoungou (Victor) ;
 Kiala (Nicolas) ;
 Mavoungou (Paul-Sébastien) ;
 Makosso (Julien) ;
 Séhosolo (Antoine) ;
 Makaya (Jean) ;
 Pendi N'Goubili (Jean-Pierre) ;
 M'Pelet (Albert) ;
 Mavoungou (Gilbert) ;
 Dambi Tchiappi (Lucien) ;
 Moukala Moukini (Félix) ;
 Makosso (Jean-Laurent) ;
 Mambou Kokolo (Jean-Marie) ;
 Mondji Solaka ;
 Nianguï (Pascal) ;
 Kombo (Paul) ;
 Milandou (Albert-Bonaventure) ;
 N'Kaya (Pierre) ;
 Boueninio (Hilaire) ;
 Goma (Etienne) ;
 N'Kaya (Michel) ;
 N'Ziengui (Robert) ;
 Bamba Taty (Polycarpe) ;
 N'Dalla (Jean-Baptiste) ;
 Bemba (Richard) ;
 Yengo (Louis) ;
 M'Bélo (Prosper) ;
 Kapita (Emmanuel) ;
 N'Gouakou (Marcel) ;
 Tsini (Joseph-Calixte) ;
 Tchimbakala (Justin) ;
 Tchignoumba (Jean-Martin) ;
 Tchicaya (Jean-Pierre) ;
 Bouanga Poaty (Albert) ;
 Soana (Thomas) ;
 Talakanda (Urbain) ;
 Bassafoula (Alfred) ;
 Loemba (Alphonse) ;
 Sana (Gaston) ;
 Bambi (Valentin) ;
 Kimbamba M'Pengui (Lambert) ;
 Taty Tchizinga (Paulin) ;
 Niambi (François) ;
 Soumbou (Séraphin) ;
 N'Goma Bodanga ;
 Moukolo (Albert) ;
 Tchika'la (Emile) ;
 Mabika (Bernard) ;
 Tchibouéla Tchissambou ;
 Kitembo (Gaston) ;
 Tchicaya Taty (Zéphirin) ;
 Miette (Joachim) ;
 N'Goma (Célestin-Serge) ;
 Koukana (Anatole) ;
 Poaty M'Boma ;
 Lellot (Charles) ;
 N'Ganga (Joseph) ;
 Makosso Mavoungou ;
 Koussimbissa (Jean-Baptiste) ;
 Mabiala (Antoine) ;
 N'Gainiye (Jean) ;
 Pambou (Mathurin) ;
 Madzou (Jean) ;
 Djimbi Makoundi (Martial) ;
 N'Sakala (Norbert) ;
 Pozi (Didier) ;
 Satty (Achille) ;
 Ganga (Marcel) ;
 Diahomba (Joseph) ;
 N'Gouala (Gaston) ;
 Loundou (Daniel) ;
 Loukoki (Jean-Pierre) ;
 Bakékolo (Florent) ;
 Mouélé ;
 Sangou (Jean-Emmanuel) ;
 Goma (Antoine) ;
 Mouyoki (Gilbert) ;
 Poaty (Ferdinand) ;
 Makosso (François) ;
 Simba (Gaspard) ;
 Loemba (Roger) ;
 N'Soubibbi (Thomas) ;
 Sengo (Charles) ;
 Soungou-Boukono (Gabriel) ;
 Miada-Toukanina (Cyprien) ;
 Boutahoukou (Bernard) ;
 Pady (Désiré) ;

Loemba (Rigobert) ;
 Mavoungou (Dieudonné) ;
 Makosso (Jean-Gilbert) ;
 Bouity (Jean-Félix) ;
 Diot (Oscar-Félicien) ;
 Loemba (Jean-Bernard) ;
 Makosso (Jean-Bernard) ;
 Mampassié (Pierre) ;
 Mampassi (Antoine 2) ;
 Nombo Bakoulou ;
 Makosso (Lucien) ;
 N'Zoussi (Gabriel) ;
 Mavoungou (Jean-Baptiste) ;
 Loemba - Taty ;
 Gombessa (Paul) ;
 Loemba (Jean-Christophe) ;
 Loemba (Jean-Faustin) ;
 Malonga (Félix) ;
 Bakala (Célestin) ;
 Moutouankoula (Daniel) ;
 Gimbi (Clément) ;
 Loemba (André) ;
 Ousyono (Pascal) ;
 Foutou (Jean-Marie) ;
 Inoua Idrissa ;
 Moussita (Jean-René) ;
 Diangala (Etienne) ;
 Diambidamana (Nazaire) ;
 Toto (René) ;
 Tchibinda (Raphaël) ;
 Ippet Loemba (Antoine) ;
 Bouanga (Joseph) ;
 Malonga (Maurice-Paul) ;
 Bahoumina (Richard) ;
 Makaya Djembi (Faustin) ;
 Pangou (Denis) ;
 Zinga (Antoine) ;
 Baniékono (Gérane) ;
 Dzio (François) ;
 Caci (Charles) ;
 Pikou (Roger) ;
 N'Gouama (Paul) ;
 Loubongo ;
 Matounti (Justin) ;
 N'Doko Samba (Jean) ;
 M'Benzé M'Benzé ;
 Souandi (Michel) ;
 Batantou (André) ;
 Bissila (André) ;
 Moukala M'Pandi (Gabriel) ;
 Ynga (Hippolyte) ;
 Loemba (André) ;
 Makosso Nombo (Justin) ;
 Moukoulou (Vicentia) ;
 Moukouambou (Parfait B.) ;
 N'Zambi (Romuald-Dieudonné) ;
 Niambi (Jean-Michel) ;
 Tchicaya (Pierre) ;
 N'Koukou (Anicot) ;

C.E.G.F. Tchicaya (Pointe-Noire) :

Karimu (Galier) ;
 Mombo (Lucien) ;
 Bitoumba-Loemba ;
 Moukété (Antoine) ;
 Makosso (Edouard) ;
 Mampassi (Edouard) ;
 N'Domba (Maurice) ;
 Loemba (Valentin) ;
 Makosso (Jean-Baptiste) ;
 Moukoulou (Germain) ;
 Kapita Makoudou (Gabriel) ;
 Massamba (Jean-Pierre) ;
 Goma (Jean) ;
 Taty (Stéphane) ;
 Mavoungou (Jean-Pierre) ;
 Mokolo (Simon) ;
 Ongoli (Patrice) ;
 Tchitembo Poba (Alphonse) ;
 Moussavou (Jean-Claude) ;
 Makaya (Polycarpe) ;
 Mouandza (Marcel) ;
 Mavoungou (David) ;
 Poatellot (Pierre-Marie) ;
 N'Zaou Kokolo (Robert) ;
 Tchibouanga (Jean) ;
 Djembo Poaty (Yves) ;

Poaty (Jean-Félix) ;
 Tchissina (Auguste) ;
 Poaty (Vincent-Ferdinand) ;
 Boundji (Jean-Pierre) ;
 Makosso (Corentin) ;
 Makayat (François) ;
 N'Zaou (Albert) ;
 Doki (Gabriel) ;
 Batsiba (Germain) ;
 Bikounda (Jacques) ;
 Makaya (Jean-Baptiste) ;
 M'Foutou M'Boucki (Germain) ;
 Magnoungou (Olivier) ;
 Mouélé (Edmond) ;
 Makaya Mambonda ;
 Kouandzouri (Gabriel) ;
 Kokolo (François) ;
 Débeka (Sylvain) ;
 Tchilbemba (Michel) ;
 Thatiasse (Jean-Gabriel) ;
 N'Doundji Pena (Joseph) ;
 Makosso (Stéphane) ;
 Moussavou (Germain) ;
 Poaty (Xavier) ;
 Mavoungou (Jan-Louis) ;
 Mizingou N'Tonta (Bienvenu) ;
 N'Kakou (Jean-Claude) ;
 Pambou Mavoungou (Justin) ;
 Bouloud Satoud (Jean-Claude) ;
 N'Zaou (Pierre) ;
 Mountou (Richard) ;
 N'Decko (Serge-Marie) ;
 Bouanga (Mathieu Norbert) ;
 Mampenbi (Guy-Pacôme) ;
 Ifounda (Daniel) ;
 Boungou (Gilbert) ;
 Adinga (Alphonse) ;
 Tchibinda (Patrice) ;
 Mibandickidi (Etienne) ;
 Texeira (Emmanuel) ;
 Pantou (Joachim) ;
 Mavoungou (Bayonne) ;
 Binda (Pierre) ;
 Packa (Raphaël) ;
 M'Batchi (Bernard) ;
 Costode (Thomas) ;
 Mavoungou Passi (Donatien) ;
 Dinga (Clément) ;
 Mountou (Jean-Robert) ;
 N'Goma (Daniel) ;
 N'Goma (Léonard) ;
 Sifou Costaudé (Alfred) ;
 Loemba (Nestor) ;
 Kiditi (Gabriel) ;
 Goulou (Jean-Pierre) ;
 Yoba (Robert) ;
 Oyenza (Dominique) ;
 M'Bouala (Urbain) ;
 Makosso (Paul) ;
 Panghoud (Georges) ;
 Dieuval-Komlan (Michel) ;
 Bantsimba (Pierre-Eugène) ;
 Taty Poaty (Eugène) ;
 Koumba (Jean-Paul) ;
 N'Dolo (Marcel) ;
 Soumbou (Marcel-Adelaïde) ;
 Bonia (Bernard-Serge) ;
 Bynel (Faustib) ;
 Makaya Kokolo (Jean-Florent) ;
 N'Kali (Denis) ;
 N'Goma (Albert) ;
 Boembé (Philippe) ;
 Tchicaya (Charles-Bruno) ;
 Saubat Lalanne (Félix) ;
 M'Bou (Bernard) ;
 Mavoungou (Jean-Grégoire) ;
 Bouity Fouti (Jacques) ;
 Tchicaya (Jules) ;
 Missamou Bouity (Jean-B.) ;
 Mossipi (Jean-Marie) ;
 Mouyecket (Jean-Nicodème) ;
 Mavoungou (Jean-Pierre) (2) ;
 Mavoungou (Bernard) ;
 Poaty Mavoungou (Sébastien) ;
 N'Goulou (Jean-Michel) ;
 Tchibota (Félix-Constant) ;

Yakana Poaty ;
 Tchitembou Balou (Charles) ;
 Gamokaba (Eugène-Marius) ;
 Tchibota (Joseph) ;
 Batchi (René) ;
 Bibéné (François) ;
 Tchinkokolo (Jean-Marie) ;
 Mambondo (Donatien) ;
 Tchinkaty (Donatien) ;
 N'Gamboma (Gaston) ;
 Makosso (Philippe) ;
 Okamankéri (Isaac) ;
 Opena (Emmanuel) ;
 N'Goth (Albert) ;
 N'Goma (Albert) ;
 Moussitou (Bernard) ;
 Tembela (Dieudonné) ;
 Pambou (Charles) ;
 Ondzié (Eugène-Corentin) ;
 Tchibinda (Jean-Claude) ;
 Malondo (Abel) ;
 Makaya-Makaya (Jean-Paul) ;
 Koufiya (Christophe) ;
 Djimbi (Maurice) ;
 Tchicaya (Jean-Baptiste) ;
 Sitou Koulessi (Michel) ;
 Tchibinda Pambou (Edouard) ;
 Garnier (Gustave-Gaston) ;
 Déchaux (José-Paul) ;
 M'Boko (Benoît) ;
 Taty (Alphonse) ;
 Hylendo (Dieudonné) ;
 Makita (Victor) ;
 Tchibassa (Pierre-Bruno) ;
 Ondziel (Alain-Jean) ;
 Tchicaya (Gabriel) ;
 Balou (Prosper) ;
 N'Gouété (Lambert) ;
 Ongoli (Roger-Bruno) ;
 Moulou (Adolphe-Aloïse) ;
 Tigui-N'Kaya (Dieudonné) ;
 Tchibinda (Pascal) ;
 Poaty (Jean-Noël) ;
 Bouity Kiando (Roland) ;
 Kondi (Jean-Pierre) ;
 Makaya (Delphin) ;
 Makosso Poaty (Laurent) ;
 Tchibinda (Pascal) ;
 Soumbou (Arthur) ;
 Mavoungou Makosso ;
 Koupita (Jean) ;

C.E.G. de Djambala :

Mougouo (Fidèle) ;
 N Gaënan (Martin) ;
 N Gantsoua (Emile) ;
 M Ployéla (Grégoire) ;
 Lekoué (Anatole) ;
 Okili (Blaise) ;
 Bitsindou (Jean-Claude) ;
 M'Boro (Casimir) ;
 M'Baniya (Joseph) ;
 Ovié (Catherine) ;
 Likibi (Léon) ;
 N'Gankabi (Cécile) ;
 M'Bey (Gérard) ;
 N'Gangoué (Basile) ;
 Tarankéon (Henri) ;
 Sah (Samuel) ;
 N'Tséoh (Dominique) ;
 Lingoulangou (Fidèle) ;
 Ondina (C.-Jean) ;
 N'Solo (Marie) ;
 N'Kouka (Emilienne) ;
 N'Goulou (Georges) ;
 Pembet (Rosalie) ;
 N'Gandzona (Vincent) ;
 N'Gueyé (Philippe) ;
 Etsoulou (Philippe) ;
 Opari (Albert) ;
 N'Guédéré (Marc) ;
 Eyetiélé (Nicodème) ;
 Douniama (Michel) ;
 Gamianou (Barnabé) ;
 N'Gambani (Augustine) ;

Libali (Rigobert) ;
 Ossouonéné (Barthélémy) ;
 Dzoua (Jean) ;
 Adou (André) ;
 Olliélé (Madeleine) ;
 Doulou (Marie) ;
 M'Baucoud (Jean-Mathieu) ;
 Oléré (Casimir) ;
 N'Guié (Fidèle) ;
 N'Gantsui (Paul) ;
 M'Pio (Pascal) ;
 Onkoula (Pierre) ;
 Litari (Prosper) ;
 N'Dobékéla (R.-Claude) ;
 Lébo (Louise) ;
 Zouka (Gabriel) ;
 Olé (Joseph) ;
 Niono (Paul) ;
 N'Gambou (Angélique) ;
 N'Guessali (Bertrand) ;
 N'Koué (Edouard) ;
 Ossan (Michel) ;
 Mienkouono (Benoît) ;
 Obvala (Damas) ;
 Ovoulou (Jean-Marie) ;
 N'Gantsila (Anatole) ;
 Obalika (Séraphin) ;
 N'Goulako (Edouard) ;
 N'Galongali (Jean-Pierre) ;
 Endzoua (Emmanuel) ;
 N'Gambara (Emile) ;
 N'Gambou (Thérèse) ;
 Kabakabi (Jacques) ;
 Okili (Henri) ;
 N'Guébou (Florent) ;
 N'Ganvali (Angélique) ;
 M'Bamo (Mélanie) ;
 Kouassolani (Marcel) ;
 Eniono (Antoinette) ;
 N'Dzindzélé (Martin) ;
 Okourou (Daniel) ;
 Nié (Simone) ;
 Etsion (Grégoire) ;
 Emba (Alphonse) ;
 Okouya (Edouard) ;
 N'Dzouando (Jean) ;
 Itsao (Noël) ;
 Etiétiélé (Thérèse) ;
 N'Galimini (Claire) ;
 N'Gandio (Barthélémy) ;
 N'Tsiba (Gérard) ;
 N'Gankio (Georges) ;
 Edzié (Auguste) ;
 Ossan (Florent) ;
 N'Ganfina (Séraphin) ;
 Mialounou (Simone) ;
 Offiruwé (Emmanuel) ;
 Okiradzia (Jeanne) ;
 Manaliélé (Marie) ;
 M'Piomié (Gaston) ;
 Ossawé (Cathérine) ;
 Olabi (Maurice) ;
 Ouatio (Denise) ;
 N'Koué (Angélique) ;
 N'Ganlou (Gaspard) ;
 Kouassala (Marcel) ;
 N'Galessan (Brunot) ;
 N'Kiélakion (Blaise) ;
 Ebouta (Alphonse) ;
 M'Pila (Gilbert) ;
 N'Guilango (Antoine) ;
 Dzélé (Thérèse) ;
 N'Ganibili (Emile) ;
 N'Gampini (Simone) ;
 N'Guié (Jean-Fidèle) ;
 N'Tsoumou Onka (Jean-Pierre) ;
 M'Pou (Samuel) ;
 Lembou (Donatien) ;
 Otsou (Nestor) ;
 N'Tsoumou (Prosper) ;
 Embon (Albert) ;
 Tetey (Jean-Mathieu) ;
 Ouampana (Jean) ;
 N'Gandziéné (Madeleine) ;
 Entani (Fidèle) ;
 M'Voula (Barthélémy) ;

Ombili (Julienne) ;
 Goma (Pascal) ;
 Oyono (Alphonse) ;
 Mofoué (Raphaël) ;
 Okoévé (Victor) ;
 Efouli (Albert) ;
 Koué (Odette) ;
 Apéné (Jacques) ;
 N'Gantsi (Jacques) ;
 Ibara (Norbert).

C.E.G. de Kellé :

Lendié (Ambroisine) ;
 Ambélé (Jean-Emmanuel) ;
 Anguila (Aimé-César) ;
 M'Béla (Michel) ;
 Yinda (Jean-Emile) ;
 M'Béla (Flavien) ;
 Andéli (Rigobert) ;
 N'Gandzion (Norbert) ;
 Oporo (Abraham) ;
 Odouma (Jules) ;
 N'Koli (Antoine) ;
 Endouma (Basile) ;
 Doungoumanguia (Pierre) ;
 Abolopo (Théodule) ;
 Eyobo (Jean-Pierre) ;
 N'Goka (Joseph) ;
 Okouéni (Michel) ;
 Enani (Martin) ;
 Kombanguia (Emmanuel) ;
 Obengui (Jean-David) ;
 Olouli (Bertin) ;
 Amendza (Ernest) ;
 M'Bongo (Mathieu) ;
 Andzoumba (Albert) ;
 Okemba (Gaston) ;
 Angora (Michel) ;
 Ononda (Gabriel) ;
 Péa (Paul) ;
 Bérékibaré (Marie-Blanche) ;
 Kombanguia (Gaspard) ;
 N'Gala (Anne) ;
 Olla (Pierre) ;
 Apo (Marie-Claire) ;
 Okendza (Jean) ;
 Paléssonga (Edouard) ;
 Ahoura (Joseph) ;
 Apo (Christine) ;
 Ossouéné (Séraphin) ;
 Bahangoye (Jean) ;
 Ewolo Tango (Hilaire) ;
 Ewono (Hélène) ;
 Ibendza (François) ;
 Akossi (Hélène) ;
 N'Gongo (Michel) ;
 Akobo (Gaston) ;
 N'Guila (Pierre) ;
 Djoé (Ferdinand).

C.E.G. de Kindamba :

Makéla (Pascal) ;
 Makaya (Jean) ;
 N'Gamambali (Célestin) ;
 N'Koua (Pascal) ;
 Mounguélé (Paul) ;
 N'Gatali (Marc) ;
 Nakavoua (Hyacinthe) ;
 Ewawo (Louis) ;
 Binoua (Albert) ;
 Kouaka (Daniel) ;
 Touomi (Gabriel) ;
 M'Pouki (Vincent) ;
 Kilouangou (Arthur) ;
 Malanda (Dominique) ;
 Kihoulou (Jacques) ;
 Loussouloumou ;
 Inkali (David) ;
 Moundanga (Evelyne) ;
 Kinanga (Mathurin) ;
 Kinzonzi (Philippe) ;
 Mouanga (André) ;
 M'Bemba (Béatrice) ;
 M'Polo (Marie-Céline) ;

Kimbembé (Pascal) ;
Koka (Véronique) ;
Kayi (Célestin) ;
Mankessi (Germain) ;
M'Foulankiri (Angèle) ;
Moulouhoua (Ange) ;
Dianama (Ignace) ;
Siliisili (Norbert).

C.E.G. d'Ewo :

Banangadzala (Jean) ;
Boko (Catherine) ;
Ombochi (J.-André) ;
Odouo (Benjamin) ;
Alliéle (Jean-de-Dieu) ;
Ongari (François) ;
Okouma (Macaire) ;
Aniniyo (Joseph) ;
Ebongui (Remi-A.) ;
N'Koundzi (Pierre) ;
Ebinda (Bertin) ;
Awola Mamate (Jean-G.) ;
N'Goya (Médard) ;
Douma (Bernard) ;
Bari (Raymond) ;
N'Gapa (Alphonse) ;
N'Gouobo (Flavien) ;
M'Pinoba (Faustin) ;
Longongo (Lambert) ;
Abininga (Jean) ;
Eyamba (Gilbert) ;
N'Gongouyou (Daniel) ;
N'Gambégué (Norbert) ;
Omposso (Desiré) ;
Yimba (Henri) ;
Touélengo (Marie) ;

C.E.G. de Lékana :

M'Bani (Barthélémy) ;
Dianzinga (Louise) ;
Kouya (Antoinette) ;
Sah (Joseph) ;
N'Tsiba (Célestin) ;
Amona (Samuel) ;
N'Gandzion (Germaine) ;
Dzilamona (Michel) ;
M'Bani (Alexis) ;
M'Bou (Raymond) ;
N'Dzélé (Claudine) ;
N'Douané (Joseph) ;
N'Koulouga (Eugène) ;
Bango (François) ;
Madzou (Samuel) ;
Miéré (Rigobert) ;
Kitsouila (Denise) ;
Mampaka (Victor) ;
Ampila (Martine) ;
N'Tsiba (Hilaire) ;
Evayoulou (Benjamin) ;
N'Gami (Joachim) ;
N'Goulali (Eugène) ;
N'Dounganga (Joseph) ;
M'Bou (Joseph) ;
N'Dzélé (Catherine) ;
Mamokabi (Jeanne) ;
N'Gambou (Antoine) ;
Bibila (Antoine) ;
Moua (Michel) ;
N'Tsikilili (Fidèle) ;
N'Gangoué (Alphonse) ;
N'Gabié (Félix) ;
Maba (Michel) ;
N'Galangami (Adèle) ;
Babimi (Thérèse) ;
Miéré (Ferdinand) ;
Efulou (Pierre) ;
M'Foura (Hélène) ;
Mowani (Clémentine) ;
N'Gampika (Martine) ;
N'Gatali Monka ;
N'Godzoua (Hubert) ;
Kidzafoura (Louis) ;
Mignoua (Hélène) ;
N'Galifourou (Alphonse) ;

N'Dinga (Pascal) ;
Ololoula (Claire) ;
N'Gouloubi (Zacharie) ;
N'Galéo (Clotilde) ;
N'Koli (Véronique) ;
M'Bani Assa (Marcel) ;
N'Goulou (Sylvain) ;
M'Bani (Pierre) ;
N'Gatali (Patrice) ;
Mouahourou (Jacqueline) ;
Kélékoliélé (Alphonse) ;
Miéré (Paul) ;
M'Founou (Christine) ;
N'Gavouka (Julienne) ;
Bouna (Colette) ;
N'Doulou (Marie) ;
Nanabo (Roger) ;
N'Galié (Henriette) ;
N'Doulou (Pauline) ;
N'Galiélé (Albertine) ;
Madzou (Augustine) ;
Bouna (Elisc) ;
N'Gantsélé (Victorine) ;
N'Galifourou (Louis) ;
M'Bani Essié (Jean-Henri) ;
M'Bou (Anatole) ;
N'Tsiba (Basile) ;
N'Tsiba (Gilbert) ;
M'Boukountou (Germaine) ;
Montsouka (Paul) ;
N'Goma (Casimir) ;
N'Tsoumou Madzou ;
N'Gatsélé (Colette) ;
Ampila (Yvonne) ;
Obiangoua (Jacques) ;
M'Bani (Grégoire) ;
Likénamo (Bernadette) ;
Eboué (Justine) ;
N'Kama N'Gangoué ;
N'Gami (Louis) ;
N'Gouabouo (Véronique) ;
N'Koué-M'Pou (Joséphine) ;
N'Gampika (Bernard) ;
Likibi (Patrice) ;
N'Kibouma (David).

C.E.G. de Kinkala :

N'Gatsé (Philippe-Emmanuel) ;
N'Songa (Albert) ;
N'Koukou (André) ;
Ouamba (Nazaire) ;
Loufouma (Robert) ;
Zola (Emmanuel) ;
Lenc (Joseph) ;
N'Douna N'Gatsé (Adelaïde) ;
Ossana (Bernadette) ;
Boutsindi (Christine) ;
Koukimina Kengué (Léonie) ;
Tinounou (Albert) ;
Kouloukiabonga (Daniel) ;
N'Ziamboudi (Paul) ;
Samba (Joseph) ;
Malonga (Joseph) ;
Missamou (Abel) ;
Bazébizonza (Félix) ;
N'Siété (Daniel) ;
Nanitélamio (Dominique) ;
N'Koumbou (Aimé) ;
Moutinou (Rose) ;
Dihoulou (Jacques) ;
N'Goyi (Lambert) ;
Locko (Crépin) ;
Sakamesso (Germain) ;
Kéléféla (Joséphine) ;
Babéla (Séraphin) ;
M'Vidi (Prosper) ;
N'Douri (Bernard) ;
N'Koukou (Joseph) ;
Makanda (Philippe) ;
Makolo (David) ;
N'Kouka (Alphonse) ;
Louvouézo (Camille) ;
N'Tétani (Jacques) ;
Bakouétila (Jacqueline) ;
Bassiba (Raymond) ;
Lemba (Joséphine) ;

N'Donga (Théodore) ;
 Tiabatantou (Joseph) ;
 N'Gamba (Daniel) ;
 Mahoukou (Pierre) ;
 Kizaboulou (Thérèse) ;
 Boukaka (Alexandre) ;
 Babouana (François) ;
 N'Kouzou (Honorine) ;
 Massamba (Anselme) ;
 Kiyindou (Martin) ;
 Issanga (Toussaint) ;
 Ouamba (J.-Clotaire) ;
 Mouanga (Alexandre) ;
 M'Baka (Joseph) ;
 Bazonzéla (Alexandre) ;
 Meya (Gilbert) ;
 Ouafouilamio (Angélique) ;
 Bouyika (Jacques) ;
 Badiabo (Alphonse) ;
 Takabiza (Marian) ;
 Balossa (Michel) ;
 Batsala (Alphonse) ;
 Moukoumbi (Joachim) ;
 N'Ganga (Honorine) ;
 Badila (Maurice) ;
 Tsikabaka (Marie) ;
 N'Dalla (Laurent) ;
 N'Koukou (Ange) ;
 Moutombo (Madeleine) ;
 Ouissika (Michel) ;
 Milandou (Gérard) ;
 Miandzoukouta (Simone) ;
 Balossa (Daniel) ;
 Milandou (Julienne) ;
 Makiza (Moïse) ;
 Massengo (Noël) ;
 N'Kassa (Antoine) ;
 N'Zoumba (Emilie) ;
 Bahouna (Michel) ;
 N'Zonzi (Alphonse) ;
 Boma (Stéphane) ;
 Bintsangou (Daniel).

C.E.G. de Ouesso :

Fragonard (Jean-Louis) ;
 M'Bounga (Jeanne) ;
 Apané (Victor) ;
 Lengoua (Thérèse) ;
 Nara (Jean) ;
 Oyalé (Jean) ;
 Boulou (Raphaël) ;
 Eboum (Mathieu) ;
 M'Bilo (Victor) ;
 M'Bounga (Emmanuel) ;
 Ekagna (Daniel) ;
 Gona (Fidèle) ;
 Blembang (Auguste) ;
 Kombélé (Joseph) ;
 Kouoba (Guy-Simon) ;
 Djouob (Charles) ;
 Akoul (Marcel) ;
 Ossota-Dzouma (Charles) ;
 Ewolo (Michel) ;
 N'Dinga (Julien) ;
 N'Ganga (Maurice) ;
 Bézébessé (Daniel) ;
 Okombi (Alphonse) ;
 Nabio (Robert) ;
 Tsoumou (Jeannette) ;
 Mépak (Jean-Michel) ;
 N'Dabot (Emile) ;
 Matongo (Jean) ;
 Eboulé Bom (François) ;
 Obandza (Antoine) ;
 Manamédjo (Pierre) ;
 Bockondas (Jacques-Edouard) ;
 Epélaki (Maurice) ;
 Gnoubouta (André) ;
 Obondo (Amédie) ;
 Akaka (Jeannette) ;
 N'Gben (Jean-D.) ;
 M'Vondo (Jean-Claude) ;
 Ataba Samba (Jean-Louis) ;
 Sembélé (Antoine) ;
 Mekongla (Albert) ;
 Elongo (Théophile) ;

Ondouma (Julienne) ;
 Nandéla (Gaston) ;
 Medjo (Emmanuel) ;
 Ossangué Ossété (David) ;
 Adiboua (Jean-Mathieu) ;
 Epoupou (Zacharie) ;
 Doumah (David) ;
 Dongo (Raphaël) ;
 Abbas Ickoua ;
 Bondia (François) ;
 Idoum (Marie) ;
 Moualokélé (Joseph) ;
 Hambanou Vouama (Sidonie) ;
 Goma (Gabriel) ;
 Essomané (Antoine) ;
 Titsamélé (René) ;
 Mouélé (David) ;
 Opondzo (Gabriel) ;
 Bobo (Pierre) ;
 Eyoka (Jean-Paul) ;
 Dak (Daniel) ;
 Damazok (Gilbert) ;
 Assazok.

C. E. G. de Fort-Roussel :

Koumou (Agathe) ;
 Okombi (François) ;
 Olingou (Philomène) ;
 Itoua (Gilbert) ;
 Atondi (Adolphe) ;
 Peza (Eugénie) ;
 Djimi (Jeanne - François.) ;
 Kangui (Placide) ;
 NGuiambo (Roger) ;
 Abomo (Jean) ;
 Ongoundou (Jean-Marcel) ;
 Ehouli (Jean-Michel) ;
 Iloki (Gaston) ;
 Itoba (Georgine) ;
 Elombo (Raphaël) ;
 Edira (Michel) ;
 Okouma (Alphonsine) ;
 Okombi (François) ;
 Ongagna (Joseph) ;
 M'Pirambéka (Pascal) ;
 N'Gassaki (Dieudonné) ;
 Ahouyann ganda (J.-François) ;
 Ekounda (Pierre) ;
 Lékaka (Pascal) ;
 Bouya (Bernard) ;
 Ingoba (Colette) ;
 Okombi (Jean) ;
 Moundolongo (Arcade) ;
 Pouna (Bernard) ;
 Molingo (Louis) ;
 N'Dzambé (Moïse) ;
 Itoua N'Gassaki (M.) ;
 Léko (Louis) ;
 Lékaka (Cathérine) ;
 Ingoba-Ongouya (Pauline) ;
 Houkou (Patrice) ;
 Itoua (Gaston) ;
 Elenga (Henri-Firmin) ;
 Okombi (Victor) ;
 Ilaka (Simone) ;
 Elenga (Julien) ;
 Lékaka (Emilienne) ;
 Obouangongo (Abraham) ;
 Iposso (Joseph) ;
 Itoba (Jean-Bernard) ;
 Kiba (Albert) ;
 Obou (Jean-Pierre) ;
 Okoyi (Alphonse) ;
 Ondongo (Philippe) ;
 Elenga (Modeste) ;
 Adoua (Thérèse) ;
 Nzonga (Albert) ;
 Gucko (Albert) ;
 NGouabi (Etienne) ;
 Ossalé (Dieudonné) ;
 Makaya (Bernadette) ;
 Ingamba (Gustave) ;
 Mohikoua (Elise) ;
 Ekoko (Jean-Pierre) ;
 Owassa (Marie-Louise) ;
 Ipoya (Bernard) ;
 Imangué (Alphonse) ;

Ayessa (Basile) ;
 Bouahouliissa (Antoine) ;
 Yoka (André) ;
 N'Dza (Antoinette) ;
 N'Goka (Adolphe) ;
 Okemba (Pascal) ;
 Agnangna (Marcellin) ;
 Endzemba (Pascal) ;
 Pona (Simone) ;
 Guille (Roger) ;
 Mokoko-Adzikou (Lucie) ;
 Mouendé (Gabriel) ;
 Alouki (Antoine) ;
 Kiboulou (Amédée) ;
 Londessoko (Victor) ;
 Okemba (Eugène) ;
 N'Gassaki (Jean-Paul) ;
 Eyamba ;
 Matsanga (Cécile) ;
 Mouéraba (Georgine) ;
 Toma (Henri) ;
 Ondandako (Marie) ;
 N'Dzembo-Mavoungou (Victor).

C.E.G. de Gamboma :

M'Bon (Jean) ;
 Akouala (Mathurin) ;
 Okana-Koup (André) ;
 Gandzien (Maurice) ;
 Moupelet (Roger) ;
 Ninio (Lucien) ;
 Ibara-N'Gatsé (Gilbert) ;
 Tsokini (Dieudonné) ;
 Goyou (Isaac) ;
 Akouala (Gilbert) ;
 N'Gantsiala (Mathias) ;
 M'Pemba (Véronique) ;
 Ondzié (Beatrice) ;
 Akouala (Albert) ;
 M'Ban (Daniel) ;
 M'Bo (Thérèse) ;
 Okana (Pierre) ;
 Bopaka (René) ;
 Ambatsiam (Salomon) ;
 Guékou (Alphonse) ;
 N'Gatsé (Albert) ;
 N'Guié (Daniel) ;
 Korowé (Germaine) ;
 Tso (Madeleine) ;
 M'Bon (Jean) ;
 N'Gakégni (Fidèle) ;
 Mongo (Paul) ;
 Ondongo-Epassi (Germaine) ;
 Pobiélé (Ferdinand) ;
 Maokoua (Antoinette) ;
 Kossi (Robert) ;
 Okili (Dominique) ;
 Moumbouli (Jean) ;
 Thine (Anne-Marie) ;
 Okana-Alouna (Paul) ;
 Koud (Jean-Jacques) ;
 Obambi (Grégoire) ;
 Golo (Jacob-Hervé) ;
 Assi-Ondon (Eugène) ;
 N'Guénkou (Alphonse) ;
 Bonkiélé (Ferdinand) ;
 Akiana (David) ;
 N'Guié (Paul) ;
 Akouli (Gaston) ;
 M'Ban (Jules) ;
 Okana (Daniel) ;
 Itoua (Jean) ;
 Elo (Alphonse) ;
 Okouo (Pierre) ;
 Kodia (Albertine) ;
 M'Bon (Fulbert) ;
 Ossombé (Pierre) ;
 Elenga (Albert) ;
 Moundzébi (Charles) ;
 Kaba (Hilaire) ;
 N'Gala (Philomène) ;
 N'Gandzion (Maurice) ;
 N'Guié (Albert) ;
 Lepakou (Jean) ;
 M'Ban (Jean) ;
 Souebara (Pierre) ;

Louhougakoko (Véronique) ;
 M'Po-Moki (Sylvain) ;
 Akouala (Albert) ;
 M'Bon (Mathias) ;
 Bourangon (Alain) ;
 Ekami (Barthélémy) ;
 Obami (Jean) ;
 Bourangon (Jean) ;
 Dimi (Gabriel) ;
 Gampio (Jacques) ;
 Ondamoué-Pan (Daniel) ;
 Soussa (Thérèse) ;
 Kosso (Julie) ;
 Amion (Fulbert) ;
 Elion (Emmanuel) ;
 Tsiara (Gaston) ;
 Tsao (Henriette) ;
 N'Gama (Eugène) ;
 Ingali (J.Aimé).

C.E.G. de Ganga-Lingolo :

Moundélé (Pierrette) ;
 Miakouikila (Jacques) ;
 Ouna (Ambroise) ;
 N'Tséboukila (Albert) ;
 Kozo (Jacques) ;
 Bantsimba (Fidèle) ;
 M'Bemba (François) ;
 Balembo (Alphonse) ;
 Mahoungou (François) ;
 N'Zingoula (Jean) ;
 Babindamana (Antoine) ;
 Makoundou (Elisabeth) ;
 Madingou (Théodore) ;
 Malanda (Alphonsine) ;
 Matsila (Monique) ;
 Samba (Cyrille) ;
 Mounoundji (Madeleine) ;
 Bipfouma (Alphonsine) ;
 Mabanza (Joseph) ;
 Banzouzi (Marcel) ;
 Bakoula (Alphonse) ;
 Biniéto (Henriette) ;
 Kibongui (Jean-Pierre) ;
 Vouala (Germaine) ;
 Bibimbou (Germain) ;
 Mouanga (Paul) ;
 N'Koukou (Gérard) ;
 N'Kengué (Adèle) ;
 Milandou (Bernard) ;
 Mouanga (Marie-Germaine) ;
 N'Kanza (Pierre) ;
 M'Balloula (Paul) ;
 Makoundou (Pauline) ;
 N'Koussou (Madeleine) ;
 Kikolo (Antoinette) ;
 Biboussi (Véronique) ;
 Kabananou (Georgine) ;
 Mayouma (Patrice) ;
 N'Tsouloubi (Jérôme) ;
 Banzouzi (Marianne) ;
 N'Tsiéla (Martin) ;
 Mounkouantsi (Jean) ;
 Massengo (Léonard) ;
 Locko (Agnès) ;
 Meza (Bernard) ;
 Malonga (Antoine) ;
 Kiamanga (Charlotte).

C.E.G. de Kibangou :

M'Boungou (Pierre) ;
 N'Dinga (Faustin) ;
 Damba (Jean-Marie) ;
 Loussi (Joël) ;
 Senda (Jean-Marie) ;
 Bisseyou (Antoine) ;
 Mabiála (Gaston) ;
 Mabiála (Jacques) ;
 M'Boumba (Antoine-Claude) ;
 Kississou (Robert) ;
 Mahoungou Mabiála ;
 N'Guimbi (Jean) ;
 Poaty N'Guibi ;
 Paka (Germain) ;
 Koumani (Bethuel) ;

M'Bou (Albert) ;
 Matsoni (Jean-Baptiste) ;
 Mapembi (Justin) ;
 Pembé (Victoire) ;
 N'Gombi (Thérèse) ;
 Boundoulou (Rigobert) ;
 N'Zahou (Nestor) ;
 Mabiala (Alphonse) ;
 N'Go-Kongolo ;
 Manguila (Edouard) ;
 Poaty (Hyacinthe) ;
 Boussoungou (Bernard) ;
 Koumba (Apollinaire) ;
 Makanga (Félix) ;
 N'Zahou (Martin) ;
 N'Goulou Kodet ;
 Mabiala (Anne-Marie) ;
 Bilali (Georges) ;
 N'Zakoua.

C.E.G. de Linzolo :

Banzouzi (Yves) ;
 Mayola (Pierre) ;
 N'Kodia (Célestine) ;
 Banzouzi (Fidèle) ;
 Toukanou (Benjamin) ;
 Banzouzi (Jean-Pierre) ;
 Bonazébi (Arbogaste) ;
 N'Gongo (Thérèse) ;
 Sodissa (Gabriel) ;
 Mansangaza (Robert) ;
 N'Koussou (Denise) ;
 Maléka (Pauline) ;
 Mouniengué (Gaston) ;
 Loutaya (Georgine) ;
 Louhou (Marie-Jeanne) ;
 Zinga (Barthélémy) ;
 Samba (Pascal) ;
 Badiabio (Hélène) ;
 M'Passi (Laurent) ;
 Bamana (Denise) ;
 Makoundou Nitchamio (Joseph) ;
 Malonga (Victorine) ;
 Bakameta (Thérèse) ;
 N'Kouta (Anick) ;
 Biyouddoudi (Thérèse) ;
 Malanda (Marcel) ;
 Makoukou (Joseph) ;
 Balonga (Joseph) ;
 M'Batchoua (Barthélémy) ;
 Biahomba (Yvonne) ;
 Malonga (Joseph) ;
 Mouanangani (David) ;
 Vivi (Pierre) ;
 Mouezi (Pierrette) ;
 Bibimbou (Joseph) ;
 Boukaka (Etienne) ;
 Vouvougui (Pascal) ;
 Vouala (Hélène) ;
 N'Ganga (Dominique) ;
 Louya (Véronique).

C.E.G. de Madingou :

Mouyambala (Antoine) ;
 Madzouaka-Mantsouaka ;
 N'Zouanda (Jean-Pierre) ;
 M'Baya (Lin) ;
 Boukaka (Joseph) ;
 Tchikounzi (François) ;
 Tsaka (Cécile) ;
 Babakissina (Odette) ;
 Missameu (Félix) ;
 Kimpouni (Jean-Pierre) ;
 Pandzou (Pierre) ;
 Tchimbambou Taty ;
 Moubimbou (Théophile) ;
 Bédi (Maurice) ;
 Loufouma (Adolphe) ;
 Massoumba (Jean-Henri) ;
 Bissiamou (Thé) ;
 Mabika (Ferdinand) ;
 M'Boussa (Albert) ;
 Amoné (Adolphe) ;
 Dubois-Muriel (Jacqueline) ;
 N'Zoma (Etienne) ;

Moulédi Kombo (Joseph) ;
 N'Zaba (Albert) ;
 Gambou (François) ;
 Bikandou (Jules) ;
 Tchikoma (Jean-Louis) ;
 Bayékola (Daniel) ;
 Mankoussou (Jean-Baptiste) ;
 Bika (Adolphe) ;
 Loubanda (Théodore) ;
 Matondo (Victor) ;
 Mouanda (Maurice) ;
 Kayath-Nitoh (André-Marie) ;
 N'Goma (Dominique) ;
 Dzémambolo (Raphaël) ;
 Moukoko (Thérèse) ;
 Bougou (Ignace) ;
 N'Tsiémi (Gabriel) ;
 Milandou (Oscar) ;
 M'Foulou (Angélique) ;
 Sita (Rosalie) ;
 Mambouana (Joseph-François) ;
 Mouanda (Emile) ;
 M'Boumba (Jean) ;
 Loumouamou (Camille) ;
 Gama-Makélé (Germain) ;
 Moukolo (Antoine) ;
 Bakolana (Antoine) ;
 Kimbékété (Vincent) ;
 Mabiala (Gilbert) ;
 M'Pambou (Marie) ;
 Niangui (Delphine) ;
 Moukété-Mantsouaka (Thérèse) ;
 Boukaka (Bernard) ;
 Dombo (Georges) ;
 Pemba (Georgette) ;
 Banvidi (Antoine) ;
 N'Simba (Georgette) ;
 Okega (Jacques) ;
 Foundoumouna (Hélène) ;
 M'Pemba (Marie) ;
 M'Binta (Henriette) ;
 Mouandza (Gabriel) ;
 Dossé (Jean-Claude) ;
 Tchitoula (Françoise) ;
 N'Kengué (Albertine) ;
 N'Kengué (Angèle) ;
 Bissouaki (Emile) ;
 Okendé (Job-Alphonse) ;
 Loumbou (Marianne) ;
 N'Goma-Kiongo ;
 M'Pandzou (André) ;
 Manzonga (Pierre).

C.E.G. de Madingo-Kayés :

Bah Djenaba ;
 Batchi (Antoine) ;
 Bisseyo (Gaston) ;
 Biyambika (Marius) ;
 Bouanga-Tchissambou ;
 Bouiti Fils ;
 Boungou-Tchiama ;
 Dembi-Goma (Aloïse) ;
 Goma-Tchiama ;
 Kambissi (Jeannette) ;
 Loemba-Moutou (J. Christophe) ;
 Macaya-Boumba (Serge) ;
 Macaya -Goma (Michel) ;
 Mabiala (Cyprien) ;
 Makanga (Patrice) ;
 Makanga-Makosso (Jean-Paul) ;
 Makosso (Cyprien) ;
 Makosso (François) ;
 Makosso (Honoré) ;
 Makosso (Maurice) ;
 Makoundi (Barthélémy) ;
 Mavoungou (Victor) ;
 Mavoungou-Koumba ;
 Mombo (Alexandre) ;
 Mouissou-Makanga (Robert) ;
 Moutou (Paul) ;
 M'Ban-Binténa (Albert) ;
 M'Boumba-Zaou (Roger) ;
 Niemet (Anne-Marie) ;
 N'Goumba (Jean-Gilbert) ;
 N'Zaou (Raymond) ;
 N'Zoussi Fils (Maxime) ;

Paka-Paka ;
 Pambou (Albert) ;
 Pambou-Niambi ;
 Poaty (Jean) ;
 Poaty-Makosso (Jean-Félix) ;
 Safou (Aloïse) ;
 Safou-Yala ;
 Safou-Zaou (Pascal) ;
 Taty (Fulbert) ;
 Tchiamba-Boumba (Bernard) ;
 Tchibinda-Tchissambou ;
 Tchibinda-Yoba (Louis) ;
 Tchissambou Taty ;
 Tchissambou (Jean-Félix) ;
 Tchivika-Loemba ;
 Tchivika Goma (Raymond) ;
 Yanga-Makanga (Lazare) ;
 Yoba (Faustin).

C.E.G. de Madzia-Hamon :

Bitsoki (Ferdinand) ;
 Kiyindou-N'Zo (Antoine) ;
 Nanitélamio (Sabine) ;
 Kifouani (Michel) ;
 Miédi (Alphonse) ;
 Badissana (Jeanne) ;
 Kiolo (Marc) ;
 N'Sondé (Monique) ;
 Massamba (Raphaël) ;
 Batangouna (Marie) ;
 Kifouani (Paul) ;
 Malanda (Hortense) ;
 Benazo-Bahanguidila (Désiré) ;
 Matondo (Joseph) ;
 Senso (Guy-Basile) ;
 N'Doudi (Julienne) ;
 Massembo (Daniel) ;
 Mianakadila (Evariste) ;
 Diamonika (Pascal) ;
 Badiabio (Joseph) ;
 Makouma (Gilbert) ;
 Milongo (Albert) ;
 M'Poutou (Alphonse) ;
 N'Koukou (Félix) ;
 Koussimbissa (Joséphine) ;
 Souamounou (Adolphe) ;
 Kiyengui (Jean-Emmanuel) ;
 Bitemo (Abel) ;
 Makabouana (Pauline) ;
 Kinanga (Léonard) ;
 Baboulla (Sylvain) ;
 Kighoulou (Joseph) ;
 M'Bongo (Albert) ;
 N'Ziavoula (Paul) ;
 Mabonzo (Gilbert) ;
 Tokozaba (Isidore) ;
 Maléla (Antoine) ;
 Matouza (Dominique) ;
 Mafouna (Victor) ;
 Miamvoutoukila (Léon) ;
 Miantoko (Elisabeth) ;
 Diatoulou (Angèle) ;
 N'Souki (Philomène) ;
 Diamboulla (Denis) ;
 Téka (Félix) ;
 Gombessa (Thérèse) ;
 M'Pessé (Antoine) ;
 Matoko (Boniface) ;
 N'Gongo (Joséphine) ;
 Ouafouilamio (Joachim) ;
 Bayakissa (Martine) ;
 Badiangana (Cécile) ;
 Siata (Joséphine) ;
 Malanda (Monique) ;
 Kimbémbé (Théodore) ;
 Miéya (Gabriel) ;
 Yidika (Boniface) ;
 Zoba (Maurice) ;
 Samba (Daniel) ;
 Kouka (Alphonse) ;
 M'Bemba (Didace) ;
 Bazolo (Antoine) ;
 Moumpala (Rosalie) ;
 Sita (Martin) ;
 Bakamba (Bruno) ;
 Miakavoutoukila (Alphonse) ;

Kitsoutsoubi (Suzanne) ;
 N'Kodia (Evariste) ;
 N'Doulou (Bernard) ;
 Missilou (Joseph) ;
 Hediéna (Prosper) ;
 Massimi (André) ;
 Kololo (Albert) ;
 M'Bombani (Joséphine) ;
 Matsimouna (Aimée-Berthe) ;
 Mananguéla (Fidèle) ;
 Malonga (Etienne) ;
 Moutinou (Madeleine) ;
 Yengo (Albertine) ;
 Diabakana (Alphonsine) ;
 Samba (Pierre) ;
 Miantama (Joseph).

C.E.G. de Makoua :

M'Bon (Joseph) ;
 Ibata (Daniel) ;
 Bouka (Albert) ;
 Moléli (Eugène) ;
 Elenga-Ondzé (Michel) ;
 Okongo-Elenga (Jean) ;
 Matamaya (Jean-René) ;
 Bomanémé (Saturnin) ;
 Ongagna (Jean-Victor) ;
 M'Boulou (Bienvenu) ;
 Ossala (Antoine) ;
 Botessika (Emile-Parfait) ;
 Ossemba (André) ;
 Aouroda (Ferdinand) ;
 Ouandé (Jérôme) ;
 N'Gombet (Thierry) ;
 Ekoui (Alphonse) ;
 Okaka (Thérèse) ;
 Ibenga (Pascal) ;
 Ovourou (Lucien) ;
 Bobendo (Basile) ;
 Oniangué (Camille) ;
 Itadi (Dominique) ;
 N'Kondé (Yvette) ;
 Akouala (Bernard) ;
 Ongayoulou (Marie-Thérèse) ;
 Senguéla (André) ;
 Ayessa (Pauline) ;
 N'Dinga (Jean-Pascal) ;
 N'Dinga Osseté (Gabriel) ;
 Epembo (Jean) ;
 Mayou (Bernard) ;
 N'Donga (Rizier) ;
 Apondza (Apollinaire) ;
 Alongui (Michel) ;
 Possiposi (Abraham) ;
 Ongaga (François) ;
 Itoua-Landza (François) ;
 N'Dzombo (Dominique) ;
 Obanga ;
 Séli (Elise) ;
 Elenga (Alfred) ;
 Okoko (Gabriel) ;
 Zabolo (Florent) ;
 Tonda (Joseph) ;
 Moussa (Basile) ;
 Atsono (Joséphine) ;
 Tsamba (Marie-Jeanne) ;
 Tsendou (Etienne) ;
 Ongnie (Louis) ;
 Okombi (Désiré) ;
 Mama (Daniel) ;
 Itoua (Frédéric) ;
 Makoko (François) ;
 M'Boyo (Thérèse) ;
 Oniangué (Alphonse) ;
 Ossango (Paul) ;
 Okoko (Ambroise) ;
 Yoka (André) ;
 Yoka (Gabriel) ;
 Ingoba-Loyaka (Alexandrine) ;
 Opita (Jeanne) ;
 Ebango (Paul) ;
 N'Dolo (Edmond) ;
 Biangou (Placide) ;
 Osseté (Jacques) ;
 N'Gouing (Jean-Aimé) ;
 Ibata (Guy-André) ;

Otsasso (Victor) ;
 Ifandi (Blanche) ;
 Mandombo (Jean) ;
 Oniangué (Alphonse) ;
 Aoussi (Mélanie) ;
 Ebalé (Adolphe) ;
 Otoro (Jonas) ;
 Yaucat-Guëndi (Chantal) ;
 Ossété (Jean-Baptiste) ;
 Okodouma (Ernest) ;
 Elenga (Dominique) ;
 Atoubi (Norbert) ;
 N'Goya (Pierre) ;
 Efoungui (Gabriel) ;
 Abalé (Benjamin) ;
 Oyouba ;
 Doumagoyé (Jean-Charles) ;
 Nianguengué (Valentine) ;
 Anzikou (Micheline) ;
 Mendama (Basile) ;
 M'Voui (Alphonse).

C.E.G. de Mindouli :

Mienanzambi (Elisabeth) ;
 M'Foulou-Diambou (Henriette) ;
 Niendolo (Fidèle) ;
 Samba (Elienne) ;
 Banzouzi (Mélanie) ;
 Nimboumou (Prosper) ;
 Berou (Marcel) ;
 Mahoungou (Philippe) ;
 Moussoundi (Jean-Pierre) ;
 Mouanga (Jean-Paul) ;
 Sita (Victorine) ;
 Samba (Ferdinand) ;
 Koutalana (Gaston) ;
 Malonga (Eugène) ;
 Tsakala Pandi (Jérôme) ;
 Mahoungou (Eugène) ;
 Batamio (Jean) ;
 Hombessa (Etienne) ;
 Miantiamoutima (Remy) ;
 N'Sikoulou (Jonas) ;
 Babeta (Joseph) ;
 Bahouidikila (Benoît) ;
 Kibiti (Dominique) ;
 Batola (Auguste) ;
 Pambou (François) ;
 Banankazi (Angélique) ;
 Biangonga (Albert) ;
 Mahoungou (Samuel) ;
 N'Kakou (Jean-Jacques) ;
 N'Goma (Sébastien) ;
 M'Passi (Albert) ;
 Diazolo (Agnès) ;
 Mayola (Bernard) ;
 Baloto (Angélique) ;
 Moussoki (Daniel) ;
 Kamien (Nicolas-Tobie) ;
 Bidié (Gaspard) ;
 Moudiena (Joseph) ;
 Miantouari (Marie-Louise) ;
 N'Zoulani (Colette) ;
 Badoungou (Lidia) ;
 Bilandi (Jean) ;
 N'Gouama (Pierre) ;
 N'Gangoula (Elisabeth) ;
 Naloutouma (Daniel) ;
 Koussoungoumina (Elisabeth) ;
 Koubayana (Jeannette) ;
 Bafountila (Françoise) ;
 Bibanzila (Jean) ;
 N'Kodia (Didace) ;
 Bazonzékéla (Pierre).

C.E.G. de M'Vouti :

N'Zambi (Maturin) ;
 M'Bala M'Boumbounda ;
 Chaumézé (Louis-Marie) ;
 Mavoungou (Fulbert) ;
 Mabika (Jean-Georges) ;
 Okaba M'Boumbounda ;
 Ivololo (Bernadette) ;
 Massouémé (Félix) ;
 N'Zila (Madeleine) ;

Makola (Mathias) ;
 Massanga (Laurent) ;
 N'Zamba (Daniel) ;
 Paka (Charles) ;
 Mounanga (Antoine) ;
 Makaya (Alexandre) ;
 Bokoua (Edmond-Joseph) ;
 N'Gouta (Louis-Marie) ;
 Matingou (Samuel) ;
 Mendom (Sophie) ;
 N'Zefo Mavoungou (J-Pierre) ;
 Kengé (Augustine) ;
 N'Goma (Stanislas) ;
 Tary (Romuald) ;
 N'Guimbi (Robert) ;
 Mouanda (Raphaël) ;
 Bouanga (Nicolas) ;
 N'Goma (René-Zéphirin) ;
 N'Goulou (Alphonse) ;
 Koumba (Antoine) ;
 Loubanza (François) ;
 Mavoungou (Bernard) ;
 Kimpolo (Martin) ;
 Badinga (Marius) ;
 Moulélé (Marcel) ;
 Moussavou (Denise) ;
 Moussamoutou (Jacques) ;
 Biélo (Auguste) ;
 Moukoko (Jacques) ;
 N'Zahou (Maurice) (2) ;
 Zaba (Dominique) ;
 Mambou (Guillaume) ;
 N'Dembi (Madeleine) ;
 Libessa (Paul) ;
 N'Goundou (Nestor) ;
 N'Goma (Jean-Claude) ;
 Belinga (Rose).

C.E.G. de N'Gabé :

Elèves classés par ordre alphabétique.

Angono (Alphonse) ;
 Ankey (Madeleine) ;
 Awawa (Louis) ;
 Ayou (Marie) ;
 Egnono (Cécile) ;
 Ellaly (Gaston) ;
 Elion (Albert) ;
 Gambio (Cécile) ;
 Kiloudi-Tsimbi (Paul) ;
 Kimbouani (Jean) ;
 Kitembo ;
 Koubangou (Jean) ;
 Lilienga (Jacques) ;
 Mambouli (Alphonse) ;
 M'Bama (Augustin) ;
 M'Biliman (Jean) ;
 M'Bon (Marc) ;
 M'Bouni (André) ;
 Moulouna (Elisabeth) ;
 Moutsila (Michel) ;
 M'Pinandzan (Jean) ;
 M'Pio (André) ;
 M'Pio (Fidèle) ;
 N'Dvili (Gaston) ;
 N'Gandzoua (Dominique) ;
 N'Gassaye (Jean-Marie) ;
 N'Gatali (François) ;
 N'Gouala (Pierre) ;
 N'Guembili (Barthélémy) ;
 N'Sayi (Elisabeth) ;
 N'Sira (Jacques) ;
 Oko (Antoine) ;
 Oloigoumou (Anatole) ;
 Omboulondo (Véronique) ;
 Oussonki (Daniel) ;
 Tsiba (Georges).

C.E.G. d'Oyo :

N'Gani (Odilon) ;
 N'Guékéni (Jean) ;
 Kiba Oniongui (Joseph) ;
 Kanga (Gilbert) ;
 Itoua (Alain-Benoît) ;
 Osséré (Alphonse) ;
 Mahoungou (Michel) ;

Gatsala (Michel) ;
 Ikouma (Pierre) ;
 Ambendé (Agnès) ;
 N'Goténé Olandzobo (Raphaël) ;
 Okemba (Abraham) ;
 Okongo (Bernard) ;
 Agnoua (Jules) ;
 Koumou (Eugénie-Marie) ;
 N'Gakosso (Antoine) ;
 Ibobi (Daniel) ;
 Koumou (Marie-Caroline) ;
 Okinga (Basile) ;
 Offoussa (Marie) ;
 Lola (Charles) ;
 Ongali (Alphonse) ;
 Yoka (Dominique) ;
 Kanga (Raphaël) ;
 Ibovi (Paul) ;
 Ossengué (Anatole) ;
 N'Golanguia (Jean-Marie) ;
 Ominga (Marcel) ;
 Elenga (Fidèle) ;
 Guékégni (Daniel).

C.E.G. de Sembé :

Djouété (Georges) ;
 Douga (François) ;
 Pandoum (Georgine) ;
 Etom (Gaston) ;
 Singa (Jean-Adrien) ;
 M'Bou (Norbert) ;
 Débbé (Maurice) ;
 Boba (Patrice) ;
 Mevou (Jeanne) ;
 Zabot (Jean) ;
 Bouap (Jean) ;
 Ebah (Pierre) ;
 Akouélakoum (Emmanuel) ;
 Mélamo (Pierre) ;
 Bazé (Léon) ;
 Houli (Bernard) ;
 N'Dongbady (Louis) ;
 Megot (Adrien) ;
 Mékané (Germain) ;
 Baguil (Pierre) ;
 Bih (Albert) ;
 Mafou (Marcel) ;
 Dja (René) ;
 Dih (François) ;
 Méloumé (Bernard) ;
 Megot-Kayéné (Henriette) ;
 Nassimakoko (Pierre) ;
 Kossa-Kossa (Grégoire) ;
 Zabetiack (Léon) ;
 Matito (Antoine) ;
 Médélé (Bernard-Henri) ;
 Akang (Jean) ;
 Mékouk (Julienne) ;
 Ekanga (Samuel) ;
 Adjouop (Catherine) ;
 Guakamisse (Henriette) ;
 Gouomoth (Grégoire) ;
 Bintou (Jean) ;
 Diane (Albert) ;
 Mikouo (Jules) ;
 Labot (Norbert) ;
 Amouko (Dieudonné) ;
 Ada (Martin) ;
 Noanga (Jean) ;
 Bakoba (Jean-Marie).

C.E.G. de Zanaga :

M'Foutiga (Côme) ;
 Amouna (Bernard) ;
 Likibi (Gérard) ;
 N'Gouomo (Françoise) ;
 Maba (Alfred) ;
 Missié (Michel) ;
 N'Gouono (Robert) ;
 N'Gamié (Jean-Claude) ;
 N'Goulali (Lamy) ;
 Likibi (Jacob) ;
 Liga (Jean-Baptiste) ;
 Zatonga (Agathe) ;
 Massengo (Jean-Jacques) ;

Moukoko (David) ;
 Bitoki (Pierre) ;
 Lilali (Daniel) ;
 Maba (Marcel) ;
 M'Polo (Madeleine) ;
 Lilali (Ange-Laurent) ;
 Olando (Maurice) ;
 Mouyanga (Jean-Baptiste) ;
 Maba (Adrien) ;
 Moussiengo (Grégoire) ;
 Miété (Jean-Pierre) ;
 N'Toutou (Pierre) ;
 Ongoto (Pierre) ;
 Madzou (Raphaël) ;
 Loumbou (Edgard-Roger) ;
 Goma (Joseph) ;
 Mapembé (Louise) ;
 Bouna (Albertine) ;
 M'Pouo M'Bani (Marcel) ;
 M'Voula (Benoît) ;
 N'Dzéli (Charlotte) ;
 Diamonika (Véronique) ;
 N'Koyi (Yvonne) ;
 Mayéléla (Lucien) ;
 M'Foutila (Bertin) ;
 Mampila (Julienne) ;
 Dzanie (Justin).

C.E.G. de Mossendjo :

Koufouta (Alphonse) ;
 Issamou (Alphonse-Lezin) ;
 N'Zihou (Daniel) ;
 M'Boungou (Aloïse) ;
 Balossa (Philomène) ;
 N'Goma (Jean-Beaudelaire) ;
 M'Bomo (Jean-Philippe) ;
 Malanda (Simon) ;
 Dibeïssa (Valentin) ;
 Kinga (Jean) ;
 Kali (Yvonne) ;
 Moulady (Pierre) ;
 Massouéma (Jean) ;
 Nyongo (Guillaume) ;
 Mabouni (Charlotte) ;
 N'Goma (Martin) ;
 Nyama Massala (Pascal) ;
 M'Bingui (Jean) ;
 Mambenda (Albert) ;
 Massika (Gaston) ;
 Vourzounou (Antoine) ;
 Massabou (Anatole) ;
 Mangomo (Edouard) ;
 Itsoumbi (Georges) ;
 Kombo (Antoine) ;
 Kitsoukou (Emile) ;
 Bamvi (Martine) ;
 Bafinga (Martine) ;
 Simbou (Julienne) ;
 Tsatou (Pierre) ;
 Dianga (Daniel) ;
 Malouono (Jean-Serge) ;
 Mabiála (Hilaire-Durand) ;
 Léouobo (Marcel) ;
 M'Bouyou (Claire) ;
 Onzibou (Pascal) ;
 N'Zaba (Hélène-Henriette) ;
 N'Zambi (Joseph) ;
 N'Gandou (Jean-Claude) ;
 M'Biyaba (Gilbert) ;
 Moukouanga (Albert) ;
 Itoua (Richard) ;
 N'Gombé (Marguerite) ;
 Indindza (François) ;
 Loundou (François) ;
 Moudi (Benoît) ;
 N'Gongo-M'Bama (Jacques) ;
 Mikoungui (Théophile) ;
 Massikia (Julienne) ;
 Mouketo (Philippe) ;
 N'Gombe (Antoinette) ;
 Boussouhou (Alphonse) ;
 N'Zamba (Grégoire) ;
 Mandzouhou (Albert) ;
 Kouahi (Colbert) ;
 Moussihou (Germaine) ;

Raba (Gustave) ;
 M'Boyi (Jean-Baptiste) ;
 Noba (Alphonse) ;
 Moukassa (Donatien) ;
 N'Dondzi (Hilaire) ;
 Bouanga (Gilbert) ;
 Mayombo (Jean-Pierre) ;
 N'Goyi (Barthélémy) ;
 Inyoumba (Jean) ;
 Moutou (Jean-François) ;
 Yéyé (Pauline) ;
 Mouhounda (Jeannette) ;
 Ikouandja (Romuald) ;
 Maleyo (Jean) ;
 Kendé (Gaston) ;
 Tadiakou (Emile).

G.E.G. Mougali — Brazzaville :

Djouma (Henri) ;
 Miatoumouini (Abraham) ;
 Kouamoussou (Albert) ;
 Babakana (Germain) ;
 Matoumana (Maurice) ;
 Moulanguou (Jean) ;
 Makangou (Philippe) ;
 Moukila (Ferdinand) ;
 N'Kounkou (André) ;
 Bakanikina (Adolphe) ;
 Nkounkou (Jean) ;
 Bidounga (Faustin) ;
 Nahouassalayo (Robert) ;
 N'Gassemba (Adolphe) ;
 Douwayi (Léon) ;
 Kouka (Paul) ;
 Bindika (Vincent) ;
 Wukulu (Thomas) ;
 N'Siétié (Jean-Pierre) ;
 Kiyindou (André) ;
 M'Panzou (Prosper) ;
 N'Golo (Basile) ;
 Koudemba (Fidèle) ;
 Madzou (Jean-Pascal) ;
 Massema (Jean-Louis-Gabriel) ;
 N'Dudi (Ferdinand) ;
 Anki (Gabriel) ;
 Bikinguika (Joseph) ;
 Bouampassi (Aaron) ;
 Boukono (Crépin-Calixte) ;
 Foundou (Jean-Gustave) ;
 Kanza (Pierre) ;
 Kodia (Basile) ;
 Kodia (Médard-Vincent) ;
 Koguia (Justin) ;
 Mahoulou (Jean-François) ;
 Mampouya (Gaston) ;
 Banzounzi (Pauline) ;
 Miafouka (Gabriel) ;
 Loko (Jacqueline) ;
 M'Pena (Joseph) ;
 Pepa (Joseph) ;
 Batoudia (Elise) ;
 Batadingué (Joseph) ;
 Loko (Marie-Antoinette) ;
 Massengo (André) ;
 Opa (Abraham) ;
 Mayela (Julienne) ;
 Sounga (Clément) ;
 Mialoundama (Colette) ;
 Vouama (Hélène) ;
 Loukakou (Norbert) ;
 Mouloungui (Emile) ;
 M'Boukou (Jacob) ;
 Namowebi (Joseph) ;
 Dihouantessa (Jérôme) ;
 Massima (Jean-Marie) ;
 N'Sangou (Damien) ;
 N'Kéko (André) ;
 N'Zalabaka (Jean-Jacques) ;
 Bakéla (Jean-Claude) ;
 Gala (Louise) ;
 Milandou (Angèle) ;
 Bayambidika (Marceline) ;
 N'Tsoki (Daniel) ;
 Tsikou (Cécile) ;
 Mabandza (Jérôme) ;
 Moudiou (Sébastien) ;
 Kouka (Henri) ;
 Loussakou (Elisabeth).

C.E.G. Mafoua Virgile — Brazzaville :

Miayoukou N'Kantoukoulou (Paul) ;
 Bikoumou (Germain) ;
 N'Tsouza (Moïse) ;
 Oualola (Victor-Fidèle) ;
 Kouka (Georges) ;
 M'Bemba (Nicaise) ;
 Tufiawuka (Henriette) ;
 Bimini (Jacques) ;
 Bimpongo (Gaston) ;
 Samba (Jean-Blaise) ;
 N'Gouma (Michel) ;
 M'Vila (Charles) ;
 Toni (Paul) ;
 Koubaka (Robert) ;
 Gomah (Jean-Claude) ;
 Makagni (Sylvain) ;
 Massala (Rosalie) ;
 Banzi (Albert) ;
 N'Dongo (Jean-Marie) ;
 Lébéka Moudilou (Patrice) ;
 Saminou (François) ;
 M'Bouaka (Célestine) ;
 Yengo (Pierre) ;
 Massamba (Desiré) ;
 Oualola (Marguerite-Marie) ;
 Loussakou (Dieudonné) ;
 Makanga (Augustine) ;
 Maléla (Camille) ;
 Sita (Jean-Juste) ;
 Lembé (Benoite) ;
 Oualemboountou (Ludovic) ;
 Sita (Agathe) ;
 Bassandsa (Bashard-Wilfrid) ;
 Benazo (Daniel) ;
 Bima Toua (Bernadette) ;
 N'Toutolo (Paul) ;
 N'Goma (Justin) ;
 Soungui (Henriette) ;
 Bindika (Joël-Cyriaque) ;
 Massoumou (Anselme) ;
 M'Panzou (Germain) ;
 Mampouya (Joseph) ;
 Loukoukila (François) ;
 Kiladi (Jean-Pierre) ;
 Batantou (Andrée-Marie) ;
 Mimbi (Joseph) ;
 Mountou (Patrice) ;
 Maboundou (Michel) ;
 Sita (Frédéric) ;
 Kibally (François) ;
 N'Talou (Maurice) ;
 M'Bila (Florence) ;
 Balossa (Joséphine) ;
 Kilendo (Louis-Marie) ;
 N'Débolo (Benjamin) ;
 Badirila (Albertine) ;
 Malonga (Jacqueline) ;
 Miatékéla (Jean) ;
 Mounzouta (Joseph) ;
 Kimoumba (Gilbert) ;
 Tsibinda (Marie-Léontine) ;
 Bikakouri (Alice) ;
 Moukouantsi (Michel) ;
 Yidika (Joachim) ;
 Lého (Françoise) ;
 Bickani (Roberte) ;
 Oumba (Pierrette) ;
 Mafoua (Elisabeth) ;
 Bassoumba (William) ;
 Loungoussou (Adolphe) ;
 Matsimouna (Nathalie) ;
 Miassouama (Noëlle) ;
 Makouangou (Léonard) ;
 Kouba (Raymond) ;
 Saboukoulou (Boniface) ;
 Kouba (Gilbert) ;
 Mountati (Gabriel) ;
 Lamy (Christine) ;
 Bahana (Jonas) ;
 Bifouanikissa (Adolphe) ;
 Badila (Jacqueline) ;
 Bahamboula (Robert) ;
 Bantsimba (Julienne) ;
 Fila (Adolphe) ;
 Banzouzi (Clare) ;
 N'Sanguankanda (Joseph) ;

Milongo (Samuel) ;
 Mounzila (Jean) ;
 M'Baloula (Alexandre) ;
 Youlou (Antoine) ;
 Mampouya (Jean) ;
 Kouka (Paulin) ;
 N'Kouka (Alexandre) ;
 N'Délo (Gilbert) ;
 Banvi Koua (Daniel) ;
 Makany (Désiré) ;
 M'Paka (Timothée) ;
 Bédibahou (Alphonsine) ;
 Débéka (Marie-Joseph) ;
 Etanguila (Blaise) ;
 Kounienguissa (Jean-Paul) ;
 Boléza (Boniface) ;
 M'Bonzi (Etienne) ;
 M'Bayo (Bonaventure) ;
 Bakala (Marcel) ;
 N'Koubani (Bernadette) ;
 Bemba (Joseph-Sylvain) ;
 Kimboudi (Charles) ;
 Bassinga (Denise) ;
 Manzoukou (Philémon) ;
 Poutou (Joachim) ;
 Tsiéya (Christine) ;
 Bikindou (Fidèle) ;
 Yékondée (Paul) ;
 Boufoulou (Marie-Louise) ;
 Milongo (Gabriel) ;
 Bitsimba (Alphonse) ;
 Koupena (Auguste) ;
 Siassia (Donthée-Marceline) ;
 Samba (Gaston) ;
 Biansoumba (Brigitte) ;
 N'Kanza (Barnabé) ;
 Maboundou (Jean-Marie) ;
 Louzolo (Dieudonné) ;
 N'Goma (Bernard) ;
 Samba (Jean) ;
 M'Bandza (Joseph) ;
 Bidiet M. (Rose-Marguerite) ;
 Bahouna (Charlotte) ;
 Samba (Zéphirin) ;
 Mantinou (Albert) ;
 Bassouéka (Michel) ;
 Moussoki (Daniel) ;
 Menga Mounzénzé (Hortense) ;
 Papa (Alphonse) ;
 Boussengui Batola (Bernadette) ;
 Bikoumou (Pascaline) ;
 Bonazebi (Pierre) ;
 Samba-Nakouzébi ;
 M'Passi (Antoinette) ;
 N'Zadissi (Antoine) ;
 Mahicka (Vincent-Fridolin) ;
 M'Bemba (Gabin-Philippe) ;
 Zonzika (Pauline) ;
 Loumpangou (Louise) ;
 Loumpangou (Louise) ;
 Malanda (Jean) ;
 N'Sona M'Bemba (Cécile) ;
 N'Koussou (Marie-Jeanne) ;
 Kékolo (Eugénie) ;
 Bilongo (Apollinaire) ;
 N'Kouka (Prosper) ;
 N'Sona (Antoinette) ;
 Malonga (Maurice) ;
 Kinengo (Emmanuel) ;
 N'Ganga (Corentin) ;
 N'Zonzolo (Bernadette) ;
 Mambou (Benoît) ;
 Nimbi (Bernardin) ;
 Batantou (Jean-Jacques) ;
 Nakoutélamio (Joséphine) ;
 Mampolo (Pascal) ;
 N'Kouka (Bernard) ;
 M'Pika (Alphonse) ;
 N'Zoumba Kongo (Marie-Angèle) ;
 Bassingui Makola (Vincent) ;
 Tsimouka (Adolphe) ;
 Massamba (Jean-Claude) ;
 Yengo (André) ;
 M'Passi (Adolphe) ;
 N'Souga (Véronique) ;
 Bounsana (Maurice) ;
 Ngoma Mouanga (Albertine) ;

N'Goma Nombo (Joseph) ;
 Banzouzi (Pauline) ;
 Wahitélamio (Vincent) ;
 Koukou (Prosper) ;
 Kakala (Catherine) ;
 Milandou (Alphonse) ;
 Banzoulou (Bernadette) ;
 Kazi (Jean-Jacques) ;
 N'Zougani (Elisabeth) ;
 Batombana (Firmin) ;
 N'Zama (Henriette) ;
 N'Zonzi (Alexis) ;
 Mantita (Jean-Pierre) ;
 M'Fina (Placide) ;
 Fourikah (Clotilde-Del.) ;
 Fourikah (Adrien-Tel.) ;
 Kimbembé (Bernard) ;
 N'Galikoua (Pascal) ;
 Bansimba (Jacques-Nicodème) ;
 Kitantou (Fidèle) ;
 Saboukoulou (André) ;
 Manianga (Jacob) ;
 Samba (Jonas) ;
 Massamba (Ange) ;
 Miahouata (Patrice) ;
 Moussaki (Boniface) ;
 Mouyaka (Alphonse) ;
 Kinanga (Félix) ;
 Loubouka (Gabriel).

C.E.G. de Makélékélé — Brazzaville :

Bouesso (Albert) ;
 Manouana (Auguste) ;
 M'Passi (Joachim) ;
 Milandou (Adolphe) ;
 Tsiakaka (Philippe) ;
 M'Pouki (Paul) ;
 Mayima (Pierre) ;
 Moutombo (Adèle) ;
 N'Tari (François) ;
 Milandou (Dieudonnée) ;
 Batina (Marguerite) ;
 Kibossi (Marcelline) ;
 Matoumona (Hélène) ;
 Samba (Prosper) ;
 Vouayi (Gaspard) ;
 M'Viboundoulou (Rosalie) ;
 Zoba (Albert) ;
 Makila -Mabé (Léon) ;
 Mayéla (Jacques) ;
 Makiza (Angélique) ;
 N'Siété (Albert) ;
 Miambanzila (Antoine) ;
 Mouanza (Alphonse) ;
 Massamba (Ferdinand) ;
 Malonga (Grégoire) ;
 Massaka (Mazère) ;
 Mikozama (Pierre) ;
 N'Goma (Daniel) ;
 Loutsémo (Boniface) ;
 N'Kouka (Félix) ;
 N'Tombo (Henriette) ;
 N'Kombo (Michel) ;
 Mokouba (Théodore) ;
 Bassoukila (Albert) ;
 Bobazolélé (Albert) ;
 Bahamboula Loumpangou ;
 Kouba (Gaston) ;
 Loussakou (Anne) ;
 Malanda (Philomène) ;
 Babindamana (André) ;
 Batétana (Christine) ;
 Mampouya (Joseph) ;
 Léké (Solange) ;

C.E.G. de Baongo :

N'Dala (Dominique) ;
 Kibouilou (Noël) ;
 N'Gomo (André) ;
 Babakadio (Maurice) ;
 Banzouzi (Raphaël) ;
 N'Débéka (Augustine) ;
 Malonga (Euloge-Arnauld) ;
 Babéla (Félix) ;
 Mabondzo (Faustin) ;

Mayembo (Prosper) ;
 Bazi (Fidèle) ;
 M'Passi (Germain) ;
 Fouétro (Casimir) ;
 Mabondzo-N'Zobadila (Anastasié) ;
 Biantoussa (Théophile) ;
 Oumba (Marie-Thérèse) ;
 Matsiona (Paul) ;
 Ikouta (Jacques) ;
 M'Passi (Jules) ;
 M'Boutany (César-André-P.) ;
 Yenguika (Jean-Louis) ;
 Mavouangui (David) ;
 Zolo (Boniface) ;
 N'Ganga (Bernard) ;
 N'Tsembo (Marcel) ;
 N'Kouka (Daniel) ;
 Kimbembé (André) ;
 M'Banzoulou (Patrice) ;
 M'Pika (Victor) ;
 Maléla (Joachim) ;
 Vouala (Marline) ;
 Samba (Jean-Marie) ;
 Batantou (Patrice) ;
 Youlou (Cébastien) ;
 N'Souza (Honoré) ;
 Moussiélébendé (Emile) ;
 N'Zalankazi (Adrienne) ;
 N'Doki (Denise) ;
 Mougani (Denis) ;
 N'Djiodi (Patrice) ;
 N'Gongo (Céline) ;
 N'Doudi (Auguste) ;
 Kouka (Aimé-Victor) ;
 Péléka (Jean) ;
 N'Kéletéla (Alexandre) ;
 Miemoukanda (David) ;
 N'Kokani (Gabriel) ;
 Tsadi (Sébastien) ;
 N'Gangoula (Emilienne) ;
 M'Bemba (Edouard) ;
 Sita (Auguste) ;
 M'Passi (Jean) ;
 Mandaka (Michel) ;
 Mikanou (André) ;
 Missamou (Jean-Faustin) ;
 Koubembétéla (Maurice) ;
 Loubayi (Jacob) ;
 Loubayi (Dominique) ;
 N'Samoufoua (Jacob) ;
 Makéla (Georges) ;
 Miakanoué (Simon) ;
 Mahoungou (Félix) ;
 Batola (Pierre) ;
 Tsika (Thomas) ;
 Kouba (Dorothée) ;
 Diambouila (Etienne) ;
 N'Goma (Albertine) ;
 Mayouma (Charlotte) ;
 N'Ganga (Antoine) ;
 M'Boutany (Barth.Ed. -Banj.) ;
 Biyéla (Adèle) ;
 M'Bemba (Jacques) ;
 Samba (Jacques) ;
 Doudy (Bernadette) ;
 Sanghoud (Jean-Tite) ;
 N'Kodia (Bruno) ;
 N'Gouala (Jean-Edouard) ;
 N'Zobadila (Marianne) ;
 Zoubabela (Alphonse) ;
 Gabou (Praxède -Emil.) ;
 Miandou (Joseph) ;
 Loumpangou (Véronique) ;
 Loukoula (Denise) ;
 Makita (Jacques) ;
 N'Koula (Marie-Pierrette) ;
 Gandoulou (Justin- Daniel) ;
 Makoundou (Pauline) ;
 Kouka (Thérèse) ;
 Senga (Madeleine) ;
 Bihamboudi (Bernadette) ;
 Loufoukou (Albert) ;
 Mandaka (Augustin) ;
 Bankana (Noëlle) ;
 Dianzingo (Jeanne) ;
 Loubayi (Lazare-Fernand) ;
 Madiéla (Nicodème) ;

Louniangou (Jacques) ;
 Biyouidi (Clémentine) ;
 Moukadi (Marguerite) ;
 Bassafoula (Georges) ;
 Yengo (Germaine) ;
 Saboukoula (Edouard) ;
 Mayouma (Suzanne) ;
 Mikamona (Honorine) ;
 Diamesso (Albertine) ;
 N'Tala (Auguste) ;
 N'Talani (Joséphine) ;
 Kizimou ;
 Makoundou (Etienne) ;
 Bakabouta (Céline) ;
 Bayiza Nalo (Daniel) ;
 Bissou (Joséphine) ;
 Babassana (Honorine) ;
 Makani (Jean) ;
 Samba (Pierre) ;
 Loutonatéla (Camille) ;
 Malonga (Philippe) ;
 Yendzé (Jean-Baptiste) ;
 Bakékolo (Hortense) ;
 Mouanga (Pauline) ;
 N'Gongo (Philomène).

C.E.G. de Ouenzé :

Loussilaho (Albertine) ;
 Ingoba (Julienne) ;
 Bouya (Bernard) ;
 Bekambi (Gabriel) ;
 N'Koko (Rébecca) ;
 N'Tsoukoula (Antoinette) ;
 Lokomé (Blandine) ;
 N'Goundza (Michel) ;
 Dissa (Raphaël) ;
 Tchibindat (J.Claude) ;
 Elenga (Alphonse) ;
 Otsoua (Roger) ;
 Okoundou (Gaston) ;
 Mangoli (Patrice) ;
 Bendo (O. Hélène) ;
 N'Dinga (Christian) ;
 Salemo (André) ;
 Koulanda (P. Roger) ;
 Kanza Louangou (Elisa) ;
 Louhougakoko (Catherine) ;
 N'Koula (Jean) ;
 Bahamboula (Pierre) ;
 Bokama (Florent) ;
 Kintombodi (Pierre) ;
 Lékouéléwé (Jean) ;
 Dinga (Antoine) ;
 N'Kodani (Dieudonné) ;
 Youmbi (P. Anselme) ;
 Elion (Albert) ;
 Becket (Albert) ;
 Castanou (Toussaint) ;
 Olandou (Corneille) ;
 Malonga (Jules) ;
 Elenga (Auguste) ;
 Dzakété-Mody ;
 Ombelle (Yvonne) ;
 Ololo (Alphonse) ;
 N'Dolo (Alphonse) ;
 N'Gongo (Bernard) ;
 Atipo (Adolphe) ;
 Bilombo (Alphonse) ;
 Foundou-Loulté (Norbert) ;
 N'Goma (Antoine) ;
 N'Kaya (Jean) ;
 Itoua (Gaston) ;
 Boukono (Albert) ;
 Etoulé (Dominique) ;
 Biantendo (Joseph) ;
 Gassaki (Laurent) ;
 Badinga (Grégoire) ;
 Bayougana (J.Stéph.) ;
 Oko (Bernabé) ;
 Toukamou (Madeleine) ;
 Elenga (Norbert) ;
 Malanda-Kinkéla (Augustine) ;
 Mouayini (Eugène) ;
 N'Ganga (D. Joachim) ;
 Bakabadio (Placide) ;
 Loukabou (Véronique) ;

N'Gamissinou (Julienne) ;
 N'Guéta (Marie) ;
 N'Zongoma (Auguste) ;
 Oddet (Louis) ;
 Ayananga (Jeannette) ;
 Bassima (J.Noël) ;
 Bayidikila Awa ;
 Kouka (Michel) ;
 Mayélé (Ernest) ;
 Bemba (Florent) ;
 bakana (Jacqueline) ;
 Bilombo (Martin) ;
 Molongo (J.Léon) ;
 Okandzé (Albert) ;
 Elenga (Marie-Gle) ;
 Kapakou ;
 Likibi (Firmin) ;
 Olouniwé (Joseph) ;
 Ngantsongui (Michel) ;
 Azouana (Antoine) ;
 Bangui (J.Louis) ;
 Bouassi (François) ;
 M'Villa (Lazare) ;
 N'Ganga (J.Baptiste) ;
 Ipongo (Jacqueline) ;
 Mantou (Antoinette) ;
 Moundélé (Cécile) ;
 Okouo (Gilbert) ;
 Akassa (Pierre) ;
 Ebongabéka (Stéphane) ;
 Moulandi (Macaire) ;
 Amoua (Jean) ;
 Mozita (Simone) ;
 Bocouala (Joseph) ;
 Mokamona ;
 Bitsontsongo (Béatrice) ;
 Obambi (Bernard) ;
 Omoali (Claudette) ;
 Vouassankangué (Madeleine) ;
 Molingo (Hélène) ;
 N'Dimi (Paul) ;
 Mobaka (Adolphe) ;
 Djossou-Sourou (Raphi) ;
 Epoumbou (Victor) ;
 N'Gounyo (Dieudonné) ;
 N'Kari (Albert) ;
 Assaboussa (Joseph) ;
 Avoumba (Lambert) ;
 Ayaya (Victorine) ;
 Ayon (Didier) ;
 Babaka (Jules) ;
 Babindamana (Jean-Alexis) ;
 Baboudila (Casimir) ;
 Badikila (André) ;
 Bakoungamana (Valentin) ;
 Bayeyou (Pauline) ;
 Bantsimba (Jacques) ;
 Bassinga (Anselme) ;
 Baidou (Georgine) ;
 Bazinga (Arthur) ;
 Bati (Raphaël) ;
 Beangongo (Ange) ;
 Benakou (Georges) ;
 Bendo (Gabriel) ;
 Berkibare (Gustave) ;
 Biansélé (Joseph) ;
 Bitsoumani (Jacqueline) ;
 Botayo (Pauline) ;
 Dangui (Jean-Ignace) ;
 Date Tossou (Bénédictus) ;
 Diamesso (Gaston) ;
 Diankouikila (Jacques) ;
 Dinga ;
 Ealé (Joseph) ;
 Ebondi-Ibara (Gaston) ;
 Egnanga (Philippe) ;
 Ekandza (Pauline) ;
 Bouagnabéa-Mouandanza ;
 Ekouangolo (Emile) ;
 Ekounga (Théophile) ;
 Elangué (Albert) ;
 Eyengo (Noël) ;
 Fila (Anatole) ;
 N'Gakala Casimir ;
 Gambou (Joachim) ;
 Gatsobea (Nestor) ;
 Gazania (Daniel) ;

Gazo (Valerie) ;
 Gogo (Philippe) ;
 Ibara (Joachim) ;
 Ekarike (Emilie) ;
 Ingoba (Thérèse) ;
 Ingoba (Marie-Thérèse) ;
 Itoua Aboubakar ;
 Itoua (Victor) ;
 Kiellé (Georgine) ;
 Kimbembé (Anatole) ;
 Kimbembé (Yvette) ;
 Kimbenga (Albert) ;
 Kimpo (Gabriel) ;
 Kinzonzi (Jean-Baptiste) ;
 Kouabouna (Adèle) ;
 Koulanda (Alain-Michel) ;
 Lébibi (Edouard) ;
 Iboundza (Philippe) .

C.E.G. Chaminade — Brazzaville :

Texeira (Da Silva -Amibal) ;
 Virgani (Léon) ;
 Baboté (Philomène) ;
 Barika (Jean-Claude) ;
 Tsengou (Joseph) ;
 Miyouna (Joachim) ;
 Okouyala (Albert) ;
 Kimwidi (Pascal) ;
 Biayandi (Anne) ;
 Loubaki (Lucien) ;
 N'Gassayé (Jean-Marie) ;
 N'Kanza (Jackson) ;
 Bawayila (Honorine) ;
 Bounguissa (Augustin-Rosas) ;
 Gana (Gérard) ;
 Loubaki (Jean-Marie) ;
 Dacosta (Christian) ;
 Mounouamba (André) ;
 N'Koumbou (Fidèle) ;
 Kiloudi (Paul) ;
 N'Gadzié (Louis) ;
 Bouiti (Claude) ;
 Mawété (Samuel) ;
 N'Gouté (Casimir) ;
 Kounougou (Paul-Robert) ;
 Ondzongo (Médard) ;
 Bakouétéla (Marie-R.-C.) ;
 Guiet Ampouala (André) ;
 Iwanza (Corneille) ;
 N'Gombé (Gaston) ;
 N'Kamba (Alphonse) ;
 Tsiakaka (Lucienne) ;
 Galabayi (Jean) ;
 Songho (Charles) ;
 Lessinga (Gabriel) ;
 Loubélo (Eugène) ;
 Oba (Mathias) ;
 Andzi (Jacques) ;
 Ebiassa (Edouard) ;
 Kibongui (Laurent) ;
 M'Badi (Henriette) ;
 Ofouaméné (Rigobert) ;
 Ombani (Alexis) ;
 Akoua (Pierre) ;
 Bioulou (David) ;
 Ganda (Pierre) ;
 Mabandza (Henriette) ;
 N'Zouzi (Pierre) ;
 Boukindi (Ferdinand) ;
 Bibandzila (Gabriel) ;
 Gambio (Cécile) ;
 Houalembounkoumbou (Jacques) ;
 Samba (Théophile) ;
 Banzozessa (Daniel) ;
 Elinga (Joseph) ;
 Oko (Antoine) ;
 Tawenakou (Alphonsine) ;
 Elongambila (Eugène) ;
 Kayemba (Souleymane) ;
 Loukoubama (Odile) ;
 Mambou (Gustave) ;
 N'Zolani (Christine) ;
 N'Gouinda (Samuel) ;
 Bassossola (Jean-B.) ;
 Koutadissa Baka (Anne-P. R.) ;
 N'Dalle (Albertine) ;

Badiabo (Basile) ;
 Babindamana (Alexandrine) ;
 Malonga (Gilbert-Ruphin) ;
 Bayand (Marcellin) ;
 Matingou (Dominique) ;
 Mabilia (Mathias) ;
 Villa (Godefroy) ;
 Bitemo (Michel) ;
 Dziembo (Félix) ;
 Mambouli (Alphonse) ;
 Mounkouantsi (Jean-Michel) ;
 Bolobo (Damase) ;
 Bilongo (Antoinette) ;
 Bitemo (Gaston) ;
 Makoundou (Apollinaire) ;
 Mampouya (David) ;
 Yessoufou Daga ;
 Mayéla (André) ;
 Lupemo (Pascal) ;
 Lobé (Richard) ;
 Loufouama (Georges) ;
 Opéré (Jacques) ;
 Samba (Antoinette) ;
 Bondza (Joseph) ;
 Bakouika (Désiré) ;
 Dianvinga (Scholastique) ;
 Kihoulou (Jean-Claude) ;
 Mounkoka (Céline) ;
 Mabanza (Jean-Fulbert) ;
 Samba (Louis) ;
 Bida (Hélène) ;
 M'Banzoulou (Clotilde) ;
 Peya (Raphaël) ;
 Yoka (Yves-Daniel) ;
 Diamangana (Antoine) ;
 Goma (Jean-Claude) ;
 Hatabantou (Sébastien) ;
 Louzinga (Adolphe) ;
 Moutondia (Pauline) ;
 Obani-Mongo (Bernard) ;
 N'Tsamoukounou (Jean-Baptiste) ;
 Othélet (Guy-Bienvenu) ;
 Bouaka (Laurent) ;
 N'Dokolo (René) ;
 Balossa (Solange) ;
 Kouka (Jean) ;
 Andomola (Monique) ;
 Moussabino (Monique) ;
 N'Zaba (Paul) ;
 N'Kounkou (Hilaire) ;
 Ouamba (Bruno) ;
 Olingo (Jean) ;
 Yisséa (Albert) ;
 Lilienga (Jacques) ;
 Nanitélamio (Gaspard) ;
 Itoua (Michel) ;
 Mahoundou (Thomas) ;
 N'Kodia-Yiribika (Yvonne) ;
 Sama (Philippe) ;
 Loukakou (Alphonse) ;
 Loko (Blaise) ;
 Malonga (Florent) ;
 Moyo (Pascal) ;
 Bemba (Valentin) ;
 Bemba (Dieudonné) ;
 Bayoungoussa (Jacques) ;
 Diafouta (Gabriel) ;
 Gampouo (Féralin) ;
 Mayassi (Jacques) ;
 N'Galigali (Gilbert) ;
 Likibi (Elisabeth) ;
 Elion (Etienne) ;
 Fouassi (Joseph) ;
 Kouhouatila (Marc) ;
 Sounga (Epyphane) ;
 Kikoumou (Germaine) ;
 Mifoundou (Julienne) ;
 N'Gouonimba-Goulou (Jacques) ;
 Mountakouba (Honoré) ;
 Tchignanga-Bongo (Hélène) ;
 N'Goma-Mavoungault (J.B.) ;
 Saloulou (Joseph) ;
 Bayingana (Jacques) ;
 Kouka (Jean-Paul) ;
 Bounzoumou Ganga (Pierre) ;
 Moubouth (Idé-Félicité) ;
 M'Poumou (Marthe) ;

Massoumou (Joseph) ;
 N'Tsoumou-Assah (Robert) ;
 Ibeya-Kamba (Paul) ;
 Lissolo-Akenda (Germain) ;
 Mangani (Jeanne) ;
 N'Gangui (Jérôme) ;
 N'Temo (Emmanuel) ;
 Kitemo (Bernard) ;
 Mampouya (Jean-Hilaire) ;
 Bassouamina (Albert) ;
 Mabassi (Charles) ;
 N'Guété (Jacques) ;
 Bidounga (Raymond) ;
 Moulenga (Robert) ;
 Malonga (Janvier) ;
 M'Vouti (Luc) ;
 N'Ganga (Philippe) ;
 N'Ganga (André-Léonard) ;
 Obaki (Dominique) ;
 Ballay-Moukouaty (Raymond) ;
 Walongoua (Jean) ;
 Bolobo (Jean-A.) ;
 Bikouta (Delphine) ;
 Loufouakassi (Gilbert) ;
 Banzouzi (Paul) ;
 N'Dandou-Foufoundou (Dominique) ;
 Dianzinga (Julienne) ;
 Louzolo (Grégoire) ;
 Mulembo (André) ;
 Peindzi (Lucie-Emma) ;
 Kemiéli (Alexis) ;
 Kombo-Passi (Pascal) ;
 Loubaki (Antoine) ;
 M'Bali (Simone) ;
 Fidissa (Antoine) ;
 Massengo (Dieudonné) ;
 Moussouna (Jean-Aimé) ;
 Bioka (Florent) ;
 M'Vinzou (Jacques) ;
 Madzakou Diop ;
 Yemayo (Camille) ;
 Bikoumou-Massolola (Joséphine) ;
 Bazabidila (Augustine) ;
 Engambé (Clément) ;
 N'Tsinyanda (François) ;
 Banoukouta (Maurice) ;
 Dinga (Martin) ;
 M'Bangoumouna (Sébastien) ;
 Oussonki (Daniel) ;
 Elion (Paul) ;
 Kian-Nayala (Jean) ;
 Louembet (Guy-Christophe) ;
 Matoko (Fulgence) ;
 Dybantsa (Aimé) ;
 N'Zalankasi (Claude) ;
 Oko (Louis) ;
 Koka (Jean-Noël) ;
 Bikoumou (Félix) ;
 N'Gonza (Gaston) ;
 Okondompangui (Jean) ;
 Vinou (Amédée) ;
 Loukou (Joseph) ;
 Makimouna-Obouandé ;
 Moubouolo (Georges) ;
 Sounga (Gérard) ;
 Niangué (Germaine) ;
 N'Gawoun (Genéviève) ;
 Tsiakaka (Corneille) ;
 Loussiba (Pierre) ;
 Mayindou (Jeannette) ;
 N'Taloulou (Marie-Jeanne) ;
 Awawa (Louis) ;
 Boko (Valentine) ;
 Diadzessa (Jean) ;
 Kitsari (Rigobert) ;
 N'Talani (Dominique) ;
 Ibrahim Handza ;
 Ibarra Norbert) ;
 Kakola (Jean-Désiré) ;
 Mafouta (Albertine) ;
 N'Diabankuézi (Athanase) ;
 Obéla (Justin) ;
 Bazaba (Eugène) ;
 Odomo (Félix) ;
 Kounga Kounga ;
 Mabilia (Lazare) ;
 Mabika (Romain) ;

Peléka (Gabriel) ;
 M'Boungou (Yacinthe) ;
 Goma (Jeanne-Marie) ;
 Elenga (Guillaume) ;
 Mahoungou (Eugène) ;
 N'Sossani (Albert) ;
 Mialcbama (Gaston) ;
 Bounguissa (Marie-Augustine) ;
 N'Golé (Albert) ;
 Koutalou (Bertin) ;
 Baouka (Pierre) ;
 Efoya (Jacques) ;
 Lhoni (Benoît) ;
 Mayala (Alphonse) ;
 Mouanga (Philippe) ;
 N'Koukou Bantsimba ;
 Djouiéno (Célestine) ;
 Kandza (Henri) ;
 Mizélé (Raymond) ;
 M'Fiéla (Louise) ;
 Lébo (Alphonse) ;
 Loubamboto (Marguerite) ;
 Loukombo (J.-Maurice) ;
 Lounda (Jean-Paul) ;
 Loussingama (Désiré) ;
 Louzolo (Grégoire) ;
 Mafouta (Jean) ;
 Mahoukou (Marcel) ;
 Maléka (M.-Liliane) ;
 Malonga (Ambroise) ;
 Mambou (François) ;
 Mangouani (Simon) ;
 Massamba (Prosper) ;
 Matoko (Charlotte) ;
 Matondo (Edouard) ;
 Mavoungou (Noël) ;
 Mayélé (Pierre) ;
 Mayembo (Thérèse) ;
 M'Bankoua (Samson) ;
 M'Bemba Badila (M.-Françoise) ;
 M'Bou ;
 M'Bou Missié (Paul) ;
 M'Boungou (Albert) ;
 Menga (Joachim) ;
 Miakaloubanzi (Antoine) ;
 Miakatsindila (Albert) ;
 Miantiantima (André) ;
 Miénahou (Philippe) ;
 Minimbou (Pierrette) ;
 Miokono (Norbert) ;
 Mokouenga (Marthe) ;
 Momolamassou (Georges) ;
 M'Passi (Antoinette) ;
 M'Polo (Rose) ;
 M'Pou (Catherine) ;
 Moualenga Epondé (Louis) ;
 Mouémé (Albertine) ;
 Mouganda (Joseph) ;
 Moukouyou (Jean) ;
 Mouladou (Jean-Marie) ;
 Moulantséré (Pierre) ;
 Moutinou (Monique) ;
 Moutsinga (Anicet) ;
 N'Dilou (Paul) ;
 N'Dinga (Roger) ;
 N'Dinga Kanga (Norbert) ;
 N'Gami N'Tsa (Marcel) ;
 N'Gassaki (Bassile) ;
 N'Gatsé (Jean-Marie) ;
 N'Goulou (Dominique) ;
 N'Goulou (Michel) ;
 N'Gouomo (Marie-Louise) ;
 N'Guié (Daniel) ;
 Nianga (Damas) ;
 N'Koukou (Désiré) ;
 N'Koussou (Odile-Ant.) ;
 N'Sayi (Germaine) ;
 N'Sona (Madeleine) ;
 N'Tempa (Michel) ;
 N'Tombo (Simone) ;
 N'Tontoni (Sébastien) ;
 N'Tsikazolo (Madeleine) ;
 N'Zélé (Jacqueline) ;
 N'Zélé (Martine) ;
 N'Zila (Michel) ;
 N'Zoumba (Justine) ;
 Oba (Pierre) ;

Oko (Barnabé) ;
 Okoua (Grégoire) ;
 Okombi (Daniel) ;
 Okourougon (Albertine) ;
 OIendéame (Hélène) ;
 Ombessa (Frédéric) ;
 Ondongo (Norbert) ;
 Ondongo (Maurice) ;
 Onguendé (Michel) ;
 Onongo (Louis) ;
 Ossébé (Jean) ;
 Ouenabantou (Jacques) ;
 Oyéri-Oyiba (Paul) ;
 Pilli (Fernand) ;
 Sah (Pierre) ;
 Salabiakou (Boniface) ;
 Samba (Albert) ;
 Samba (Raphaël) ;
 Séko (David) ;
 Sita (Raymond) ;
 Soka (Pierre) ;
 Souari (Raphaël) ;
 Soumbaka (Casimir) ;
 Tchikébi (Monique) ;
 Tchissafou Goma (Auguste) ;
 Viégas-Nelson (Miguél) ;
 Vouala (Thérèse) ;
 Wassami (Louise) ;
 Yima (Noël) ;
 Yoco-Yoco (Richard) ;
 N'Gavoula (Samuel) ;
 Bazonguila (Marie-Hélène) ;
 Biassangama (André) ;
 Kimbembé (Eugène) ;
 Okoumaka (Jean-Paul) ;
 M'Bemba (Dominique) ;
 Loungou (Gilbert) ;
 Mabilia (André) ;
 Gassiéri (Angélique) ;
 Piakou (Charlotte O.) ;
 N'Gounou (Clémentine) ;
 N'Ganga (Jean) ;
 Batouma (Joseph) ;
 Rakouma (Jean) ;
 Tsimou (Georges) ;
 Samba (Jacques) ;
 Itoua (Samuel) ;
 Kongo (Gaston) ;
 Nianga (Maric) ;
 Ondélé (Benjamin) ;
 Biyédi (Raphaël) ;
 Bemba (Dieudonné) ;
 Bitsindou (Honoré) ;
 N'Kouka (Alphonse) ;
 Bibodi (Mathieu) ;
 Mahoungou (Félix) ;
 Tékanima (Mélanie) ;
 Fouanani (Hyacinthe) ;
 Manounou (André) ;
 Bikoumbi (Mathias) ;
 M'Fouéma (David) ;
 N'Gounga (Rosalie) ;
 Loutaladio (Thomas) ;
 Bianvinga (Lazare) ;
 Diamouangana (Monique) ;
 Malonga (Moïse) ;
 Mialébama (Dorothee) ;
 N'Zonzi (Gustave) ;
 Koléla (Adolphe) ;
 Mabanga (Daniel) ;
 Maléka (Dorothee) ;
 Babébo (Henriette) ;
 Bikoumoulou (Joachim) ;
 Loukoula (Gabrielle) ;
 Mitoundoukidi (Adèle) ;
 Nanitélamio (Marie-Jeanne) ;
 N'Silou (Augustine) ;
 Moundzolo (Joseph) ;
 Moussimi (Suzanne) ;
 Foukissa (Christine) ;
 Biassala (Grégoire) ;
 M'Bemba (Justine) ;
 N'Débéka (Micheline) ;
 Malanda (Gilbert) ;
 Congoléla (Aimé) ;
 M'Bélolo (Jacqueline) ;
 Silaho (Thérèse) ;

Kimpangui (Jeannette) ;
 Bakatoula (Sophie) ;
 Zika (Jean-Roger) ;
 N'Toumba (Pauline) ;
 Babingui (Etienne) ;
 Loubayi (Augustin) ;
 M'Pemba (Boni-John) ;
 N'Donga (Daniel) ;
 N'Ganga (Théoph.) ;
 N'Kodia (François) ;
 N'Kouma (Julienne) ;
 N'Koussou (Elisabeth) ;
 Salabandji (Mathieu) ;
 Sami (Henriette) ;
 Yloniwé (Jeannette) ;
 Mokagué (Pauline) ;
 Bemba (Didace) ;
 Léko (Edouard) ;
 M'Bila (Jean) ;
 Matridi (Antoine) ;
 Mikembi (Marthe) ;
 Massengo (Marcelline) ;
 Pelé (Albert) ;
 M'Bilampassi (Achille).

C.E.G. Ste-Thérèse :

N'Tsona (Monique) ;
 Pangui (Henriette Phil) ;
 Bongo (Yvette) ;
 Kouamy (Yvonne) ;
 Bazangoula (Julienne) ;
 N'Goussa (Jeanne) ;
 Aïssi (Angèle) ;
 Tello (Augustine) ;
 Makadi (Antoinette) ;
 Gana (Ida-Marie) ;
 Bondongot (Joséphine) ;
 Ganongo (Marie-Emile) ;
 Abanza (Emilienne) ;
 Bouanga (Donatienne) ;
 Eyoungui (Véronique) ;
 Mankagna (Joséphine) ;
 Ossebi (Madeleine) ;
 Moundzé (Céline) ;
 Yimba (Véronique) ;
 Bandoki (Béatrice) ;
 Apendi (Julienne) ;
 Biyouri (Germaine) ;
 Courta (Simone) ;
 M'Vingassani (Denise) ;
 Bambéla (Germaine) ;
 M'Pembé (Denise) ;
 N'Zabila M. (Louise-Colette) ;
 N'Zoumba (Marie-Thérèse) ;
 Cordeiro Damatta Judith ;
 Elenga (Hortense) ;
 Loembet Tsimba (Marie-Jeanne) ;
 Louzayadio (Victorine-Bienvenue) ;
 M'Pambou (Victorine-Eugénie) ;
 Koukabikissa (Georgine) ;
 Tsamoukou (Marie-Claire) ;
 Matsissa (Georgine) ;
 Baloumine (Pauline) ;
 Bandzakassa (Madeleine) ;
 T'Soni (Joséphine) ;
 Mougouango (Christine) ;
 M'Bengo Victorine) ;
 Issoubo (Marie) ;
 Badiédissa (Albertine) ;
 Babalé (Alice) ;
 Mabéta (Béatrice) ;
 Moundélé (Eugénie) ;
 N'Kombo (Pierrette) ;
 M'Pika (Marguérite) ;
 M'Bondjo (Augustine) ;
 N'Koua (Suzanne) ;
 Bahouka (Christine) ;
 Mavoungou (Berthe) ;
 Akombatsengué (Victorine) ;
 Pemba (Paulette) ;
 Mikolo (Henriette) ;
 Diakoundila (Béatrice) ;
 Bongou (Jean-Marie-Vic.) ;
 Galéké (Marie) ;
 M'Boualé (Gabrielle) ;
 Gambon (Simone) ;

N'Ziouo ;
 Mazama (Elisabeth) ;
 Mandété (Antoinette) ;
 Madzcu (Brigitte) ;
 Makassy (Véronique) ;
 N'Galifourou (Cathérine) ;
 N'Gckaba (Alphonsine) ;
 Zoubabéla (Thérèse) ;
 Dialoussadila (Albertine) ;
 Mali Andoula ;
 Malanda (Agnès) ;
 Yassipcw (Joséphine) ;
 Massanga (Hélène-Rose) ;
 N'Gimangoua (Agathe) ;
 Niangu (M.-Madeleine) ;
 Moussouanga (Adèle) ;
 N'Galissa (Martine) ;
 Béangongo (Philomène) ;
 Niangu (Honorine) ;
 Kimpo (Marie-Véronique) ;
 N'Kama ;
 Elongouala (Anne-Marie) ;
 Maboumba Maimouna ;
 Elouo (Alphonsine) ;
 Madzamama ;
 Zala (Alphonsine) ;
 Saraka (Rosalie) ;
 Mabouéré (Alphonsine) ;
 Moutango (Henriette) ;
 Malanda (Hélène) ;
 Ompari (Yvette) ;
 M'Pompa (Adolphe) ;
 N'Tinou (Suzanne) ;
 Tongo (Louise) ;
 N'Zalina (Louise) ;
 Likondo (Cathérine) ;
 Malébé (Germaine) ;
 Oboa (Régine-Marie H.) ;
 Pembélo (Mircille) ;
 Menga (Gabrielle) ;
 Ontoua (Albertine) ;
 Okouélé (Henriette) ;
 Ibilamou (Madeleine) ;
 Adziouolo (Pélagie) ;
 Lobagné (Yvette-Rachel) ;
 Bassinga (Marie-Noëlle) ;
 Etsoka (Albertine) ;
 N'Gala (M. Hélène) ;
 Assogba (Marie-Augustine) ;
 Balou (Alphonsine) ;
 Molvingo (Marie-Jeanne) ;
 Loufouemesso (Elisabeth) ;
 Louboumi (Thérèse) ;
 Mounouiza (Angélique) ;
 Milandou (Geneviève) ;
 Balla (Pascaline) ;
 Odé (Marie-Thérèse) ;
 Koumou Ikonga (Claire) ;
 N'Tonga (Germaine) ;
 Bongabé (Thérèse).

C.E.G. Javouhey BRAZZAVILLE :

M'Pala ;
 Goma (Pierrette) ;
 Ekaka (Hélène-Ant.) ;
 Puhense (Fronçoise) ;
 Lounzoumboulou (Monique) ;
 M'Palamo (Thérèse) ;
 Sangou (Lucienne) ;
 M'By Mouandanda (Marcelline) ;
 Bandio (Anne-Marie) ;
 N'Koussou (Madeleine) ;
 Bouetoussa (Madeleine) ;
 Fatouma Semega ;
 N'Tsaga (Angélique) ;
 Kondani (Solange) ;
 Kianguebéne Lomba (Pauline) ;
 Dédé (Michelle) ;
 N'Gangono (Pauline) ;
 Kilolo (Véronique) ;
 Dala (Jeanne) ;
 Wafouilamio (Charlotte) ;
 N'Kaya (Marie-Roberte) ;
 Elenga (Albertine) ;
 Yikoulou (Hélène) ;
 Bangou (Yvette) ;

Oko (Rose) ;
 Gelair (Yvette) ;
 M'Passi (Alphonsine) ;
 N'Dalla Aminata ;
 N'Dinga (Jeanne) ;
 Loko (Elisabeth) ;
 N'Koukou (Renée) ;
 Kibilinké (Georgine) ;
 Kibozi (Mélanie) ;
 Moundélé (Françoise) ;
 Oboulou Banda (Véronique) ;
 Missongo (Justine) ;
 Mayinga (Bernadette) ;
 N'Sona (Yvonne) ;
 Ibenga (Thérèse) ;
 M'Passi (Valentine) ;
 Kakou (Evelyne) ;
 N'Donga (Marguerite) ;
 N'Koumbou (Odile) ;
 M'Pouo (Agathe) ;
 Andoumbou (Pauline) ;
 Obéitoko (Agathe) ;
 Ondziet (Alexandrine) ;
 N'Tembé (Suzanne) ;
 Bazabana (Marie-Madeleine) ;
 Mayouma (Anne-Marie) ;
 Makoumbou Mabanza (Louise) ;
 Makayat (Yolande) ;
 N'Tsinsika (Thérèse) ;
 Boukou (Alice-Berthe) ;
 Akouala (Jeanne) ;
 N'Talani (Pauline) ;
 Mangouani (Héliodore-Louise) ;
 Mizélé (Joséphine) ;
 Mahoukou (Dorothee) ;
 Makosso (Marguerite-Marthe) ;
 Bassabassa N'Kodia (Odile) ;
 Zeckelet (Christine) ;
 Mabilia (Laurence) ;
 Malanda (Pélagie) ;
 Bakouma Silaho (Gynette) ;
 Koutoupot (Léonie) ;
 N'Koussou (Emilienne) ;
 N'Tsimba (Julienne) ;
 Jemes (Antoinette) ;
 M'Boya (Angélique) ;
 Kibendo (Alice) ;
 Miatsoumou (Béatrice) ;
 Mangoumina (Julienne) ;
 Kahoua (Albertine) ;
 Madzou (Pierrette) ;
 Bazolo (Rose-Elisabeth) ;
 Eleka (Louise) ;
 Moundélé (Jacqueline) ;
 Balimba (Evelyne) ;
 Gakosso (Anne Marie) ;
 Kanza (Jocelyne) ;
 Dzianoua (Adèle) ;
 Bansimba Albertine) ;
 Tehitchié (Stéphanie) ;
 Menibio (Adolphe) ;
 Morais (Marie-Madeleine) ;
 Massamba (Véronique) ;
 Batoukela (Adèle) ;
 Maokouya (Célestine) ;
 Massamba (Marie Noëlle) ;
 Miotto (Véronique) ;
 Ekoubou (Odile) ;
 Kitalikoli (Anne) ;
 N'Tendo (Adèle) ;
 Magalhaise (Marie) ;
 N'Dzouma (Adrienne) ;
 Massamba (Adèle) ;
 N'Saka (Pauline) ;
 Mayouma (Alphonsine) ;
 Miambanzila (Caroline) ;
 Banakissa (Augustine) ;
 Marseka (Véronique) ;
 Loussakou (Monique) ;
 Miénandi (Stéphanie) ;
 Koutotoula (Alfrède-Marcelle) ;
 Houndza (Joséphine) ;
 Banthoud (Clotilde) ;
 N'Sana (Anne) ;
 Kobi (Claire) ;
 Ouila (Mélanie) ;
 Loubassa (Augustine) ;
 N'Kodia (Marie-Hélène) ;
 Badiabio (Denise) ;
 Telamio (Emma) ;
 Yoka (Léonie) ;
 Cantey (Marie-Madeleine) ;
 Lebel (Marie) ;
 Modilot (Arlette) ;
 Onguissa (Victorine) ;
 Miantoko (Antoinette) ;
 Massengo (Angélique) ;
 Maléka (Germaine) ;
 Mibéko (Marie-Thérèse) ;
 Mipoka (Suzanne) ;
 Dimi (Cécile) ;
 Zinga (Rose) ;
 Samba (Claire-Henriette) ;
 Moundélé (Norberte) ;
 Babéla (Jacqueline) ;
 Palami (Louise) ;
 Oko Gabrielle) ;
 Zola (Marie) ;
 M'Polo (Jacqueline) ;
 Mahoungou (Henriette) ;
 Niangu (Joséphine) ;
 Kaboula (Louise) ;
 Lalce (Perpetue) ;
 Essiambiamboti (Simone) ;
 Matsengué (Sabine) ;
 Kilendou (Caroline) ;
 Ekiala (Georgine) ;
 Dioulou (Philomène) ;
 Ibaka (Brigitte) ;
 Malanda (Germaine) ;
 Mabéla (Marie-Jeanne) ;
 Bahoukoula (Véronique) ;
 Bakoulou (Marie-Noëlle) ;
 Sita (Alphonsine) ;
 M'Bakaya (Yvonne) ;
 N'Gakéni (Joséphine) ;
 Manfoukila (Marie-Edwige) ;
 Mokanga (Pauline) ;
 Biyedi (Philomène) ;
 N'Galouli (Cathérine) ;
 N'Gampima (Collette) ;
 Boussi (Julienne) ;
 N'Tambi (Jeannette) ;
 Loutangou (Martine) ;
 Malonga (Anne) ;
 Batamio (Véronique) ;
 Kimbodi (Mari-Françoise) ;
 Kiningui (Anne) ;
 N'Sikavoua (Collette) ;
 N'Kétani (Josephine) ;
 N'Tédiadio (Yvonne) ;
 Bacsbadiou (Françoise) ;
 N'Tombo (Martine) ;
 N'Tomba (Martine) ;
 Bidounga N'Zoumba (Jeanne) ;
 Saboukoulou (Angèle) ;
 Makoua (Christine) ;
 Koumbou Mafouta (Godeline) ;
 Babingui (Marie-Félicité) ;
 Bossouma Gnézéko (Denise) ;
 Fouetolo M'Bemba (Agathe-Marie) ;
 Kembé (Jacqueline) ;
 Kéna (Jacqueline) ;
 Kitaloulou (Valentine) ;
 Koussou (Marianne) ;
 Louvoundou (Victorine) ;
 Mafouta (Anne) ;
 Mounzenzé (Germaine) ;
 Diaouaka M'Vila (Brigitte) ;
 Kibouilou (M. Emilienne) ;
 Loufouakassi (Agnès) ;
 Yengo (Pauline) ;
 M'Poutou (Marcelline) ;
 N'Zouba (Antoinette) ;
 N'Zoumba (Joséphine) ;
 N'Tsimba (Thérèse) ;
 Saboukoulou (Béatrice) ;
 Kinvidi (Henriette) ;
 Babingui (Noëlle) ;
 N'Zitoukoulou (Alice) ;
 N'Zitoukoulou (Emilie) ;
 Diabakou (Joséphine) ;
 Bidiet (Antoinette) ;
 Balongana (Christine) ;

Mazonga (Christine) ;
 Sola (Monique-Gisèle) ;
 Louhounou (Faustine) ;
 N'Gongo (Marie) ;
 Massamouna (Bernadette) ;
 Ouarika (Mélanie) ;
 Zoloukouamesso (Albertine) ;
 Biantouari (M. Julienne) ;
 Moukouala (Philomène) ;
 N'Doungou (Agnès) ;
 Uuingui (Marie) ;
 Bassadigo (Alphonsine) ;
 Yama (Julienne) ;
 Milandou (Bernadette) ;
 N'Sana (Anne) ;
 Loutaya (Angélique) ;
 Malonga (Louise) ;
 Hemilembolo (Denise) ;
 Miyouna (Esther-Anne) ;
 N'Kembi (Marcelline) ;
 Toudissa (Julienne) ;
 N'Gouadiakéto (Monique) ;
 Santou (Denise) ;
 Makiza (Thérèse) ;
 N'Gangoula (Albertine).

C.E.G. Ganga-Edouard

Ganga N'Tsila (Célestin) ;
 Kimbaba (Dieudonné) ;
 N'Kolébili (V.) ;
 Mouyombé (Albert) ;
 N'Dengué (François) ;
 Bassafoula (Placide) ;
 Miambantsoni (Simone) ;
 Bilouboudi (François) ;
 Hounounou (Yvon) ;
 Louambo (Antoine) ;
 Aweya (Pascaline) ;
 N'Ganvoula (Pierre) ;
 Douniama (Antoine) ;
 Kimpassa (Joselyn) ;
 Moubadi (Gaston) ;
 Sita (Henriette) ;
 Sita (Germaine) ;
 Bantsimba (André) ;
 Kyala (César) ;
 N'Zoumba (Thérèse) ;
 Bassouamina (André) ;
 Itoua (Marc) ;
 N'Doundou (Marie-Yves) ;
 Sangou (Alphonse) ;
 Boutaouakou (Anastasie) ;
 Madienguela (Euphrasie) ;
 Koulobouka (Marie) ;
 Mouyongué (Benoit) ;
 N'Kabi (Esther) ;
 Makondi (Jacqueline) ;
 Iwandza (Bruno) ;
 M'Vindou (Rufin) ;
 N'Ka (Bernadette) ;
 Batamio (Antoine) ;
 Enkou (Séraphin) ;
 Landou (Augustin) ;
 Sita Makangou ;
 Malonga (Viviane) ;
 Moubidi (Albert) ;
 Sessé (Suzanne) ;
 Samba (Bernadette) ;
 Tchikébi (Dieudonné) ;
 Bikou (Mathurine) ;
 Matsiona (François) ;
 Nakoubandza (Marie) ;
 Mayindou (Jean-Joseph) ;
 Mouanga (Pierre) ;
 N'Tékéla (Jacques) ;
 N'Siébé (Victorine) ;
 Loubaki (Paulin) ;
 Bawassa (Clémentine) ;
 Yandouma (Antoinette) ;
 Ikouna (Henriette) ;
 Yokéna (Joséphine) ;
 Bassaboukila (Théodore) ;
 N'Voukani (Antoinette) ;
 Senérine (Emmanuel) ;
 Bayonne (Georges) ;
 Matondo (Pauline) ;
 M'Bissila Sita (Louis) ;

Mankessi (Marguérite) ;
 Mabandza (Pauline) ;
 Mangayila (Geneviève) ;
 Bouanai (Pierrette) ;
 Longui (Gilbert) ;
 Kanga (Jacqueline) ;
 Sanghot Yakamba (Marie) ;
 Batoumina (Jeanne) ;
 Kébadio (François) ;
 Miakouboulou (Michel) ;
 N'Doundou (Angèle) ;
 Dianzolo (Augustin) ;
 N'Gambomi (Marguérite) ;
 N'Gambou Madzou (Alfred) ;
 Moukoko (Daniel) ;
 N'Sienta N'Doma (Marie) ;
 Oumba (Julienne) ;
 Viboudoulou (Antoinette) ;
 Bakékolo (Valentine) ;
 Kimpo (Martin) ;
 Mackita (Thérèse) ;
 Kinkella (Noëlle) ;
 Mabono (Dieudonné) ;
 N'Zenzeké (Georges) ;
 Empilo (Moïse) ;
 Ouadiabantou (Pierrette) ;
 Samba (Georges) ;
 Kinihoui (Thérèse) ;
 Dibélé Adam ;
 Bakatoula (Fulbert) ;
 Mionko (Louis) ;
 Bouédibouna (Cécile) ;
 Ifianga (Pascal) ;
 Nombo (Paul) ;
 Ombali (Michel) ;
 Tchimbiakala (Antoine) ;
 Bayamboudila (André) ;
 Mouanga (André) ;
 N'Kodia (Augustine) ;
 Dianzinga (Brigitte) ;
 Moutou (Félix) ;
 N'Tadi (Martin) ;
 Oyontsio (Gaspard) ;
 Baptiste (Antoine) ;
 Bitsindou (Augustine) ;
 Bassingounina (Martine) ;
 Diakoundoba (Monique) ;
 Kinila (Christian) ;
 Tchikabaka (André) ;
 Batékina (Gilbert) ;
 Hounou (Jean-Pierre) ;
 Mounanzoné (Albertine) ;
 Tcholo (Alphonse) ;
 Badzemiata (Suzanne) ;
 Diandoki (Nazaïre) ;
 Foukéno (Raphaël) ;
 Mikamona (Monique) ;
 Batamio (Robert) ;
 Bazebizonza (Daniel) ;
 Banionguina (Elisabeth) ;
 N'Gounga (Anne) ;
 Otoumbou (Jean) ;
 Mokono (Abel) ;
 Vouka (Jean-Claude) ;
 Gatsé (Basile) ;
 Mounkala (Antoinette) ;
 Mouébara ;
 Moutombo (Cécile) ;
 Youlou (Jean-Pierre) ;
 Bemba (Philippe) ;
 Loutaya (Monique) ;
 Miankouikila (Célestin) ;
 N'Gouma (Henriette) ;
 Tchignongo Decossard ;
 Boussana (David) ;
 Baniboutilabo (Pierre) ;
 Bantsimba (Monique) ;
 M'Bodzi (Suzanne) ;
 Goli (Michel) ;
 M'Boyo (Marie-Jeanne) ;
 M'Passi (Jean-Marie) ;
 Makamona (Julienne) ;
 Maléka (Martine) ;
 Sampinou (Justin) ;
 Akouang (Gérard) ;
 Baniakina (Albert) ;
 Badila (Germaine) ;

Diamesso ;
 Makitou (Jean) ;
 Sengomona (Henriette) ;
 Talla (Béatrice) ;
 Dirissa (Véronique) ;
 Kayima (Jacqueline) ;
 Bitsindou (Francas) ;
 N'Gatsou (Philippe) ;
 Malanda (Marie) ;
 M'Voukani (Samuel) ;
 Ouenazo (Micheline) ;
 Mahombéné (Benjamin) ;
 Madouda (Philippe) ;
 N'Tsoni N'Goma ;
 Dathet (Cathérine) ;
 Dibembé (Bruno) ;
 N'Galadzéli (Céline) ;
 N'Kéoua (Gaston) ;
 Ouapique (Béatrice) ;
 Siassia (Célestin) ;
 Zinga (Odette) ;
 M'Bila (Marie) ;
 N'Tsinou (Antoine) ;
 Bakékolo (Jean-Claude) ;
 Dziki (Martin) ;
 Bikokou (Daniel) ;
 Mabéla (Hortence) ;
 Miambanzila (Suzanne) ;
 Salissa (Georges) ;
 Sobi (Joseph) ;
 Sakamesso (Thérèse) ;
 Simossé (Denise) ;
 M'Boko (Julienne) ;
 Bimbou (Gustave) ;
 Malonga (Pierre) ;
 Babingui (Ignace) ;
 Bimbéni Macker (Charles) ;
 Shango (Germain) ;
 Bikouma (Angel) ;
 Mougounga (Rigobert) ;
 N'Tandou (Victor) ;
 Samba Calixte ;
 Mankour (Daniel) ;
 Loko (Arsène-Bruno) ;
 Makanga (Joseph) ;
 N'Goma (Ferdinand) ;
 Mounguiza (Barbé) ;
 N'Senda (Alfred) ;
 N'Gongo (Georges) ;
 N'Ganga (Pascal) ;
 Mabilia (Paul J. Claude) ;
 Moussa (Médard) ;
 Kouba Pemba (Henri) ;
 Bassakatala (Gabriel) ;
 Mampassi (Jean) ;
 Babimbou (Jean-Claude) ;
 Malonga (Lin-Claude) ;
 Youlou (Jean-Didier) ;
 Timakakola (Dominique) ;
 Tussikila (Séraphin) ;
 Mouhani (Laurent) ;
 M'Ba Alexandre ;
 M'Bemba Gaspard ;
 Loemba (Victor André) ;
 Ouaya (Ferdinand) ;
 Makimouna (Benjamin) ;
 Bilombo (Jérôme) ;
 N'Zélonoma (Gabriel) ;
 Louya (Adolphe) ;
 N'Gouama (Luc) ;
 Kiabiya (Jean) ;
 Yamba (Jean-Pierre) ;
 M'Passi (Michel) ;
 Bayidikila (Victor) ;
 Diangoma (Jean-Claude) ;
 Kinouni (Jean-Pascal) ;
 M'Bouola (Jean-Pierre) ;
 N'Kouka (Achille) ;
 N'Goma (Célestin) ;
 N'Kouka (Albert) ;
 N'Goma (Etienne) ;
 Dzibalonga (Pascal) ;
 M'Passi (Victor) ;
 Louya (Philippe) ;
 Mikouiza (Jacques) ;
 Ouenabantou (Eugène) ;
 Hémélembolo (Marc) ;

Massengo (Jacob) ;
 Banzounzi (Albert) ;
 Malonga (Vincent) ;
 Mampya (Léon) ;
 Massamba (Armand) ;
 Missobélet (Julie-Joséphine) ;
 Mougolo (Delphine-Marie) ;
 M'Passi (Pierre) ;
 Bikouma (Angel) ;
 Mougounga (Rigobert).

C.E.G. Brazzaville (Option Etrangère :)

Marroncles (Cathérine) ;
 Minamont (M. Françoise) ;
 Fanchi (Luigi) ;
 Rouden (Marie-Claude) ;
 Tamby (Aline) ;
 Depeyrat (Alain) ;
 Dureuil (Jean-François) ;
 Ravisse (Michèle) ;
 Maecheler (Dominique) ;
 Escanuéla (Michel) ;
 Garnery (Annie) ;
 Michel (Jean-François) ;
 Keiser (Valerie) ;
 Ciofola (Isabelle) ;
 Mauduit (Alain) ;
 Leravat (Claude) ;
 Du Chevron De Beaumont (Ph.) ;
 Lucas (Jean-Marc) ;
 Brun (Jean-Pierre) ;
 Rey (Brig) ;
 Rainteau (Jean-Marc) ;
 De Codollé (Bernard) ;
 Le Gentil (Monique) ;
 Rhull (Anne-Marie) ;
 Besson (Jean-Paul) ;
 Comparetti (Jean-Luc) ;
 Lahorgue (Myriam) ;
 Buat (Marie-Louise) ;
 Sechaud (Sabine) ;
 Quoniam (Luc-Marie) ;
 Biron (Bernard) ;
 Muzard (Christian) ;
 De Framoux (Daniel) ;
 Benatouil ;
 Neuville (Raymond) ;
 Renoux Lourence ;
 Denis (Marie-Thérèse) ;
 Laugrand (Philippe) ;
 Joubert (Chantal) ;
 Albuquerque (Alexandre) ;
 Fournier (Jean-Michel) ;
 Forgues (Geneviève) ;
 Autier (Bertrand) ;
 Brunel (Marie Carole) ;
 Orsini (Jacques) ;
 Vennetier (Michel) ;
 Leravat (Michel) ;
 Lalanne ;
 Chiapello (Charles-Robert) ;
 Lemaire (Josette) ;
 Malafatopoulos (G.) ;
 Abou (Martine) ;
 Viale (Philippe).

C.E.G. de Divénié :

Boussouhou (Isidore) ;
 Yogo (Narcisse) ;
 Mifounini (Véronique) ;
 Mouity (Marcel) ;
 Igoumbi (Anselme) ;
 Mouity (Paul) ;
 Mouity (Martin) ;
 Bigala (Jacques) ;
 Moutindi (Richard) ;
 Nimbi (Eugène) ;
 Mounzéou (Daniel) ;
 Mounzéou (Jérôme) ;
 N'Zamba (Adrien) ;
 Beuassa (Marcel) ;
 Missambou (Jean-Paul) ;
 Siolo (Aloïse) ;
 Mavoungou (Fridolin) ;
 Madzadza (Sébastien) ;

Mouloungui (Zéphirin) ;
 Mavopa (Alexis) ;
 Moundanga (J. Antoine) ;
 Badinga (Alain) ;
 Mihindou (Jean-R-ufin) ;
 Léwindia (Jean-Claude) ;
 Lépemé (Daniel) ;
 Boussouhou (Pierre) ;
 Mabika (André-Mathieu) ;
 Makosso (Emile) ;
 Mitsingou (Germain) ;
 Kengué N'Zigou ;
 M'Boumba (Félix) ;
 Moussondji (Jean) ;
 Tchivembé (Laurent) ;
 Boucka (Adrien) ;
 Ibouili (Guy-Raymond) ;
 Mabika (Jules) ;
 N'Gorot (Alexandre) ;
 Ibiou (André B.) ;
 Boulingui (Jean-Noël) ;
 Tsébéga (Grégoire) ;
 Bissieio (Daniel) ;
 Mabika (Jean-Serge) ;
 N'Donga (Michel) ;
 Boukongo (Jean-Pierre) ;
 N'Zabi (Jean-Paul) ;
 Badinga (Marie-Thérèse) ;
 Koumba (Augustin) ;
 Bingounga (Norbert) ;
 Koumbou (Jean) ;
 M'Boumba N'Zigou ;
 N'Zamba (Louis-Marie) ;
 Miniongo (Maurice) ;
 Boussouhou (Marcel) ;
 M'Badinga Bouasse ;
 Boussamba (Aimé) ;
 Moukala (Godefroy) ;
 Mabouka (Boniface) ;
 Mapembi (Honoré).

C.E.G. Hammar de Dolisie :

Dianga (Christophe) ;
 Foutou (Dieudonné) ;
 Gongo (Pascal) ;
 Tséké (Marcel) ;
 Niaty (Maurice) ;
 Imouangou (Jean-Chrysostome) ;
 Mounzéou (Anselme) ;
 N'Kanéa (Michel) ;
 Moussoyi (François) ;
 Tsoumou Mounkassa (Martin) ;
 Lignongo (Jean) ;
 N'Gamouna (Jean) ;
 M'Bila (Honoré) ;
 Tombé (Bernard) ;
 Bingoundou (Pierre) ;
 Mambouma (Béatrice) ;
 Bopaya (Léonard) ;
 Kounda (Jean-Pierre) ;
 N'Tsondé (Jean) ;
 N'Gono (Charles) ;
 M'Boukou (Pauline) ;
 Niangué Gollot (Amélie) ;
 Lepama (Emilienne) ;
 N'Goyi (François) ;
 Toussivikadio B. (Abraham) ;
 Bayaya Moubéka (Lisette) ;
 Kissama (Germaine) ;
 N'Gambani (Antoine) ;
 Bouessé (Richard) ;
 Dita (Bernard) ;
 Malonga (Raphaël) ;
 Kissambou (Jean-Claude) ;
 Massolo (Elisabeth) ;
 Kali (Philomène) ;
 Kitsoukou Kinga (François) ;
 N'Zaou (Paul) ;
 N'Guembo (Gabriel) ;
 Kimbatsa (Jean-Fidèle) ;
 Mandoungou (Bernard) ;
 Matsoumbou (Mathias) ;
 Moukiama (Naphtal).

C.E.G. de Mossaka :

Babossebo (Cathérine) ;

Eya (Joséphine A.) ;
 M'Pélikali (Christophe) ;
 Ebioka (Elise) ;
 Lepouta (Albertine) ;
 Elenga (Pierre) ;
 Liwata (Alphonse) ;
 Missengue (Véronique) ;
 N'Deamba (Gilbert) ;
 Mongongou (Gabriel) ;
 Bossemenga (Clément) ;
 Matali (Mathurin) ;
 N'Domba (Agathe) ;
 Makonzo (Camille) ;
 Ouesso (Jean-Michel) ;
 Botoukou (Marie-Georges) ;
 Matsimouna (Alphonse) ;
 Mokélé (Emile) ;
 Ebangué (Paul) ;
 Moussoundi (François P.) ;
 Babounda (Bernard) ;
 Oko (Christophe) ;
 Ekouya (Jean-Marie) ;
 Bodzambé I. (Joseph) ;
 Bobongo (Albert) ;
 Bayinga (Augustine) ;
 M'Balé (Gaston) ;
 Botsono (Germaine) ;
 Madou (Emilienne) ;
 Méatapendza Hélène ;
 Olouma (Jean-Pierre) ;
 Akonzo (Pascal) ;
 Otsengui (Antoinette) ;
 Danga (Gilbert) ;
 Bakola (Léonie-Jeanne) ;
 Komiabéka (Marie-Hélène) ;
 Lissossi (Bernard) ;
 N'Dzoli (Charles) ;
 Mobombo (Jean-Pierre) ;
 Ekomissa (Bernard) ;
 Kibongui (Barthélémy) ;
 Essékoulaka (Julienne) ;
 Yoka (Nestor) ;
 Iloki (Barnadé) ;
 Moukamba (Paul) ;
 Makasso (Augustine) ;
 Ewoli (Firmine) ;
 Molanga (Yvonne) ;
 Endzanga (Henri) ;
 Mobandé (Joseph) ;
 Péa (Odile) ;
 N'Goloungui (Léopold) ;
 Dimi (Jean-Luc) ;
 Okouya (Jean-Aimé) ;
 Koumou (Julienne) ;
 Eyoka (Joseph) ;
 Ahoué (Albert) ;
 Madzama (Ambroise) ;
 Malamou (Gabriel) ;
 Babingui (Marie-Thérèse) ;
 M'Bala (Samuel) ;
 Liloko (Julienne) ;
 Mopounza (Agathon) ;
 Wamba (Pierre) ;
 Boueno (Marthe) ;
 Makasséla (Appolinaire) ;
 Mapounda (Joséphine) ;
 Yoka (Georges) ;
 Mokombi (Joseph) ;
 Maléla (Paul).

C.E.G. de Jacob :

Loutangou (Demitel) ;
 Goma (Jean-René) ;
 Kabila (Auguste) ;
 N'Gayi (Albert) ;
 Gambiki (Bernard) ;
 Sauthat (Lucile) ;
 Bakondolo (Vicclair) ;
 N'Gouamba (Benôit) ;
 Koukésa (Nicolas) ;
 Mabika (Alphonse) ;
 M'Bani (Jean) ;
 Pongui (Robert) ;
 N'Guimbi (Valentin) ;
 Bibila (Alphonse) ;
 Mouko (Alphonse) ;

Misère (Marie) ;
 Bahoua Bacouidi (Nestor) ;
 Bitsindou (Antoine) ;
 Didounga (Michel) ;
 Miandzondzana (Philippe) ;
 Diakota (Yves) ;
 Loulendo (Albert) ;
 M'Boungou (Jacques) ;
 Kouzoungou (Auguste) ;
 Mahoungou (Joseph) ;
 M'Boungou (Lévier) ;
 Malanda (André) ;
 Mouelet (Antoine) ;
 Massala (Gaston) ;
 Moukamba (Fidèle) ;
 Kihounga (André) ;
 Goma (Jean) ;
 Mitatoukidi (Jacques) ;
 Boungou (Daniel) ;
 Moullé (Antoine) ;
 Pambou (Théodore) ;
 M'Boungou (Florent) ;
 Pongui (Victor) ;
 Kouidissa (Bethurl) ;
 M'Boungou (Antoine) ;
 Mounatoumou M'Boungou (Jean).

C.E.G. de Dongou :

Houngou (Gustave-Bernard) ;
 M'Bon (Maurice) ;
 Moundouta (Pierre) ;
 Boussa (Jean-Pierre) ;
 Obambo (Louis) ;
 Zembeyo (Bernard) ;
 Baloubela (André) ;
 Mangbesse (Alexandre) ;
 Gafongo (Benoit) ;
 Gbetou (Noël) ;
 Grebassa (François) ;
 Lipema (Louis) ;
 Mokossela (François) ;
 Igbangui (Marie-Josée) ;
 Kilan-Kila (Angélique) ;
 Kolou (Joachim) ;
 Akouala (Gervais) ;
 Gbenga Menique) ;
 Goundza (Pierre) ;
 Babotélé (Joachim) ;
 Abonzo Bé (Fernande-Jeanette) ;
 Inguengou (Georgine) ;

C.E.G. d'Impfondo :

Kondo (Antoine) ;
 Mouangoueya (Antoine) ;
 Bakouayc (Auguste) ;
 Kogbé (Joseph) ;
 Bongho (Dieudonné) ;
 Molloumba (Céline) ;
 Somoza (Isidore) ;
 Douvo (Germain) ;
 Mondzola (Jeanette) ;
 Bokouaka (Boniface) ;
 Magnigna (Honoré) ;
 Mandzila (Jean-Marie-Joseph) ;
 Dibota (Hilaire) ;
 Bokouabela-Saby (Bernadine) ;
 Iféké (Michel) ;
 Bomango (Raphaël) ;
 Fila (Jean-Aurélien-Marie-Thérèse) ;
 N'Kéké (Ange) ;
 Moko (Yves) ;
 N'Gambéké (Albert) ;
 Eyoko (Georges) ;
 Moutsoto (Charlotte) ;
 Massindza (Edmond) ;
 Bélayoua (Alphonse) ;
 Dengui (Jean-Jacques) ;
 Manda (Suzanne) ;
 Mayongo (Bernard) ;
 Miessaou (Simon) ;
 Mondongole (Luc) ;
 M'Benda (Gilbert) ;
 N'Gouatta (Casimir) ;
 Itoua (Camille) ;
 Didjouaka (Emile) ;

Maléka (Raphaël) ;
 Ilondoko (Isidore) ;
 Mokiendo (Françoise) ;
 M'Bolobo (Martin) ;
 M'Bemba (Marie-Joseph) ;
 Boukaka-Bilongo (Joséphine) ;
 Mossimbo (Elienne) ;
 Tantsiba (Julienne) ;
 Makanou (Michel) ;
 Matamboko (Léon) ;
 N'Gonda (Donatien) ;
 Iboya (Raymonde) ;
 Indombo (Gilbert) ;
 Mangobo (Rose) ;
 Deko (Albert) ;
 Moupamela ;
 Dongoutou (Jeanette) ;
 Mangandza (Roger) ;
 Mafembo (Alphonse) ;
 Bokouango (Jean-Pierre) ;
 M'Bongo (Félix) ;
 Gombé (Marcel) ;
 Bokongo (Joseph) ;
 Bonian Da (Lucienne).

C.E.G. de Dolisie (central) :

Lémina (Joséphine) ;
 Minguila (Albert) ;
 Mouko-Mouvelle (P.) ;
 Tounda (Vincent-de-Paul) ;
 M'Pouengui (Gaston) ;
 M'Bouka (J.Louis) ;
 M'Boyo (Denise) ;
 Bouba (Jean) ;
 Kengué (Blaise) ;
 Mouloundou (François) ;
 Boungou (Pierre) ;
 Divassa (Appolinaire) ;
 N'Ganfina (Gilbert) ;
 Ihayi (Aloïse) ;
 Mahouata (Laurent) ;
 Adelemoné-M'Passi ;
 D'Oliveiria (Lucia) ;
 Koupemba (Philomène) ;
 Mabilia (J. Daniel) ;
 Bempolo (Charles) ;
 Bonnet (Paul) ;
 N'Guimbi (Berthe) ;
 Mahinga (Félix) ;
 Mouelet (Gustave) ;
 Nialou (Jean) ;
 Toovi (Emmanuel) ;
 Bidounga (Albert) ;
 Bouyou (Philippe) ;
 Dibakala (Hilaire) ;
 N'Zonzi (Jacqueline) ;
 M'Boumba (Barnabé) ;
 Koukou (Yvonne) ;
 Kidoudou (Philippe) ;
 Mafoua (Daniel) ;
 Mahoungou (Gilbert) ;
 Matoumba (Honorine) ;
 Mayela (Pierre) ;
 Mamona (Gilbert) ;
 N'Zaou (Alphonse) ;
 M'Bouanaji (Barnabé) ;
 Kossi-Mavoungou (Alexis) ;
 Mabilia (Jean) ;
 Mavinga (Joséphine) ;
 Matoumona (Charlotte) ;
 N'Zila (Marcel) ;
 Aduillé (Eric) ;
 Niamas (Louis) ;
 Gouma (Joseph) ;
 N'Gayi (Albert) ;
 M'Boukou (René) ;
 Mabilia Delphine) ;
 Mavioka (Georges) ;
 Pambou (Félix) ;
 Massala (Romain) ;
 Mafoua (David) ;
 Passa (Honorine) ;
 Mchiama (Dieudonné) ;
 Kouedidi (Paul) ;
 Massala (Henriette) ;
 Niambi (Albert) ;

Bassa Hilaire) ;
 Kioussa (Céline) ;
 Youlou-Youlou (Rigobert) ;
 Kadi (Albertine) ;
 Kissangou (Jean) ;
 M' Boumba (Théophile) ;
 Manfoutou (Auguste) ;
 Pandi (Nicolas) ;
 Bindoula (Philippe) ;
 N'Dombi (Cécile) ;
 N'Dongui-Mabiala ;
 Kassa (J. Gualbert) ;
 M' Benzé (Vincent) ;
 Mazenga (Alexandre) ;
 Mistinguette (Rosalie) ;
 N'Dimina (Jean-Baptiste) ;
 M'Baki (René) ;
 Bouala (Alexandrine) ;
 M' Boumba (Paul) ;
 Kimengué (J. Jacques) ;
 Mahoungou (Albert) ;
 N'Taty (Pierre) ;
 Tsatsa (Thomas) ;
 Mavoungou (Marie) ;
 Mounkala (Emilienne) ;
 Matsouélé A. ;
 Mabiala (Henri) ;
 Loemba (Elie) ;
 M' Binda (Henri) ;
 Loufoua (André) ;
 Diop-Amadou-Abdoulaye ;
 Koulingana (Anaclet) ;
 Diassouka (Martine) ;
 Malonga (Dieudonné) ;
 Massemba (J. Pierre) ;
 Makembi (Joseph) ;
 Bazabidila (Alphonsine) ;
 Olingou (Jean-Claude) ;
 N'Guiamba (Eugène) ;
 Sayah (Gaston) ;
 Mangala (Françoise) ;
 Bissombolo (Simone) ;
 Bifouélé (M. Jeanne) ;
 Mabiala (Pierre) ;
 Lignongo (Pierre) ;
 Moukiama (Pierrette) ;
 M'Vouvou (Mireille) ;
 Tsalou (Bruno) ;
 Babinga (Jean) ;
 Londa (Nicodème) ;
 M'Voula (Daniel) ;
 M'Boukou (Paul) ;
 Kiembo (Patrice) ;
 Mienandi (Josué) ;
 Boudengui (Bienvenu) ;
 Mouzita (Pierre) ;
 M'Boungou (Célestine) ;
 Moussounda (Jacqueline) ;
 Mambounou (Martin) ;
 Mouanda (Félix) ;
 Mouanda (Faustin) ;
 Missiengué (Bernard) ;
 Packa (François) ;
 Makaya (Victor) ;
 Koumba (Pierre) ;
 Poaty (J. Claude) ;
 Makosso (Benjamin) ;
 M'Bitsi (Paul) ;
 Kiyengué (Pierre) ;
 Mayanith (Charles) ;
 M'Boungou (Pierre-Rigobert) ;
 Houmba (Jacqueline) ;
 Biboulou (Paul) ;
 Goma (Germaine) ;
 Bilonbo (Jean-Baptiste) ;
 Bouanga (M. Noëlle) ;
 Tsatsa (Hilaire) ;
 Mabolo (Antoine) ;
 Boungou (Corneille) ;
 Dzougana (Fidèle) ;
 Moulimba (Berthin) ;
 M'Pevé (Dieudonné) ;
 Loukeba (Hélène).

Massala (Emile) ;
 N'Dolo (Paul) ;
 M'Boussi-Gouari ;
 M'Boussi-Mankou ;
 Loufouma (Béatrice) ;
 Mabondzo (Martine) ;
 Moukala-Nyama ;
 Makengou (Albert) ;
 Kombo (Benjamin) ;
 Niangu (Marie) ;
 Moubondo (Marie) ;
 Kibamaba-Niéme ;
 Loubaki (Fidèle) ;
 Bati (Benoît) ;
 Makita (Nestor) ;
 Mizéré (Antoine) ;
 Kokolo (Sylvain) ;
 Mantono (Marcel) ;
 Bissembolo-Moussanda ;
 Kokolo (Joseph) ;
 Mouyabi (André) ;
 Niangu (Louise) ;
 Mouanganga (Gabriel) ;
 Mantinou (Dominique) ;
 Mouhouélé (Marcel) ;
 Mouzenzé (Charles) ;
 N'Gabouma (Pierre) ;
 Tsika (Gaspard) ;
 Niombo (Michel) ;
 Moussounda (Jean) ;
 Mampassi (André) ;
 N'Goma (Emmanuel) ;
 Massala (Christophe) ;
 Mampassi (Jean-Pierre) ;
 Boutoto (Henriette) ;
 M'Bédi (René) ;
 Zabana (Marcel) ;
 Pandzou (Victor) ;
 M'Vouh (Marcel) ;
 Mabiala (Dominique) ;
 Gondzi (Albert) ;
 Ganga (Norbert) ;
 Mahoungou (Nestor) ;
 Boungou (Jean-Antoine) ;
 Pombé (Thérèse) ;
 M'Bombi (Pierrette) ;
 Mouzenzé (Barthélémy) ;
 Mankou (Gaspard) ;
 Malonga (Noël-Colbert) ;
 M'Béri (Joseph) ;
 Kimbissi (Josué) ;
 Tsika (Alphonse) ;
 N'Kosso (Alphonsine) ;
 Kimia Moukoko ;
 M'Boussi (Antoine) ;
 Pandi (Bernard) ;
 Moulounda (François) ;
 N'Gouamba (Fulbert) ;
 M'Pika (Gilbert) ;
 Mabélé (Gaston) ;
 Kidourou Bakala ;
 Bisseyou (Lambert) ;
 Kiniambi (Firmin) ;
 Moukouyou (Jean) ;
 N'Tsemou (Albert) ;
 Koumba (Didier) ;
 Kimbou (Norbert) ;
 Mankou (Nicodème) ;
 Kibamba (Paul) ;
 Bivouda (Caroline) ;
 N'Gabélé (Bernard) ;
 Kombo (Michel) ;
 Kombo (Antoine) ;
 Pati (Thomas) ;
 N'Gounda (Joseph) ;
 N'Gouala (Gaston) ;
 Mampassi (Elie) ;
 M'Foula (Gaston) ;
 Kititi (Pauline) ;
 M'Foulou (Félix) ;
 N'Golo Kombo ;
 Londo (Albert) ;
 M'Boungou-Noungou ;
 Bakala-Boungou (Martin) ;
 Zoualou (Aron) ;
 M'Foutou (Antoine) ;
 Loubaki (Marcel) ;

Collège d'Enseignement Général Mouyondzi :

N'Gouari Mouissi ;

Yala-Guina ;
 N'Zoussi (Alphonse) ;
 Bouanga (Antoinette) ;
 Kokolo (Joseph) ;
 N'Dombolo (Lambert) ;
 Tsika (Benoît) ;
 Mapouka (Marcel) ;
 M'Pika-Mankouangou ;
 Tamba (Pascal) ;
 Lembé (Elisabeth) ;
 Moukala (Antoine) ;
 Moussouamou (Jean-Pierre).

C.E.G. de Sibiti :

Moukanda (Victor) ;
 Mouaya (Moïse) ;
 Ilimbi (Victor) ;
 Moussimi (Bernard) ;
 M'Para (Hubert) ;
 M'Bani (Mathieu) ;
 Mouandza (Germain) ;
 Tsoko (Julienne) ;
 Mouko (Georges) ;
 N'Gono (Joseph) ;
 Moussimi (Pierre) ;
 N'Goudou (Emmanuel) ;
 Kamba Sapini (Victor) ;
 Bikouma (Joseph) ;
 Issanga (Pascal) ;
 N'Doulou (Germaine) ;
 Baka (Philomène) ;
 Koukouza B. (Jean-Claude) ;
 Missé (Gaston) ;
 Madounga (Béatrice) ;
 Matsimi (Paul) ;
 M'Béri (Jacques) ;
 M'Bou (Bernard) ;
 Kipemosso (Claude) ;
 Limingui (Charles) ;
 Moundani (Joséphine) ;
 M'Bama (Adolphe) ;
 Biyo (Abraham) ;
 Kala (Michel) ;
 Ongoto (Hyacinthe) ;
 Mambouana (Charlotte) ;
 N'Zoutsi (Jeanne) ;
 Mouzenzé (Louise) ;
 Toto (Marthe) ;
 Kokolo (Jean) ;
 Mapemé (Marie) ;
 Makita N'Gono (Paul) ;
 Tsamba (Thomas) ;
 N'Gono (Dominique) ;
 Pila (Elie) ;
 N'Gali (Marie-Odile) ;
 Makita (Pascal) ;
 N'Gounga (Pauline) ;
 Tongo Pongui (Monique) ;
 Songui (Jacqueline) ;
 Madouni (Véronique) ;
 N'Gouma (Benjamin) ;
 Moudiongui (Mathieu) ;
 Tso (Suzanne) ;
 Tsika Makélé (Dominique) ;
 Moutsou (Antoine) ;
 Ewami (Christiane) ;
 Mapaha (Naphtal) ;
 M'Boungou (Marius) ;
 Mouko (Abrakam) ;
 N'Goma (Marius) ;
 Goura (Dieudonné) ;
 N'Dzondo (J. Pierre) ;
 Souala (Jacques) ;
 Niamalouessé (François).

C.E.G. de Komono :

Moussavou (Gaston) ;
 M'Bila (Christophe) ;
 Madzou N'Goulou (Gabriel) ;
 N'Goulou N'Gouaka (G.) ;
 Yongo (Fulgence) ;
 Mikoungui (Marcelin) ;
 M'Bani Moukassa (Flobert) ;
 Likibi (Fidèle) ;
 M'Bakoko (Valentin) ;

N'Gangoye (Antoine) ;
 Memi (David) ;
 N'Goma (Basile) ;
 Tsana (Stanislas) ;
 Youmbi (Rigobert) ;
 M'Bani (Victor) ;
 N'Goulou Moutsouka ;
 Kaboulou (Jean) ;
 Kibiti (Christophe) ;
 N'Gouaka (Gaston II) ;
 Diminguissa (Joël) ;
 Makita N'Goulou ;
 N'Goulou (Jacques) ;
 Kiloukou (J. Fernand) ;
 N'Golo Kaboulou (A.) ;
 N'Gouaka (Robert) ;
 Likibi (Pierre) ;
 Bitsamana Koua ;
 N'Gamille Moukassa ;
 Madzou (Marcel) ;
 N'Gouaka (Gaston I) ;
 Madzou (J. Claude) ;
 Madzéli (Marie) ;
 N'Doumvou (Auguste) ;
 M'Bani (Jean) ;
 Moukassa (Robert) ;
 Tsou N'Goubili (Adèle) ;
 N'Goulou (Eugène) ;
 Pouo (Gaspard) ;
 N'Gagné (Antoine) ;
 Pouo Moufouma ;
 Tsoumou Koua (Hubert) ;
 Kama M'Bama (Anne) ;
 N'Goubili N'Guie (Paul) ;
 Okimi (Barthélémy).

— Par arrêté n° 3683 du 16 septembre 1966, sont déclarés admis au concours d'entrée en première année des centres professionnels polyvalents, les candidats et candidates dont les noms suivent :

PRÉFECTURE DU DJOÛÉ

Centre de Brazzaville :

Antonio Gos ;
 Akoussou (Albertine) ;
 Ayanga (Jeannette) ;
 Bakouma (Bernard) ;
 Bassouamina (André) ;
 Biantoussa (Théophile) ;
 Bikakourl (Jean-Baptiste) ;
 Bayizila (Auguste) ;
 Banzouzi (Joseph) ;
 Batangouna (Jean) ;
 Bouesso (Georges) ;
 Badila (Joséphine) ;
 Bawayila (Honorine) ;
 Botayo (Pauline) ;
 Bazana (Marie-Madeleine) ;
 Banouanina (Monique) ;
 Baka (Jean Félix) ;
 Batantou (Jean-Jacques) ;
 Bioulouo (David) ;
 Boutsadi (Georges) ;
 Bakéla (Pierrette) ;
 Dinga (Antoine) ;
 Diamonika (Honorine) ;
 Elinga (Joseph) ;
 Elion (Etienne) ;
 Eyoungou (Véronique) ;
 Goma (Daniel) ;
 Galo (François) ;
 Hatabantou (Daniel) ;
 Hanounou (Raphaël) ;
 Itoua (Joachim) ;
 Ibenga (Thérèse) ;
 Kouka (Dominique) ;
 Kouhouatila (Marc) ;
 Kouvouama (Constance) ;
 Loubaki (Paulin) ;
 Malanda (Gilbert) ;
 Malanda (Anselme-François) ;
 Malonga (Donatine) ;
 Massamba (Ange) ;
 Moussayandi (Martin) ;

Mikozama (Pierre) ;
 Mimbi (Joseph) ;
 Mounkouansi (Jean-Michel) ;
 Miambanzila (Antoine) ;
 Mangala (Dominique) ;
 Malanda (Jean) ;
 M'Vouézolo (Raphaël) ;
 Matoumona (Clément) ;
 Maléla (Joachim) ;
 M'Bemba (Jean-Baptiste) ;
 Mougani (Simon) ;
 Manana (André) ;
 Mayanda (Albert) ;
 M'Pélé (Gabriel) ;
 Moumbouli (Maurice) ;
 Moumbi (Samuel) ;
 Mioko (Basile) ;
 Maboudi (Vincent) ;
 Matsiona (Marcel) ;
 Miakassa (Antoine) ;
 Moumbaka (Antoine) ;
 Malonga (Pascal) ;
 M'Pemba (David) ;
 Moudihou (Sébastien) ;
 M'Pou (Catherine) ;
 M'Pambou (Victorine) ;
 Mayinga (Bernadette) ;
 Moubiboué (Emilienne) ;
 Malomi (Honorine) ;
 Mikanou (Philomène) ;
 M'Polo (Albertine) ;
 N'Kodia (David) ;
 N'Kodia (Bernard) ;
 N'Gonanga (Jean-Baptiste) ;
 N'Kakou (Samuel) ;
 N'Tonta (Albert) ;
 N'Goumani (Gilbert) ;
 N'Goma (Vincent) ;
 N'Koula (Jean) ;
 N'Gamba (Daniel) ;
 N'Ganga (Joseph) ;
 N'Tétidio (Yvonne) ;
 N'Douna (Jean) ;
 N'Dziou (Henriette) ;
 Tsubala (Rachel) ;
 N'Koussou (Emilienne) ;
 N'Dona (Antoinette) ;
 N'Kanza-Louangou (Elisabeth) ;
 N'Tsaya (Angélique) ;
 Omoutoua (Albert) ;
 Ombouolo (Jean) ;
 Ossebi (Madeleine) ;
 Omobli (Claudette) ;
 Pedro (Raoul) ;
 Pambou (Germaine) ;
 Sibou (François) ;
 Samba-Didier (Sosthène) ;
 Samba (François) ;
 Soussa (Maurice-Blaise) ;
 Songuila (Pauline) ;
 Tambika (Rigobert) ;
 Walonga (Vincent) ;
 Yassela (Albert) ;
 Youlou (Marie-Antoine) ;
 Zika (Jean-Prosper) ;
 Zonzeka (Charlotte).

PRÉFECTURE DU KOUILOU

Centre de Pointe-Noire (filles) :

Balembidila (Eugénie) ;
 Bayedissa (Martine) ;
 Bayedissa (Eulalie) ;
 Bouloud (Marie Colette) ;
 Bafwakana (Hortence) ;
 Diamonika (Marie-Dieudonnée) ;
 Bouanga (Delphine) ;
 Ibouanga (Eveline) ;
 Julbert (Parfaite-Christiane) ;
 Houmina N'Toyo (Justine) ;
 Kingui (Albertine) ;
 Kamba (Angélique) ;
 Loemba Kozessa (Joseph) ;
 Mapilla (Jeannette) ;
 M'Boyo (Céline) ;
 Mawa-Zamba (Martine) ;
 M'Boussi (Honorine) ;

Matouba (Marianne) ;
 N'Safou-N'Dounou (Joséphine) ;
 N'Zimbakani (Régine) ;
 Mambou (Marguerite) ;
 Poaty Zona (Georgette) ;
 Toukoula Moutou (Philomène) ;
 Tchibouanga (Joséphine) ;
 Tchissambou-Fikoulé ;
 Tchivanga Moutou ;
 Tsoni-Mouanda ;
 Tchitoula (Anne) ;
 Tchissoungou Zinga (Catherine) ;
 Tchifouti (Marie-Joséphine) ;
 Tsongui (Germaine).

PRÉFECTURE DU POOL

Bihouba (Simon) ;
 Biounga (Bernard) ;
 Badila (Jacques) ;
 Baloumouini (Bernadette) ;
 Bazoungoula (Thérèse) ;
 Batamboula (Marguerite) ;
 Banzouzi (Pierre) ;
 Balandamiamona (Antoine) ;
 Bayoulamio (Gabriel) ;
 Bissembolo (Joseph) ;
 Bansimba (Louis) ;
 Bimangou (Joachim) ;
 Bazoumouna (Albertine) ;
 Balossa (Alphonsine) ;
 Bansimba (Hilaire) ;
 Bissembolo (Joseph) ;
 Diavoumbouka Tadeo ;
 Denga (Pierre) ;
 Diabatantou (Louise) ;
 Filankembo (Dominique) ;
 Kenzo (Fidèle) ;
 Kombo (Albert) ;
 Kibelolo (Jacqueline) ;
 Koukami (Antoinette) ;
 Kembo (François) ;
 Kalanzaya (Simon) ;
 Louheto (Pierre) ;
 Loubanonana (Julienne) ;
 Kandou (Gabriel) ;
 Loukouézi (Albert) ;
 Loutiakou (Henriette) ;
 Moutoumbi (Pierre) ;
 Miantama (Ferdinand) ;
 Mambélé (Valentine) ;
 Monako (Hélène) ;
 Miatsounou (Henriette) ;
 Moutinou (Rose) ;
 Mafouba (Françoise) ;
 Makabouana (Pauline) ;
 Miakamona (Jacques) ;
 Mayonga (Marcel) ;
 Mavounga (Elisabeth) ;
 Mountséséké (Adèle) ;
 M'Passi (Antoinette) ;
 Malonga (Simon) ;
 Mamouina (Joseph) ;
 Miérandi (Anne) ;
 M'Polo (Angèle) ;
 M'Boulou (Pierre) ;
 Mouilou (Adolphe) ;
 M'Passi (Augustine) ;
 M'Povolo (Thérèse) ;
 Matondo (David) ;
 M'Fouemesso (Marie-Jeanne) ;
 N'Tsouka (Hélène) ;
 N'Zonzi (Alphonse) ;
 N'Tsiakaba (Joséphine) ;
 N'Zobiboussi (Hortence) ;
 N'Tombo (Brigitte) ;
 N'Zoukoudi (Jacqueline) ;
 N'Gambanou (Marcel) ;
 N'Gassa (Antoine) ;
 N'Dala (Daniel) ;
 N'Kodia (Jean) ;
 N'Sougouloula (Albert) ;
 N'Saka (Louise) ;
 N'Zobandoki (Henriette) ;
 N'Guila (Bernard) ;
 N'Goungou (Joseph) ;
 Ossana (Bernadette) ;

Ouénankazi (François) ;
 Tsoukoumoussamou (Thérèse) ;
 Toungou (Joseph) ;
 Tsiakatia (Marianne) ;
 Tsika (Gabriel) ;
 Sita (Benjamin) ;
 Saboukoulou (Noël) ;
 Soki (Médard) ;
 Samba (Pierre) ;
 Samba (René) ;
 N'Zenza (Odile) ;
 Voumboukou (Maurice) ;
 Vouidibio (Monique) ;
 Yengo (Pascal) ;
 Zakamou (Victor).

PRÉFECTURE DU NIARI-BOUENZA

Centre de Madingou (filles) :

Bouanga (Odette) ;
 Bouanga-N'Goma (Joséphine) ;
 Boutoto (Henriette) ;
 Moubondo (Justine) ;
 Lembé (Thérèse) ;
 M'Boussi-Mankou ;
 Loubondo (Germaine) ;
 N'Dzoumba (Sosthène) ;
 N'Kaya (Martine) ;
 Pemba (Georgette) ;
 Tchimbambou (Angélique) ;
 Loufouma (Béatrice) ;
 Bobena (Antoinette) ;
 Pombi (Sophie) ;
 Makita (Pierrette) ;
 N'Tsoko (Christine) ;
 Tsimba (Rachel) ;
 Mambou (Antoinette) ;
 Makaya (Sabine).

PRÉFECTURE DU NIARI

Centre de Dolisie :

M'Boungou (Pierre) ;
 M'Bila (Honoré) ;
 Mougomo (Pierre) ;
 Bakounda Boko ;
 Kibanga (Robain) ;
 Paka-Paka (François) ;
 N'Gamakita (Jean) ;
 Houssalenga ;
 Poati Guimbi ;
 Poaty (Désiré) ;
 Kaya (Gilbert) ;
 Pembet (Jean) ;
 Bossombolo (Gabriel) ;
 Bambi (Alphonse) ;
 Malonga (Raphaël) ;
 Tséké (Marcel) ;
 Mouébo (Jonas) ;
 Bissi (Bernard) ;
 Milandou Bonda (Hilaire) ;
 N'Goma (Gustave) ;
 Koutouma (Maurice) ;
 N'Goyi (Albert) ;
 Koumani (Béthuel) ;
 Manana Boumba (Gilbert) ;
 N'Gouma (Gilbert) ;
 Mafoutou (Auguste) ;
 Niati (Edouard) ;
 Tsinana Imansa ;
 Mouvioka (Georges) ;
 Dembi (Aloÿse) ;
 Moutsassi-M'Boungou (Daniel) ;
 Paosy (Robert) ;
 Mabilia (André) ;
 Mabilia (Gaspard) ;
 Makaya (Albert) ;
 N'Gouma (Michel) ;
 Kihoulou (Joséphine) ;
 N'Zoulani (Elisabeth) ;
 N'Zoussi (Anne) ;
 M'Boussi (Monique) ;
 Mitsoumou (Béatrice) ;
 M'Bondo (Véronique) ;

Mouanda (Charlotte) ;
 Madinga (Joséphine) ;
 Koutsoukama-Bissi (Elie) ;
 Ibéka Makoundi (Pauline) ;
 Bouanga (Marie-Noëlle) ;
 M'Bi (Joséphine) ;
 Kibounda (Louise) ;
 Oumba (Louise) ;
 Bazabidila (Alphonsine) ;
 Misera (Marie) ;
 N'Sala (Joséphine) ;
 Kombot (Jacqueline) ;
 Mabilia (Elysée) ;
 Niangui (Amélie) ;
 Kibondo (Jeanne) ;
 M'Boumba (Louise) ;
 Mongoto (Emilienne) ;
 Mayika Mianzonguila ;
 Matoumona (Charlotte) ;
 Mabilia (Jeannette) ;
 N'Zonzi (Jacqueline) ;
 N'Gambou (Albertine) ;
 Loukéba (Hélène) ;
 Batina (Jacqueline) ;

PRÉFECTURE DE LA BOUENZA-LGUESSÉ

Centre de Sibiti :

Koukouta-N'Gouono (M. R.) ;
 Malolo (Elisabeth) ;
 Mabika (Marianne) ;
 M'Boyo (Germaine) ;
 Moussongo-Pembé (J.) ;
 Monémé (Antoinette) ;
 N'Doulou (Germaine) ;
 N'Gounga (Pauline) ;
 N'Gali (Marie-Odile) ;
 Souhou (Louise) ;
 Toto (Marthe) ;
 Tsimba (Georgette) ;
 Tso (Thérèse) ;
 Tso (Julienne) ;
 Tongo-Pongui (Monique) ;
 N'Zoussi (Jeanne) ;
 Tsoko (Véronique) ;
 Itsitsi (Irène) ;
 Madouni (Véronique) ;
 Tso (Suzanne) ;
 Pembé (Germaine) ;
 Tso (Thérèse) ;
 Baka (Philomène) ;
 Bamoulou (Martine) ;
 Malonga (Céline) ;
 Massala (Julienne) ;
 Boutonto (Jeannette) ;
 Pembé (Charlotte) ;
 Pambou (Marianne) ;
 Passi (Jeanne).

PRÉFECTURE DE LA LÉFINI

Centres de Djambala et Lekana :

Gayino (Grégoire) ;
 Likibi (Léon) ;
 Labi (Gilbert) ;
 Lengoulangou ;
 Akambiii (Victor) ;
 Obamba (Basile) ;
 Vintsié (Boniface) ;
 N'Dzindzelé (Martin) ;
 Ebon (Albert) ;
 M'Ban (Maurice) ;
 Mayenda (André) ;
 N'Guée (Jean-Fidèle) ;
 Ebon (Jean-Alfred) ;
 N'Gambou (François) ;
 N'Koua (Séraphin) ;
 N'Tsoumou (Engène) ;
 N'Gankou (Christophe) ;
 Moundzé (François) ;
 Efee (Paul) ;
 Kikouna (Lambert) ;
 Monka (Eugène) ;
 N'Gami (Bernard) ;
 N'Gami Mitsouma (S.) ;
 Sah (Maurice) ;

Likibi (Lucien) ;
 Bofoura (Paul) ;
 Likibi (Zacharie) ;
 Miéré (Edouard) ;
 N'Gouloubi (Ignace) ;
 Assala (Lazare) ;
 N'Tourou (Lucien) ;
 M'Pio-Noh (André) ;
 N'Tsani (Ludovic).

PRÉFECTURE DE L'ALIMA

Centre de Boundji :

Adionomé (Norbert) ;
 Oyambi (Michel) ;
 Papandy (Raymond) ;
 Lembanda (Alain-Nestor) ;
 Atanda (Henri-Léonard) ;
 N'Zebet (Victorien) ;
 Doko (Pascal) ;
 Bongo-Debalebomo (Daniel) ;
 Akessé (Léopold) ;
 Deyé (Jean-Claude) ;
 Essou (Paul) ;
 Epassa (Julien).

PRÉFECTURE DE LA LIKOUALA

Centres d'Impfondo et Dongou :

Djomvola (Pascal) ;
 Kéké (Ange) ;
 Bemango (Raphaël) ;
 Mabengui (Charles) ;
 Indombe (Gilbert) ;
 N'Simampyo (Faustin) ;
 Mougamba (Jérôme) ;
 Makabou (Michel) ;
 Mokalanga (Gabriel) ;
 Sekola (Théodore) ;
 Wassa (Joachim) ;
 N'Simampyo (Faustin).

PRÉFECTURE DE L'ÉQUATEUR

Centre de Fori-Rousset :

Ayouyanganga (Jean-Pierre) ;
 Ambeto (Charles) ;
 Amboutou (Daniel) ;
 Ayessa (Emile) ;
 Bouya (Daniel) ;
 Essengo (Mathieu) ;
 Endzéma (Pascal) ;
 Iloki (Gaston) ;
 Itoua (Gilbert) ;
 Kangui (Placide) ;
 Kima (Jean-David) ;
 Mouambako (Emmanuel) ;
 M'Boko (Jean-Pierre) ;
 N'Dinga (Grégoire) ;
 N'Dzengué (Polycarpe) ;
 N'Dzembo-M'Voungou (Valentine) ;
 N'Gouabé (Lambert) ;
 Okombi (François) ;
 Osseté (Emmanuel) ;
 Ombandza (Emmanuel) ;
 Adenzé (Lucie-Henriette) ;
 Apendi (Marie) ;
 Essingondo (Marie-Faustine) ;
 Iloki ;
 Lékana (Emilienne) ;
 Mokékoua (Elisabeth) ;
 Mouebara (Georgine) ;
 Matsimouna (Victorine) ;
 Olingou (Philomène) ;
 Owassa (Marie-Louise) ;
 Ongania (Joseph).

PRÉFECTURE DE LA SANGHA

Centre de Ouesso :

Akoualabot (Emmanuel) ;
 Ikagna (Daniel) ;
 Epouka (Jean-de-Dieu) ;
 Ewalo (Maurice) ;

Ibata (Joseph) ;
 Gouadi (Paul) ;
 Nabio (Robert) ;
 N'Ganga (Gilbert) ;
 Obandza (Antoine) ;
 Niamba-N'Gouamba ;
 Opondzo (Gabriel) ;
 N'Gona (Fidèle).

PRÉFECTURE DE LA BOUENZA-LOUËSSÉ

Centre de Sibiti :

Bihoussou (Daniel) ;
 Dibata (Maurice) ;
 Iimbi (Victor) ;
 Kivandza (Antoine) ;
 Limingui (Charles) ;
 M'Bani (Mathieu) ;
 Moussimi (Pierre) ;
 M'Bama (Daniel) ;
 Mouyanaga (Jean-Baptiste) ;
 Mouandza (Germain) ;
 M'Bou (Bernard) ;
 Moudiongui (Mathieu) ;
 M'Foutika (Mathieu) ;
 M'Bou (Aloïse) ;
 N'Golo (Michel) ;
 N'Gouama (Joseph) ;
 N'Gouama (Noël) ;
 N'Gono (Joseph) ;
 N'Goundou (Emmanuel) ;
 N'Gabikini (Victor) ;
 N'Goulou (Samuel) ;
 Ongoto (Hyacinthe) ;
 Youbi (Jérôme) ;
 Dongo (André) ;
 Moussongo (Joseph) ;
 Kamba Sampni (Vincent) ;
 N'Gono (Dominique) ;
 Mouaya (Mcïse) ;
 Moussiéssi (Daniel) ;
 Mouaya (Joseph).

PRÉFECTURE DU KOUILOU

Centre de Pointe-Noire (Garçons).

Pouabou (François) ;
 Batantou (André) ;
 Kapita (Emmanuel) ;
 Mahoungou (Samuel) ;
 Niangué (Paul) ;
 Makita (André) ;
 Boumba (Jean-Benoît) ;
 Makosso-Makosso ;
 Tchibouanga (Gabriel) ;
 Tchitembo ;
 Makaya (Jean-Omer) ;
 Boumbou-Bioka (Donatien) ;
 Makanga Goma ;
 Malonga (Moine) ;
 Samba (Pascal) ;
 Kikota (Albert) ;
 Magnoungou (Didier) ;
 Mampassi (Edouard) ;
 M'Vondo (Justin) ;
 N'Goma (Georges) ;
 Bania (Bernard-Serge) ;
 N'Goma-Tati ;
 Poaty (Gaston) ;
 Makambila (Marc) ;
 Mabilia-Mabouri (Jean-Pierre) ;
 Mavoka (Théophile) ;
 Gnoumba Jean-Marc) ;
 Pangou (Jérôme) ;
 Makaya Tati ;
 Pouita (Emmanuel) ;
 N'Goma (Célestin) .

PRÉFECTURE DE LA NYANGA-LOUËSSÉ

Centre de Moussendjo :

Bahéloyi (Martine) ;
 Yéyé (Pauline) ;
 Moutsiha (Colette) ;
 Loundou (Françoise) ;

Ipandi (Martine) ;
Miongo (Marisne) ;
Moupila (Suzanne) ;
Moutoto (Hélène) ;
Bikissa (Albertine) ;
N'Zouhou (Jacqueline) ;
N'Gori (Marianne) ;
N'Guélet (Simone).

Centre de Mossendjo (garçons).

Milandou (Charles) ;
Manguissa (Michel) ;
N'Dinga (Ferdinand) ;
Mouandzi (Denis) ;
N'Goma (Gaston) ;
Malovendet (Albert) ;
N'Goma (Gaston) ;
Moukassa (Martin) ;
Loula (Bernard) ;
Makenzo (Henri) ;
Makoumouha (Paul) ;
Makala (Jean-Marie) ;
Mavoungou (Maurice) ;
Dibimbi (Patrice) ;
Ouavélakédi ;
N'Goulou (Anatole) ;
Maklta (Antoine) ;
Mayéni (Jean) ;
Boubanga (Jean) ;
Bamvouï (Raymond).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de son approbation.

—o—

RECTIFICATIF N° 3574/ENCA du 5 septembre 1966 à l'arrêté n° 3853/ENCA du 3 septembre 1965 portant titularisation des instituteurs-adjoints stagiaires des cadres de la catégorie C 1 des services sociaux (enseignement) de la République du Congo.

Au lieu de :

M. Kouetolo (Simon-Pierre) ;

Lire :

M. Kouetolo (Philippe) ;

(Le reste sans changement).

—o—

ADDITIF N° 3700 du 16 septembre 1966 à l'arrêté n° 3603/EN DGE. SE. du 8 septembre 1966 portant admission en classe de sixième des collèges d'enseignement général de la République du Congo. Année scolaire 1966-1967.

Art. 1^{er}. — Sont admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général de la République du Congo, les candidats dont les noms suivent :

COLLÈGE HAMMAR DE DOLISIE

Après :

Moukiana (Naphtal) ;

Ajouter :

Dinana (Antoine) ;
Gozo (Théophile) ;
Goma-Thélet (Heinr) ;
Kondi (Alphonse) ;
Mavoungou (Félix) ;
M'Foutou (Edouard) ;
M'Voutou Bernard) ;
N'Zaou (Jean) ;
Bazoungua (Paul) ;
Dimina (Victor) ;
Guimbi (Antoine) ;
Matiaba (Auguste) ;
Moutsassi (Daniel) ;
Moussitou (Jean-Pierre) ;
N'Zoussi (Pascal) ;
N'Gondo (Alfred) ;

Bakoulou (Arsène) ;
Bouangui (Philomène) ;
Kimfoumou (Paul) ;
Moulounda (Dominique) ;
Talani (Charles) ;
Bazébizonza (Gabriel) ;
Boubanga (Albert) ;
Boufouka (Grégoire) ;
Kissambou (André) ;
N'Zambi (Emile) ;
Tati (Gérard) ;
M'Boungou (Joseph) ;
Bakaba (François) ;
Pindi (David) ;
M'Boungou (Alphonse) ;
Mounguelé (Gabriel) ;
Kaya (Daniel) ;
N'Gouala (Antoine) ;
Babingui (Pascal) ;
Bitoukou (Martin).

—o—

ADDITIF N° 3718/MT. DGT. DGAPE-2 du 17 septembre 1966 à l'arrêté n° 4080/FP-PC du 21 septembre 1965 portant nomination dans les cadres de la catégorie D I des services sociaux (enseignement) de la République du Congo.

Après :

Mme Moutou (Marianne) née Makoundou ;

Ajouter :

MM. Kibakala (Michel) ;
Sandza (Bernard).

—o—

**CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
DE L'AFRIQUE EQUATORIALE**

DÉCISION N° 2/P du 3 septembre 1966 autorisant la Setuba Armatal-Setemec à écouler ses produits .

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'UNION DOUANIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Vu le traité instituant une Union douanière et économique de l'Afrique centrale, signé le 8 décembre 1964 à Brazzaville ;

Vu l'article 1^{er} (alinéa 4) de l'acte 12-65/UDEAC du 14 décembre 1965 portant réglementation du régime de la taxe unique dans l'UDEAC ;

Vu l'urgence,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. — A titre transitoire et jusqu'à décision du prochain comité de direction le consortium d'entreprises SETUBA-ARMETAL-SETEMEC B.P. n° 66 à Fort-Lamy non encore admis au régime de la taxe unique est autorisé à écouler ses produits dans les autres Etats membres sous réserve d'acquiescement de la fiscalité normale visée à l'article 58 du traité instituant l'UDEAC.

Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence dans les cinq Etats de l'union et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 3 septembre 1966

Le Président

Simon N'Ko'o ETOUNGOU.

*Liste des produits fabriqués par le
C.E.S.A.S. Fort-Lamy*

« Section bois »

Menuiserie pour fenêtres et portes en bois rouge ou bois blanc avec ou sans vitres ;
Placards ;
Buffet ;

Desserts ;
Chaise ;
Bar d'appartement ;
Chauffeuse ;
Canapé ;
Table de Salle à manger ;
Fauteuil ;
Lit ;
Armoire ;
Coiffeuse ;
Meuble de cuisine ;
Table de cuisine ;
Coque de bateau.

« Section fer »

Menuiserie métallique pour fenêtre et porte ;
Cuve à enterrer ;
Sommier métallique ;
Charrue « Bourguignon » ;
Charrette de 1.000 kilogrammes ;
Houe « Manga ».

Propriété minière, Forêts, Domaines et Conservation de la Propriété foncière

Les plans et cahiers des charges des concessions minières, forestières, urbaines et rurales en cours de demande ou d'attribution et faisant l'objet d'insertion au Journal officiel sont tenus à la disposition du public dans les bureaux des services intéressés du Gouvernement de la République du Congo ou des circonscriptions administratives (préfectures et sous-préfectures).

SERVICE DES MINES

— Par arrêté n° 3819/MFBM-M. du 22 septembre 1966 la « compagnie commerciale Sangha-Oubangui », domiciliée B.P. 177 à Brazzaville est autorisée à stocker sur sa concession Technoa à Brazzaville :

1.200 mètres cubes d'acétylène dissout en bouteilles (calculé à la température de 15° C et à la pression normale de 760 mm de mercure)

50 kilogrammes d'ammoniac liquéfié.

SERVICE FORESTIER

RETOUR AU DOMAINE

— Par arrêté n° 3616 du 8 septembre 1966, est constaté le retour au domaine pour compter du 30 août 1966, d'une superficie de 2.500 hectares du permis 425/RC attribué à M. Y. de Noyette.

La superficie abandonnée est définie comme suit :

Lot n° 1 de 2.500 Ha, ex-P.T.E. 313/RC

Le point d'origine 0 est au passage à niveau de la route S.I.D.B. près du pont, sur la Loukénénié situé entre M'Bo-ku-N'Situ et Fourastié.

Le point A est à 2,500 Km de 0 suivant un orientation de 330° ;

Le point B est à 4, 710 Km de A suivant un orientation de 270° ;

Le rectangle se construit au Nord de AB.

DOMAINES ET PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

CESSION DE GRÉ À GRÉ

— L'administrateur-Maire de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 20 août 1966, la compagnie forestière et industrielle des bois (Cofibois) à Pointe-Noire, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 4.057 mètres carrés cadastré section I, parcelles 160-161, sis, Bd. Saint-Martin à Pointe-Noire.

Par lettre du 20 août 1966, la compagnie forestière et industrielle des bois (COFIBOIS) à Pointe-Noire, a demandé en cession de gré à gré un terrain de 4.057 mètres carrés cadastré section I, parcelles 160-161, sis Boulevard Saint Martin à Pointe-Noire.

— L'administrateur-Maire de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 14 mai 1966 l'office national du commerce (O.F.N.A.C.O.M.), à Brazzaville a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 3 000 mètres carrés cadastré section G, parcelle 202, sis à Pointe-Noire

— Par lettre du 14 mai 1966, l'office national du commerce (O.F.N.A.C.O.M.) à Brazzaville, a demandé en cession de gré à gré un terrain de 3.000 mètres carrés cadastré section G, parcelle 202, sis à Pointe-Noire.

Les oppositions éventuelles seront reçues à la mairie de Pointe-Noire dans un délai d'un mois à compter de la date de parution du présent avis.

— Suivant acte de cession de gré à gré du 22 juillet 1966, approuvé le 17 septembre 1966, sous n° 229 la République du Congo cède à titre provisoire et sous réserve des droits des tiers à la société industrielle de Déroulage et Tranchage (S.I.D.E.T.R.A.), deux parcelles de terrains d'une superficie totale de 20 584 mètres carrés cadastrés section I, parcelles 162, 163 et 165, sises Avenue Holle à Pointe-Noire.

— Suivant acte de cession de gré à gré du 19 août 1966, approuvé le 13 septembre 1966, sous n° 227, la République du Congo cède à titre provisoire et sous réserve des droits des tiers à la direction générale de la régie nationale des transports et des travaux publics un terrain d'une superficie de 57 894 mètres carrés situé à Dolisie et inscrit au plan cadastral parcelles 1 bis, 3,4,73,74,75,76,77, et 78 de la section G.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

RÉQUISITION D'IMMATRICULATION

Il a été demandé l'immatriculation au nom de la République du Congo de diverses parcelles de terrain ci-après :

— Réquisition n° 3614 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville Poto-poto, Ouenzé 118, rue Bouzala, section P/10, bloc 154 P2 occupé par M. Kinouani (Joseph), photographe à Brazzaville, suivant permis n° 16192 du 13 janvier 1958.

— Réquisition n° 3615 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Bacongo 55, rue Condorcet, section G., bloc 70 P.8 (quartier Samba) occupé par M. Louhoungou (Pierre), dactylo à Brazzaville suivant permis n° 670 du 20 septembre 1957.

— Réquisition n° 3616 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Ouenzé 163, rue Gamboma, section P/9 bloc 179, P.8, occupé par M. N'Dalla (Moïse), Gendarme à Pointe-Noire suivant permis n° 8839 du 24 mars 1966.

— Réquisition n° 3617 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville Poto-Poto-Moungali 65, rue Massoukou-section P/4 bloc 48 P. 7 occupé par M. Yela Raymond, sergent à l'A.P.N à Brazzaville, suivant permis n° 10949 du 15 mars, 1958.

— Réquisition n° 3618 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Ouenzé, section P/11 P.36, occupé par M. N'Koukou (Louis-Marie), contrôleur des statistiques à Brazzaville, suivant permis n° 15536 du 5 février 1964.

— Réquisition n° 3619 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Ouenzé, Milapié 154, rue des Bandas section P/6 bloc 117 P.4 occupé par M. Akongina (Grégoire militaire à l'A.P.N. à Brazzaville, suivant permis n° 3769 du 16 mai 1956.

— Réquisition n° 3620 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Mougali, rue Mounzombo, section P/9 P.60 occupé par M. Mandossi (François), instituteur à M'Fouati suivant permis n° 15710 du 9 mai 1964.

— Réquisition n° 3621 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Makélékélé Camp chic, Mayouma section C/3 P.1766, occupé par M. Massengo (Pascal), commis aux affaires économiques à Brazzaville, suivant permis n° 7383 du 16 août 1962.

— Réquisition n° 3622 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Bacongo Aviation, quartier Mayouma, section C/P.2063, occupé par M. Kodja (Placide), moniteur de l'éducation physique à Brazzaville, suivant permis n° 18552 du 19 juin 1964.

— Réquisition n° 3623 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, rue Loango n° 105 Ouenzé, section P/6 bloc 116 P.11 occupé par M. Ondima (Antoine), ingénieur géomètre du cadastre à Brazzaville suivant permis n° 3773 du 6 avril 1956.

— Réquisition n° 3624 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, quartier Milandou, 41 rue Madin-gou, section P/8, bloc 88 P.9, occupé par M. Bindika (Germain), professeur à Brazzaville, section P/8, bloc 88 P.9, suivant permis n° 5952 du 22 juin 1966.

— Réquisition n° 3625 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville Poto-Poto, Ouenzé, section P/11, parcelle 1040, occupé par M. Mamouna (Sébastien), commis des services administratifs et financiers à Brazzaville suivant permis n° 17707 du 31 août 1961.

— Réquisition n° 3626 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Mougali 32, rue Lékana, section P/7, bloc 34 P.38 occupé par M. Bikindou (Dominique, Infirmer à Mindouli suivant permis n° 11590 du 26 avril 1958.

— Réquisition n° 3627 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Ouenzé rue d'Impfondo n° 182, quartier Soffi, section P/6, bloc 38 P.2 occupé par M. Pella (Fernand), commis des services administratifs et financiers à Brazzaville, suivant permis n° 5080 du 16 avril 1962.

— Réquisition n° 3628 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville Poto-Poto, Mougali, avenue des Trois Martyrs, section P/8 P.9 occupé par M. Ganga-Zandzou (Jean), magistrat stagiaire à Brazzaville, suivant permis n° 13758 du 1^{er} décembre 1958.

— Réquisition n° 3629 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Mougali, place du marché, 73, rue M'Bokos, section P/5 bloc 81 P.2 occupé par M. Kongo (Marius), Georges, sous-préfet à Dorgou, suivant permis n° 4281 du 14 octobre 1965.

— Réquisition n° 3630 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Bacongo, Makélékélé, Mayouma section C n° 2018, occupé par M. Mampouya (Philippe), gendarme à Brazzaville suivant permis n° 18624 du 21 août 1964.

— Réquisition n° 3631 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Ouenzé, section P/12 P.9, occupé par Mme Olembé (Agathe), née Bonguémé, monitrice de l'enseignement à Brazzaville, suivant permis n° 18909 du 9 mai 1964.

— Réquisition n° 3632 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, plateau des 15 ans rue, Vouvou, section P/7 P.1071 occupé par M. Ganga (Gaspard), agent des P.T.T. à Brazzaville, suivant permis n° 17024 du 23 octobre 1961.

— Réquisition n° 3633 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto Ouenzé 4, rue Mossaka section P/9 bloc 122 P.2 occupé par M. Bissala (Joseph), gendarme à Brazzaville suivant permis n° 8189 du 27 juin 1956.

— Réquisition n° 3634 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Bacongo, section C/3 n° 637 de 270 mètres carrés, occupée par M. N'Kouka (Barthélémy), commis des P.T.T. à Brazzaville, suivant permis n° 5535 du 5 octobre 1959.

— Réquisition n° 3635 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, quartier Ibarra 51, rue Makoua occupé par M. Bakékolo (Jean-Pierre), comptable à Brazzaville suivant permis n° 2369 du 7 mai 1956.

— Réquisition n° 3636 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville Poto-poto, plateau des 15 ans, case n° 524) section P/7P.524 occupé par M. Ganga (Louis), chauffeur mécanicien aux T.P. à Brazzaville suivant permis n° 15274 du 12 juin 1959.

— Réquisition n° 3637 du 6 septembre 1966 terrain à Brazzaville Poto-Poto Mougali, rue Djouéké n° 40 bis, section P/5 bloc 69, P. 1 occupé par M. Olendo Noël, gardien de la paix à Brazzaville suivant permis n° 4827 du 2 octobre 1965.

— Réquisition n° 3638 du 6 septembre 1966, terrain à Delisie 47, rue Maya-Maya, section 1, bloc 20 P. 15, occupé par M. Malouala (Clément), gendarme à Pointe-Noire, suivant permis n° 199 du 17 juin 1954.

— Réquisition n° 3639 du 6 septembre 1966, terrain à Brazzaville, Poto-Poto, Ouenzé, section P/11 P.650 occupé par M. Bvéhazi (Damase); gardien de la paix à Brazzaville, suivant permis n° 16714 du 22 mai 1961.

Les requérants déclarent qu'à leur connaissance il n'existe sur lesdits immeubles aucun droit réel ou éventuel.

DÉPÔT D'HYDROCARBURES

— Par récépissé n° 65 /MFBM-M du 21 septembre 1966, La « Société Shell » de l'A.E, domiciliée B.P. 742 à Pointe-Noire, est autorisée à installer sur le terrain de l'ASECNA, aérodrome de Dolisie, un dépôt de 3^e classe d'hydrocarbures qui comprend :

Une citerne souterraine de 5 000 litres destinée au stockage de l'essence ;

Une pompe de distribution .

— Par récépissé n° 66 /MFBM-M. du 21 septembre 1966, la « Société AGIP », domiciliée B.P.2076 à Brazzaville, est autorisée à installer rue Koula-Moutou à Mossendjo un dépôt de 3^e classe d'hydrocarbures qui comprend :

Deux citernes souterraines de 10 000 et 5 000 litres destinées au stockage de l'essence ;

Une citerne souterraine de 10 000 litres destinée au stockage du gas-oil ;

Une citerne souterraine de 5 000 litres destinée au stockage du pétrole ;

Quatre pompes de distribution.

— Par récépissé n° 7 /MFBM-M. du 21 septembre 1966, la société Total Afrique-Ouest, domiciliée B.P.84 à Pointe-Noire, est autorisée à installer sur la concession de M. Pous-sard (Michel), à Mossendjo un dépôt de 3^e classe d'hydrocarbures qui comprend :

Une citerne souterraine compartimentée destinée au stockage de 6 000 litres d'essence et 4 000 litres de pétrole.

Une citerne souterraine compartimentée destinée au stockage de 15 000 litres de gas-oil ;

Trois pompes de distribution.

BANQUE COMMERCIALE CONGOLAISE
BRAZZAVILLE — POINTE-NOIRE — DOLISIE

SITUATION COMPTABLE ARRETÉE
AU 31 DECEMBRE 1965

A C T I F	FRANCS C.F.A.	FRANCS FRANÇAIS	DEVICES ÉTRANG. (1)	TOTAL
1 — Caisse trésor public, banque d'émission	100.250.239	2.745.500	33.976.039	136.971.778
2 — Banques et correspondants				
Banques associées	19.417.144	—	20.919.976	40.337.120
Banques et correspondants extérieurs	—	—	—	—
Banques et correspondants intérieurs	—	—	—	—
3 — Portefeuille - Effets				
Bons du trésor	—	—	—	—
Papier commercial	472.049.198	—	1.133.921	473.183.119
Effets de mobilisation escomptés (C.T.)	156.480.275	—	—	156.480.275
Effets de mobilisation escomptés (M.T.)	—	—	—	—
Effets à l'encaissement	174.223.711	56.514.348	7.448.821	238.186.880
4 — Coupons				
5 — Effets en cours de recouvrement				
Banques et correspondants	13.426.859	—	269.283	13.596.142
Banques associées	79.912.764	—	32.056.456	111.969.220
Sièges et agences	—	—	—	—
6 — Comptes courants	1.098.102.710	—	—	1.098.102.710
7 — Avances et débiteurs divers				
Sièges et agences	—	—	—	—
Autres	9.825.795	—	33.797.255	43.623.050
8 — Débiteurs par acceptations	—	—	—	—
9 — Titres	—	—	—	—
10 — Comptes d'ordre et divers	493.286	—	—	493.286
11 — Immeubles et mobilier	123.050.940	106.106.238	—	106.106.238
Amortissements	16.944.702			
TOTAL	2.230.288.219	59.259.848	129.601.751	2.419.149.818

P A S S I F	FRANCS C.F.A.	FRANCS FRANÇAIS	DEVISES ÉTRANG. (1)	TOTAL
1 — <i>Comptes de chèques</i>	324.978.750	—	—	324.978.750
2 — <i>Comptes à livrets</i>	19.501.818	—	—	19.501.818
3 — <i>Comptes courants</i>	1.010.018.930	—	—	1.010.018.930
4 — <i>Banques et correspondants</i>				
<i>Banques associés</i>	77.805.198	187.867.028	1.594.660	267.266.886
<i>Banques et correspondants extérieurs</i>	—	—	34.671.781	34.671.781
<i>Banques et correspondants intérieurs</i>	185.898.534	—	—	185.898.534
5 — <i>Comptes exigibles après encaissement</i>	142.871.001	56.514.348	38.801.531	238.186.880
6 — <i>Crédits divers</i>				
<i>Sièges et agences</i>	—	—	—	—
<i>Autres</i>	37.643.481	—	3.866.020	41.509.501
7 — <i>Acceptations à payer</i>	—	—	—	—
8 — <i>Comptes et bons à échéance fixe</i>	13.000.000	—	—	13.000.000
9 — <i>Comptes d'ordre et divers</i>	79.095.447	—	—	79.095.447
<i>Annuités à régler</i>	13.500.000	—	—	13.500.000
10 — <i>Provisions</i>				
<i>Pour risques</i>	20.000.000	—	—	20.000.000
<i>BIC</i>	15.544.451	—	—	15.544.451
<i>Autres</i>	1.754.164	—	—	1.754.164
11 — <i>Capital</i>	150.000.000	—	—	150.000.000
12 — <i>Réserves légales et extraordinaires</i>	4.222.676	—	—	4.222.676
TOTAL	2.095.834.450	244.381.376	78.933.992	2.419.149.818

H O R S B I L A N

— Engagements par cautions et avals .	942.565.772
— Effets escomptés circulant sous no- tre endos	446.961.415
— Ouverture de crédits confirmés	115.774.361

**BANQUE CENTRALE DES ETATS DE
L'AFRIQUE EQUATORIALE ET
DU CAMEROUN**

SITUATION AU 30 AVRIL 1966
(en francs CFA)

ACTIF

Disponibilités	17.935.188.395
a) Billets de la zone franc	42.854.965
b) Caisse et correspon- dants	53.822.574
c) Trésor public compte d'opérations	17.838.510.856
Fonds monétaire interna- tional	1.285.754.699
Effets et avances à court terme	20.619.245.370
Effets escomptés	20.482.245.370
Avances à court terme ..	137.000.000
Effets de mobilisation de crédits à moyene ter- me (2)	2.598.747.375
Comptes d'ordre et divers	489.937.590
Titres de participation ..	248.750.000
Immeubles, matériel, mo- bilier	608.633.872
Total	43.786.257.301

PASSIF

<i>Engagements à vue :</i>	
Billets et monnaies en cir- culation (1)	30.778.734.765
Comptes courants crédi- teurs et dépôts	4.803.037.005
Dépôts spéciaux	5.838.821.287
Transferts à régler	783.396.369
Comptes d'ordre et divers	724.884.003
Réserves	607.383.872
Dotation	250.000.000
Total	43.786.257.391
(1) Etats de l'Afrique Equatoriale	19.089.777.172
Etat du Cameroun	11.688.957.593
(2) Engagements de mo- bilisation de crédits à moyen terme	3.435.070.390

Certifié conforme aux écritures

Le Directeur Général
C. PANOUILLOT

Les Censeurs,

Louis BOULOU DIOUEDI - Jean-François GILLET
Jacques Paul MOREAU - Hubert PRUVOST

**BANQUE CENTRALE DES ETATS DE
L'AFRIQUE EQUATORIALE ET
DU CAMEROUN**

SITUATION AU 31 MAI 1966
(en francs CFA)

ACTIF

Disponibilités	18.118.996.785
a) Billets de la zone franc	47.861.000
b) Caisse et correspon- dants	15.459.737
c) Trésor public compte d'opérations	18.055.676.048
Fonds monétaire interna- tional	1.285.754.699
Effets et avances à court terme	19.971.808.141
Effets escomptés	19.819.808.141
Avances à court terme	152.000.000
Effets de mobilisation de crédits à moyene ter- me (2)	2.598.113.191
Comptes d'ordre et divers	364.497.316
Titres de participation	248.750.000
Immeubles, matériel, mo- bilier	608.633.872
Total	43.196.554.004

PASSIF

<i>Engagements à vue :</i>	
Billets et monnaies en cir- culation (1)	29.774.959.267
Comptes courants crédi- teurs et dépôts	4.656.222.418
Dépôts spéciaux	6.430.111.437
Transferts à régler	792.780.876
Comptes d'ordre et divers	685.096.134
Réserves	607.383.872
Dotation	250.000.000
Total	43.196.554.004
(1) Etats de l'Afrique Equatoriale	18.784.760.011
Etat du Cameroun	10.990.199.256
(2) Engagements de mo- bilisation de crédits à moyen terme	3.419.160.390

Certifié conforme aux écritures

Le Directeur Général
C. PANOUILLOT

Les Censeurs,

Louis BOULOU DIOUEDI - Jean-François GILLET
Jacques Paul MOREAU - Hubert PRUVOST

BANQUE COMMERCIALE CONGOLAISE
BRAZZAVILLE — POINTE-NOIRE — DOLISIE

Compte de pertes et profits exercice 1965

1 — Opérations commerciales :		
a) Portefeuille, effets		
Intérêts	63.463.227	
Commissions, charges et frais sur effets	11.714.079	
b) Banques, correspondants	109.202.327	
Débiteurs divers		
c) Opérations diverses ..	92.039.743	
		276.419.376
2 — Opérations sur titres :		
Commissions souscriptions		24.300
3 — Bénéfice sur réalisation d'actif		509.168
4 — Revenus immeubles :		
5. — Taxe sur chiffre d'affaires		37.549.818
6 — Réincorporation de provisions		4.258.809
7 — Bénéfice de réévaluation		
TOTAL CRÉDIT		318.761.471
TOTAL GENERAL		318.761.471
1 — Opérations commerciales :		
a) Portefeuille, effets		
Intérêts de réescompte, Frais d'encaissement ..	14.254.917	
b) Banques, correspondants et crédits divers	700.855	
c) Comptes de dépôts et comptes courants	40.779.737	
d) Autres charges de trésorerie		
		55.735.509
2. — Pertes sur réalisations d'actif		
3 — Taxe sur le chiffre d'affaires		34.034.715
4 — Frais généraux		
Personnels et charges sociales	101.814.609	
Impôts et taxes	6.138.336	
Autres frais	35.002.397	
		142.955.342
5 — Amortissements :		
Frais du 1 ^{er} établissement	13.715	
Immeubles	1.904.797	
Matériel et mobilier ..	4.304.553	
Aménagements, Installations divers	4.721.506	
		10.944.571

6 — Provisions :

Pour risques	20.000.000
Pour débiteurs douteux.	885.043
Pour pertes exceptionnelles	130.009
Pour impôt B.I.C.	15.544.451

36.559.494

7 — Pertes de réévaluation

TOTAL DÉBIT	280.229.631
BENEFICES	38.531.840
TOTAL GENERAL	318.761.471

ANNONCES

L'administration du journal décline toute responsabilité quant à la teneur des Avis et Annonces

CONGO VOYAGES ..

Siège social : Avenue Foch - B. P. 91 - BRAZZAVILLE

I

Suivant acte en la forme sous seing privé en date à Brazzaville du 9 juillet 1966 il a été établi par M. Garanger (Pierre), directeur, demeurant à Brazzaville, avenue Foch, B. P. 91, République du Congo, les statuts d'une société en formation ;

Desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article 1^{er}.

Formation.

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Article 2.

Objet.

La société a pour objet, en Afrique et plus spécialement sur le territoire de la République du Congo-Brazzaville :

— la vente au public de tous titres de transports aériens, maritimes, terrestres et ferroviaires ; l'émission des coupons hôtels, l'organisation de voyages à forfait et autres dans toutes les parties du monde ;

— les opérations de change, de monnaie, la location de voitures, et, généralement, toutes opérations se rattachant à l'industrie dont il s'agit et pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement ;

— la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités et pouvant contribuer au développement de la société.

Article 3.

Dénomination.

La société prend la dénomination de :
« CONGO VOYAGES »

Article 4

Siège.

Le siège social est fixé à Brazzaville, avenue Foch, B. P. 91.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville par une simple décision du conseil d'administration, et dans tout autre lieu par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra toujours décider de la création de toute agence ou succursale partout où il en reconnaîtra l'utilité ; il pourra en décider la suppression.

Article 5.

Durée.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Article 6

Apports.

M. Viller (N.), soussigné, agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de mandataire de la société dite « Havas Afrique », société anonyme au capital de 30.000.000 de francs CFA dont le siège est à Dakar, 29, boulevard Pinet-Laprade, en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été conférés par M. Geingeaud, administrateur délégué de ladite société, aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris du 28 juin 1966, dont l'original demeurera joint et annexé après mention à l'un des originaux des présentes.

M. Geingeaud ayant lui-même agi par délégation du conseil d'administration, en vertu d'une délibération en date du 10 juin 1966 dont un extrait certifié conforme demeurera également joint et annexé après mention à l'un des originaux des présentes.

Et M. Garanger (Pierre) demeurant à Brazzaville, avenue Foch, déclarent apporter à la présente société :

— un établissement commercial de vente au public de tous billets de chemins de fer, de navigation et autres, d'émission de coupons d'hôtels, d'organisation de voyages et autres activités concernant le tourisme, exploité à Brazzaville, avenue Foch, B. P. 91, dans le local dont il sera question ci-après, comprenant :

A. — Les éléments incorporels, soit :

— l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés, et le droit au bail des lieux où cette agence est exploitée ;

B. — Le mobilier de bureau, le matériel et les installations de toute nature à l'exploitation dudit établissement se composant de :

	En francs CFA
1 bureau direction, d'une valeur vénale de.	50.000
1 bureau secrétariat	16.500
3 bureaux recouverts formica	150.000
3 tables dactylos	35.000
1 table formica	25.000
1 table s/tréteaux	5.000
1 table plateau verre	5.000
2 petites tables en rotin	10.000
3 fauteuils direction	35.000
17 fauteuils et chaises rotin	60.000
4 chaises bois	10.000
2 meubles en bois « vitrine »	45.000
1 coffre-fort	45.000
1 armoire métallique	20.000
1 bac métallique 2 tiroirs	10.000
1 bac métallique 3 tiroirs	26.000
8 boîtes à fiches	10.000
1 ventilateur	6.000
2 sotres Kirsch	23.000
1 lampe bureau	5.000
Rayonnage « salle archives »	50.000
Rayonnage « hall »	50.000
Rayonnage « bureau direction »	34.000
Rayonnage « loggia »	10.000
Moquette bureaux, direction et secrétariat	162.000
Agencement et installations bureaux direction et secrétariat	264.200
3 ensembles photos décoratives de 16 m2	90.000
8 mètres de rambardes de protection vitrine	66.000
Fournitures et petit matériel de bureau	140.000
3 machines à écrire Hermes	35.000
2 machines à calculer	30.000
Total	1.522.700

le tout ramené d'un commun accord à une valeur globale de 1.500.000 francs CFA, ci 1.500.000, tel que tout existe, se poursuit et comporte, avec tous droits quelconques pouvant y être attachés sans aucune restriction ni réserve.

Bail.

M. Garanger (Pierre) déclare que l'agence de voyages ayant fait l'objet de l'apport qui précède et exploitée dans un local d'environ 140 mètres carrés, sis à Brazzaville, avenue Foch, lequel local a été loué à la « Société Immobilière Altex » pour une durée de trois, six, neuf ans à compter du 1^{er} novembre 1965 suivant bail sous seing privé en date à Brazzaville du 1^{er} novembre 1965, enregistré à Brazzaville le 4 décembre 1965, sous le numéro 5014, moyennant un loyer trimestriel de 225.000 francs CFA payable d'avance.

Il a été notamment stipulé audit acte que le bail était consenti à M. Garanger et que toute cession de bail, sous-location ou simple occupation des lieux par un tiers ne pourraient être effectuées sans l'autorisation expresse et écrite de la société bailleuse.

M. Garanger (Pierre) déclare, que suivant lettre en date du 9 mai 1966 dont l'original demeurera joint à

l'exemplaire des présents statuts qui sera annexé à la déclaration notariée de souscription et de versement, ladite société bailleresse « Société Immobilière Altex » a autorisé expressément M. Garanger (Pierre) à céder son droit au bail à la société en formation « Congo Voyages ».

Ce bail constate le versement par M. Garanger (Pierre) d'une somme de 225.000 francs CFA correspondant à trois mois de loyer, à titre de garantie de la bonne exécution du contrat et qu'il serait remboursé en fin de bail à M. Garanger (Pierre).

Evaluation des apports.

Les apports qui précèdent sont évalués, savoir :

	En francs CFA
Les éléments incorporels du fonds de commerce à la somme de	2.600.000
Et le matériel et mobilier commercial selon le détail, ci-dessus, établi à la somme de	1.500.000
Total desdits apports	4.100.000

dont la répartition se fera sous la forme suivante :

	En francs CFA
« Agence Havas Afrique » apport	2.100.000
M. Garanger (Pierre)	2.000.000
Total équivalent	4.100.000

M. Lafeuille (François), soussigné, agissant pour le compte de la société dite « Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis », société anonyme au capital de 60.375.000 francs, ayant son siège social à Paris, 3, boulevard Malesherbes, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration de ladite société aux termes d'un extrait des délibérations du 29 juin 1966 dont l'original demeurera joint et annexé après mention à l'un des originaux des présentes, déclare apporter à la présente société :

— Un établissement commercial de vente au public de tous billets de chemin de fer, de navigation et autres émissions, exploité à Pointe-Noire, dans le local dont la « Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis » est propriétaire, et constituant une agence de ladite compagnie, et comprenant :

A. — Les éléments incorporels, soit :

— l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés où cet établissement est exploité.

B. — Le mobilier de bureau, le matériel et les installations de toute nature à l'exploitation dudit établissement se composant de :

	En francs CFA
2 armoires d'une valeur vénale de	69.000
4 classeurs doubles de chacun 20 cases »	134.000
1 bureau 1/2 ministre en 190 centimètres »	52.000
1 bureau 1/2 ministre en 150 centimètres »	45.000
1 bureau dactylo »	30.000
1 bureau dactylo »	35.000
3 fauteuils »	54.000
2 chaises dactylo »	37.000
1 chaise rembourrée »	12.000
2 chaises »	7.000
2 machines à écrire »	150.000
1 machine à calculer »	86.400
Total	701.400

le tout ramené d'un commun accord à une valeur vénale globale de 700.000 tel que tout existe, se poursuit et comporte, avec tous droits quelconques pouvant y être attaché sans aucune restriction, ni réserve.

Evaluation des apports.

Les apports qui précèdent sont évalués, savoir :	
Les éléments incorporels du fonds de commerce à la somme de	1.300.000
Et le matériel et mobilier commercial selon détail ci-dessus établi à la somme de	700.000
Total desdits apports ..	2.000.000

Origine de la propriété.

Les sociétés apporteurs et M. Garanger déclarent être propriétaires des fonds de commerce ci-dessus désignés pour les avoir créés. Les diverses formalités relatives à ces créations d'agence ont été régulièrement accomplies :

— En ce qui concerne « Havas », par le dépôt effectué le 3 février 1965, au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville et par l'immatriculation du registre du commerce de Brazzaville le 3 février de la même année sous le numéro 24 du registre chronologique et numéro 65 A 1783 du registre analytique et ce sous la dénomination « Havas-Voyages » ;

— En ce qui concerne la « Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis », par la constitution d'une agence à Pointe-Noire, relevant directement du siège social de Paris, 3, boulevard Malesherbes, immatriculée à Paris, numéro 54 B 7620.

Charges et conditions des apports.

La société aura, à partir du jour de sa constitution définitive la pleine prospérité des fonds de commerce à elle apportés, dont elle aura la jouissance à compter de ce jour.

Elle prendra lesdits fonds de commerce, ensemble le matériel et le mobilier commercial dans l'état où le tout se trouve actuellement, sans pouvoir exercer aucun recours contre les apporteurs, ni leur réclamer aucune indemnité pour quelque raison que ce soit.

Elle acquittera à compter du jour fixé pour son entrée en jouissance, aux lieu et place des apporteurs, les impôts, contributions et autres charges de toute nature auxquelles l'exploitation desdits commerces peut et pourra donner lieu.

Elle devra, à compter du même jour, exécuter tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers.

Elle satisfera à toutes les charges et conditions du bail sus-énoncé dont elle acquittera exactement les loyers aux échéances convenues.

Dès sa constitution définitive elle sera tenue de rembourser à M. Garanger (Pierre) le dépôt de garantie de 225.000 francs versé à la société bailleresse ainsi qu'il a été expliqué plus haut.

De leur côté, et comme conséquence de leurs apports, les apporteurs s'interdisent formellement de créer, fonder, acquérir ou diriger comme gérant, directeur ou administrateur en dehors des établissements ci-dessus apportés, aucun fonds de commerce analogue ou de s'intéresser directement ou indirectement à l'exploitation d'un semblable fonds de com-

merce, même à titre d'associé commanditaire, ou encore par personne interposée, sur tout le territoire de la République du Congo et pendant un délai de dix années à compter de la constitution définitive de la présente société, le tout à peine de dommages et intérêts envers la société ou ses ayants-cause, et sans préjudice du droit qu'ils auraient de faire cesser cette convention.

Rémunération des apports.

En rémunération des apports ci-dessus, fait net de tout passif, il est attribué à :

a) la « Société Havas Afrique » : 105 actions de 20.000 francs CFA chacune entièrement libérées, devant porter les numéros de 1 à 105 ;

b) M. Garanger (Pierre) : 100 actions de 20.000 frs CFA chacune entièrement libérées, devant porter les numéros de 106 à 205 ;

c) La « Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis » : 100 actions de 20.000 francs CFA chacune entièrement libérées, devant porter les numéros de 206 à 305, le tout soit 305 actions devant être pris sur les 1.000 actions devant composer le capital social.

Conformément à la loi, les titres de ces 305 actions ne pourront être détachés de leur souche et ne seront négociables que deux ans après la constitution définitive de la société. Pendant ce temps, ils devront, à la diligence des administrateurs, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution. Néanmoins, pendant ledit délai de deux ans, ces actions d'apport pourront être cédées, à titre onéreux ou gratuit, en observant les formalités prescrites par l'article 1690 de code civil, et pourront être affectées à la garantie des fonctions d'administrateurs.

Article 7.

Capital social.

Le capital social est fixé à 20.000.000 de francs CFA divisé en 1.000 actions de 20.000 francs CFA chacune, numérotées de 1 à 1.000, sur lesquelles 305 actions portant les numéros de 1 à 305 entièrement libérées ont été attribuées à la « Société Havas Afrique » à M. Garanger (Pierre) et à la « Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis » en rémunération de leurs apports en nature ainsi qu'il a été indiqué à l'article 6 qui précède et les 695 actions de surplus portant les numéros 306 à 1.000, seront toutes à souscrire et à libérer en numéraire lors de la souscription.

Article 17.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les actionnaires.

Article 18

Les administrateurs sont nommés et révocables par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de six années ; ils sont toujours rééligibles.

Le premier conseil, nommé par la seconde assemblée constitutive restera en fonctions jusqu'à l'assemblée qui se réunira pour l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1971.

II

Préalablement à toute souscription, un projet des statuts a été déposé au greffe du tribunal de grande instance de Brazzaville le 11 juillet 1966 et enregistré sous le numéro 562.

III

Suivant acte reçu par M^e Gnali-Gomes, notaire à Brazzaville, le 12 juillet 1966, M. Garanger (Pierre), directeur, a déclaré :

Que les actions toutes de numéraire au nombre de 695 de 20.000 francs CFA chacune formant le capital social de la société ont été entièrement souscrites par 6 personnes et sociétés commerciales ;

Qu'il a été versé par chaque souscripteur l'intégralité du montant des actions par lui souscrites ;

Que les fonds recueillis pour la souscription des actions toutes de numéraire dont le montant de 13.900.000 ont été déposées en l'étude du notaire sousigné.

A l'appui de sa déclaration M. Garanger (Pierre) a représenté audit M^e Gnali-Gomes une liste, certifiée par lui, contenant l'indication complète des souscripteurs et le montant des versements effectués par chacun d'eux, laquelle liste est demeurée annexée audit acte.

IV

Suivant délibération constatée par un procès-verbal, la première assemblée générale constitutive de la société réunie le 13 août 1966, a :

1° Après vérification, reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et des versements faite par M. Garanger (Pierre) aux termes de l'acte sus-énoncé reçu par M^e Gnali-Gomes le 12 juillet 1966 ;

2° Nommé M. Bellocq, expert et commissaire de société demeurant à Brazzaville, comme commissaire chargé de vérifier et d'apprécier la valeur des apports en nature faits à la société par la « Société Havas Afrique », M. Garanger (Pierre) et la « Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis » et faire à ce sujet un rapport à soumettre à une seconde assemblée générale.

V.

Suivant délibération constatée par un procès-verbal, la seconde assemblée générale constitutive réunie le 24 septembre, a :

a) approuvé, après rapport de M. Bellocq, commissaire nommé à cet effet par la première assemblée générale constitutive, les apports en nature faits à la société ;

b) nommé comme premiers administrateurs dans les termes de l'article 17 des statuts, jusqu'à l'assemblée générale qui sera à statuer sur les comptes du cinquième exercice social :

1° La société anonyme « Agence Havas Afrique » au capital de 35.000.000 de francs CFA, dont le siège est à Dakar, 29, boulevard Pinet-Laprade ;

2° La société anonyme « Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis » au capital de 60.315.000 francs dont le siège social est à Paris, 3, boulevard Malesherbes ;

3° La société anonyme « Société pour le Développement du Tourisme en Afrique et à Madagascar » (SODETAM), au capital de 400.000 francs dont le siège est à Paris, 13, rue Paul-Valéry ;

4° M. Geingeaud, administrateur de sociétés, demeurant à St-Maur, 31, avenue du Nord (Seine) ;

5° M. Lahaye (Pascal), administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 14, rue de Bellechasse ;

6° M. Viller (Henri), directeur, demeurant à Paris, 135, rue du Théâtre,

Lesquels présents à l'assemblée ont accepté ces fonctions.

Nommé pour le premier exercice social.

M. Bellocq, comme commissaire aux comptes.

Lequel a accepté les fonctions qui venaient de lui être conférées.

Approuvé définitivement les statuts de la société et déclaré celle-ci définitivement constituée, toutes les formalités ayant été remplies :

Deux exemplaires des statuts de la société ;

Deux expéditions de la déclaration notariée de souscription et de versement et de son annexe ;

Deux exemplaires de chacun de procès-verbaux des assemblées générales constitutives ;

Deux copies du rapport de M. Bellocq, commissaire aux apports, ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 26 septembre 1966 sous le numéro 681.

Pour insertion :
Le notaire,

M.-R. Gnali-Gomes.

SOCIÉTÉ NOUVELLE ANTAS

Société anonyme au capital de 7 millions de francs CFA
Siège social : Avenue du Général-de-Gaulle - B. P. 709
POINTE-NOIRE

Etude de Maîtres CHAMBEYRON et GODET
Avocats-défenseurs près la Cour d'Appel de BRAZZAVILLE

Suivant acte sous seings privés enregistré à Brazzaville en date du 26 août 1966, n° 3400, aux droits de 350.340 francs CFA,

La « Société Nouvelle Antas », société anonyme au capital de 7 millions de francs CFA, ayant siège social à Pointe-Noire, avenue du Général-de-Gaulle, B. P. 709, a vendu à la « Société Congolaise Hachette », société anonyme à responsabilité limitée au capital de 5 millions de francs CFA, B. P. 919 à Brazzaville :

Le fonds de commerce de papeterie au détail, demi-gros et gros, de vente d'article et de matériel de bureau, d'appareils photographiques et cinématographiques avec leurs fournitures et accessoires, librairie, journaux, voyages, transit, commissions et représentations, exploité par elle à Pointe-Noire, avenue du Général-de-Gaulle, à l'enseigne de la « Papeterie du Congo », comprenant :

1° la clientèle et l'achalandage ;

2° les ustensiles, outillage et matériel servant à l'exploitation ;

3° le droit au bail ;

4° le stock.

Etant précisé que l'entrée en jouissance a eu lieu le 1^{er} août 1966.

La vente a eu lieu moyennant le prix de 1.200.000 francs CFA pour les éléments corporels et incorporels autres que le stock, et 12.717.652 francs CFA pour le stock.

La somme de 1.200.000 francs CFA a été réglée au comptant à la signature de l'acte de vente.

Le règlement du solde est effectué par 4 versements échelonnés aux échéances des 31 août 1966, 31 octobre, 30 novembre 1966 et 31 janvier 1967, d'un montant de 3.179.413 francs CFA.

La deuxième insertion a été publiée dans l'« *Eveil de Pointe-Noire* », du 20 septembre 1966.

J.-P. CHAMBEYRON - P.-H. GODET.

SOCIÉTÉ NOUVELLE ANTAS

Société anonyme au capital de 7 millions de francs CFA
Siège social : Avenue du Général-de-Gaulle - B. P. 709
POINTE-NOIRE

Etude de Maîtres CHAMBEYRON et GODET
Avocats-défenseurs près la Cour d'Appel de BRAZZAVILLE

Suivant acte sous seings privés enregistré à Brazzaville le 26 août 1966, n° 3401 aux droits de 71.260 francs CFA,

La « Société Nouvelle Antas », société anonyme au capital de 7 millions de francs CFA, ayant siège social à Pointe-Noire, avenue du Général-de-Gaulle, B. P. 709, a vendu à la « Société Congolaise Hachette », société à responsabilité limitée au capital de 5 millions de francs CFA, B. P. 919 à Brazzaville :

Le fonds de commerce de papeterie au détail, demi-gros et gros, ainsi que de vente d'articles et de matériel de bureau, d'appareils photographiques et cinématographiques avec leurs fournitures et accessoires, librairie, journaux, exploité par elle à Pointe-Noire, comprenant :

1° la clientèle et l'achalandage ;

2° l'outillage, les ustensiles, et matériel servant à l'exploitation ;

3° le droit au bail ;

4° le stock.

Etant précisé que l'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} août 1966.

La vente a eu lieu moyennant le prix de 300.000 francs CFA versé comptant à la signature des présentes, et représentant les éléments corporels et incorporels autres que le stock, et 2.062.891 francs représentant le prix de stock, et payable en 4 versements échelonnés égaux aux échéances des 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre 1966.

La deuxième insertion a été publiée dans l'« *Eveil de Pointe-Noire* », le 20 septembre 1966.

J.-P. CHAMBEYRON - P.-H. GODET

ERRATUM au « Journal officiel » du 1^{er} août 1966, page 489.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Au lieu de :

Agences de :

Fort-Lamy RC n° 282 B.

Fort-Archambault RC n° 36 B.

Lire :

Agences de :

Brazzaville RC n° 65 B 675.

Pointe-Noire RC n° 561 B.

— o o —